

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

Chair:
The Honourable CHANTAL PETITCLERC

Wednesday, April 10, 2019
Thursday, April 11, 2019

Issue No. 57

Second and third meetings:
Bill C-81, An Act to ensure
a barrier-free Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET DE
LA TECHNOLOGIE

Présidente :
L'honorable CHANTAL PETITCLERC

Le mercredi 10 avril 2019
Le jeudi 11 avril 2019

Fascicule n° 57

Deuxième et troisième réunions :
Projet de loi C-81, Loi visant à faire du
Canada un pays exempt d'obstacles

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Chantal Petitclerc, *Chair*

The Honourable Judith G. Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dasko	Manning
* Day	Mégie
(or Mercer)	Munson
Deacon (<i>Ontario</i>)	Oh
Eaton	Omidvar
Forest-Niesing	Poirier
* Harder, P.C.	* Smith
(or Bellemare)	(or Martin)
(or Mitchell)	* Woo
Kutcher	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Kutcher replaced the Honourable Senator Ravalia (*April 10, 2019*).

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Kutcher (*April 4, 2019*).

The Honourable Senator Ravalia replaced the Honourable Senator Moodie (*April 4, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith G. Seidman

et

Les honorables sénateurs :

Dasko	Manning
* Day	Mégie
(ou Mercer)	Munson
Deacon (<i>Ontario</i>)	Oh
Eaton	Omidvar
Forest-Niesing	Poirier
* Harder, C.P.	* Smith
(ou Bellemare)	(ou Martin)
(ou Mitchell)	* Woo
Kutcher	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Kutcher a remplacé l'honorable sénateur Ravalia (*le 10 avril 2019*).

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénateur Kutcher (*le 4 avril 2019*).

L'honorable sénateur Ravalia a remplacé l'honorable sénatrice Moodie (*le 4 avril 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 10, 2019
(133)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m., in room W110, 1 Wellington St., the chair, the Honourable Chantal Petitclerc, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Kutcher, Manning, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier and Seidman (13).

Other senators present: The Honourable Senators Moodie and Pate (2).

In attendance: Mayra Perez-Leclerc and Laura Munn-Rivard, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 21, 2019, the committee continued its examination of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Christianne Laizner, Vice-Chairperson, Telecommunications.

Canadian Human Rights Commission:

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner.

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications.

Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board:

Catherine Ebbs, Chairperson.

Canadian Transportation Agency:

Scott Streiner, Chair and Chief Executive Officer.

Federal Accessibility Legislation Alliance:

Bill Adair, Executive Director, Spinal Cord Injury Canada.

ARCH Disability Law Centre:

Kerri Joffe, Staff Lawyer.

Council of Canadians with Disabilities:

Steven Estey, Government and Community Relations Officer.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 10 avril 2019
(133)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce W110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Chantal Petitclerc (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Kutcher, Manning, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier et Seidman (13).

Autres sénatrices présentes : Les honorables sénatrices Moodie et Pate (2).

Également présentes : Mayra Perez-Leclerc et Laura Munn-Rivard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 mars 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Christianne Laizner, vice-présidente, Télécommunications.

Commission canadienne des droits de la personne :

Marie-Claude Landry, présidente;

Keith Smith, directeur général intérimaire, Politiques et communications.

Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral :

Catherine Ebbs, présidente.

Office des transports du Canada :

Scott Streiner, président et premier dirigeant.

Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité :

Bill Adair, directeur général, Lésions médullaires Canada.

ARCH Disability Law Centre :

Kerri Joffe, avocate-conseil.

Conseil des Canadiens avec déficiences :

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires.

La présidente ouvre la séance.

Ms. Laizner, Ms. Landry, Mr. Streiner and Ms. Ebbs made statements and, together with Mr. Smith, answered questions.

At 5:30 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Adair, Ms. Joffe and Mr. Estey made statements and answered questions.

At 6:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019
(134)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room W110, 1 Wellington St., the chair, the Honourable Chantal Petitclerc, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Kutcher, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier and Seidman (12).

In attendance: Sonya Norris and Laura Munn-Rivard, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 21, 2019, the committee continued its examination of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

Communication Disabilities Access Canada:

Barbara Collier, Executive Director.

Canadian National Institute for the Blind:

Diane Bergeron, Vice President, Engagement and International Affairs.

March of Dimes Canada:

Zinnia Batliwalla, National Manager, Government Relations and Advocacy.

Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance:

David Lepofsky, Chair.

Mme Laizner, Mme Landry, M. Streiner et Mme Ebbs font des déclarations puis, avec l'aide de M. Smith, répondent aux questions.

À 17 h 30, la séance est suspendue.

À 17 h 37, la séance reprend.

La présidente fait une déclaration.

M. Adair, Mme Joffe et M. Estey font des déclarations, puis répondent aux questions.

À 18 h 29, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2019
(134)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce W110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Chantal Petitclerc (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Kutcher, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier et Seidman (12).

Également présentes : Mayra Perez-Leclerc et Laura Munn-Rivard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 mars 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Accès troubles de la communication Canada :

Barbara Collier, directrice générale.

Institut national canadien pour les aveugles :

Diane Bergeron, vice-présidente, Mobilisation et Affaires internationales.

Marche des dix sous du Canada :

Zinnia Batliwalla, gestionnaire nationale, Relations gouvernementales et représentation.

Alliance de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario :

David Lepofsky, président.

BC Aboriginal Network on Disability Society:

Neil Belanger, Executive Director (by video conference).

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec:

Camille Desforges, Deputy Executive Director.

The chair made a statement.

The committee observed a moment of silence in memory of the Honourable Wilbert Joseph Keon.

Ms. Collier, Ms. Bergeron and Ms. Batliwalla made statements and answered questions.

At 11:32 a.m., the committee suspended.

At 11:38 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Belanger, Ms. Desforges and Mr. Lepofsky made statements and answered questions.

At 12:35 p.m., the committee suspended.

At 12:40 p.m., pursuant to rule 12-1(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

The committee considered a draft agenda.

At 12:46 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

BC Aboriginal Network on Disability Society :

Neil Belanger, directeur général (par vidéoconférence).

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec :

Camille Desforges, directrice générale adjointe.

La présidente ouvre la séance.

Le comité observe un moment de silence à la mémoire de l'honorable Wilbert Joseph Keon.

Mme Collier, Mme Bergeron et Mme Batliwalla font des exposés, puis répondent aux questions.

À 11 h 32, la séance est suspendue.

À 11 h 38, la séance reprend.

La présidente fait une déclaration.

M. Belanger, Mme Desforges et M. Lepofsky font des exposés, puis répondent aux questions.

À 12 h 35, la séance est suspendue.

À 12 h 40, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend la séance à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 12 h 46, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 10, 2019

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Chantal Petitclerc (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*Translation*]

My name is Chantal Petitclerc, I am a senator from Quebec, and I am pleased to be presiding over today's meeting.

[*English*]

Before we give the floor to our witnesses, I would invite my colleagues to please introduce themselves.

Senator Seidman: Judith G. Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Poirier: Rose-Marie Poirier, New Brunswick.

Senator Eaton: Nicole Eaton, Toronto, Ontario.

Senator Forest-Niesing: Josée Forest-Niesing, Sudbury, Ontario.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie, Quebec.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Nova Scotia.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

Senator Munson: Jim Munson, Ontario.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. Today we are continuing our study on Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, saisi du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour l'étudier.

La sénatrice Chantal Petitclerc (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Soyez les bienvenus au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Français*]

Je m'appelle Chantal Petitclerc, je suis une sénatrice du Québec, et c'est un plaisir pour moi de présider aujourd'hui cette réunion.

[*Traduction*]

Avant de donner la parole à nos témoins, j'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith G. Seidman, Montréal.

La sénatrice Poirier : Rose-Marie Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de Toronto.

La sénatrice Forest-Niesing : Josée Forest-Niesing, de Sudbury.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

Le sénateur Munson : Jim Munson, de l'Ontario.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Aujourd'hui nous poursuivons notre étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.

[English]

Before we proceed with this very important study, I would like my colleagues to allow me to take a moment to say a few words on the passing of the Honourable Wilbert Keon.

I did not have the privilege to know him, but for many of us Wilbert Keon was a world-renowned heart surgeon and founder of the University of Ottawa Heart Institute. Also, he was a former deputy chair of this committee and, as I know and as I have heard, a well-respected colleague and friend of many.

Former Senator Keon, as you may know, also served as chair of the Subcommittee on Population Health which tabled a substantive report in 2009 with a road map for Canada to develop and implement a comprehensive population health policy.

On behalf of this committee, I express our deepest sympathies to his wife Anne, their three children, eight grandchildren, friends and colleagues.

To begin this meeting, I would like to introduce our witnesses.

[Translation]

We are welcoming: from the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission, Christianne Laizner, Vice-Chairperson, Telecommunications; from the Canadian Human Rights Commission, Marie-Claude Landry, Chief Commissioner; from the Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board, Catherine Ebbs, Chairperson; and, finally, from the Canadian Transportation Agency, Scott Streiner, Chair and Chief Executive Officer.

[English]

We have four witnesses on the first panel, which is quite unusual for this committee, but we wanted to ensure that we hear from as many voices as we can, given the time we have to study this bill in committee.

I ask for cooperation from everyone to stay on track with time to give everyone a chance to speak.

We will begin the opening statements by Ms. Laizner, followed by Ms. Landry, Mr. Streiner and Ms. Ebbs.

[Translation]

Christianne Laizner, Vice-Chairperson, Telecommunications, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Madam Chair, thank you for this opportunity to participate in the committee's review of

[Traduction]

Avant de passer à cette étude très importante, que mes collègues veuillent bien m'accorder un moment pour dire quelques mots sur l'honorable Wilbert Keon, qui vient de nous quitter.

Je n'ai pas eu le privilège de le connaître, mais, pour beaucoup d'entre nous, Wilbert Keon était un chirurgien-cardiologue de renommée mondiale. Il a fondé l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa. Il a aussi été vice-président de notre comité. C'était en plus, je le sais, un collègue respecté et un ami de beaucoup d'entre nous.

Vous savez peut-être qu'il a aussi présidé le sous-comité sur la santé des populations, qui a déposé, en 2009, un rapport important qui proposait au Canada un plan pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique exhaustive de la santé de la population canadienne.

Au nom de notre comité, je tiens à transmettre mes sincères condoléances à sa conjointe Anne, à leurs trois enfants et huit petits-enfants, à leurs amis et à leurs collègues.

Présentons maintenant les témoins.

[Français]

Nous accueillons, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Mme Christianne Laizner, vice-présidente, Télécommunications; de la Commission canadienne des droits de la personne, Mme Marie-Claude Landry, présidente; de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral, Mme Catherine Ebbs, présidente; et, enfin, de l'Office des transports du Canada, M. Scott Streiner, président et premier dirigeant.

[Traduction]

Notre premier groupe en compte quatre, ce qui est très inhabituel, mais nous voulons entendre autant de voix que possible, vu le temps qui nous est imparti pour étudier le projet de loi.

Je demande à tous de ne pas prendre plus que le temps prévu, pour que tous aient la possibilité de prendre la parole.

Nous entendrons les déclarations préliminaires de Mme Laizner d'abord, puis de Mme Landry, de M. Streiner et de Mme Ebbs.

[Français]

Christianne Laizner, vice-présidente, Télécommunications, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Madame la présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à l'examen par le comité du

Bill C 81, An Act to ensure a barrier-free Canada. As the chair said, my name is Christianne Laizner, and I am the Vice-Chair of Telecommunications at the CRTC.

[English]

The CRTC believes that a person's ability to participate meaningfully in society is directly linked to his or her ability to access communications services. During the last three decades, the CRTC has adopted a series of regulatory policies to ensure that all Canadians can access communications services. We have updated these policies as new technologies and resources became available.

In the mid-1980s, the CRTC began to mandate teletypewriter relay services for Canadians, or TTY, to remove communications barriers within the telephone system.

In 2009, the requirement was expanded to include the provision of Internet protocol relay services, or IP relay, and five years later the provision of video relay service, which allowed for sign language access to voice communications. Thanks to a CRTC decision in 2013, text messaging with 911 service is currently mandated.

Accessibility requirements for broadcasters have followed a similar evolution. Initially, broadcasters were required to close caption only a percentage of programming. Today, all English and French programming must be closed captioned.

In 2009, the CRTC began to require that broadcasters provide described video services for four hours a week.

[Translation]

We are proud to say that our work has garnered international attention, particularly for innovation. This week, the CRTC is presenting Canada's video relay service at the World Summit on the Information Society in Geneva at the request of the International Telecommunications Union.

[English]

The CRTC has also established mandatory codes of conduct, such as the Wireless Code and the Television Service Provide Code, to facilitate interactions with service providers. These codes ensure that contracts and bills are available in accessible formats and extend trial periods to ensure that cellphones and services meet individual needs.

projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. Comme la présidente l'a indiqué, je m'appelle Christianne Laizner et je suis vice-présidente des télécommunications au CRTC.

[Traduction]

Le CRTC croit que la capacité d'une personne de jouer un rôle important dans la société est directement liée à sa capacité de bénéficier de services de communication. Depuis une trentaine d'années, le CRTC a adopté une série de politiques réglementaires pour assurer à tous les Canadiens la possibilité d'accéder à ces services. Nous avons actualisé les politiques à mesure que de nouvelles technologies et de nouvelles ressources sont devenues exploitables.

Au milieu des années 1980, le CRTC a commencé par rendre obligatoires les services de relais par télécriteur pour les Canadiens, soit le télécriteur ou l'appareil de télécommunication pour les sourds, afin de supprimer les barrières aux télécommunications dans le système téléphonique.

En 2009, les exigences ont été modifiées pour inclure les services de relais par protocole internet, et, cinq ans plus tard, le service de relais vidéo, qui permettait d'accéder aux communications vocales, grâce au langage des signes. En vertu d'une décision prise par le CRTC en 2013, la messagerie texte avec le service 911 est actuellement obligatoire.

Les exigences en matière d'accessibilité, formulées à l'égard des diffuseurs, ont suivi une évolution semblable. Au début, les diffuseurs étaient tenus d'encoder seulement un petit pourcentage d'émissions pour les malentendants. Aujourd'hui, c'est toute la programmation en anglais et en français qui doit l'être pour cette clientèle.

En 2009, le CRTC a commencé à exiger des diffuseurs qu'ils fournissent, chaque semaine, quatre heures de services de vidéodescription.

[Français]

Nous sommes fiers d'affirmer que nos efforts ont retenu l'attention sur la scène internationale, particulièrement au chapitre de l'innovation. Cette semaine, à la demande de l'Union internationale des télécommunications, le CRTC présente le service de relais vidéo dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroule à Genève.

[Traduction]

Le CRTC a également établi des codes obligatoires de conduite, comme le Code sur les services sans fil et le Code des fournisseurs de services de télévision, pour faciliter les interactions avec les fournisseurs de services. Ces codes obligent à produire contrats et factures en formats accessibles et ils prolongent les périodes d'essai des services et des téléphones cellulaires, pour qu'ils satisfassent aux besoins de chacun.

[Translation]

To explore whether a similar code of conduct should be established for Internet service providers, the CRTC is currently holding a proceeding that included public consultations. The record of that proceeding includes proposals that, if adopted, could establish similar protections for Internet subscribers. A decision regarding an Internet code is expected in the next few months.

I should mention that the CRTC has a number of tools at its disposal to ensure compliance with regulatory obligations, including monetary penalties in certain situations.

[English]

Recently, the CRTC published a report which concluded that Canadians were subjected to an unacceptable degree of misleading or aggressive sales practices in the communications marketplace. We found that these types of sales practices have a particularly harmful impact on Canadians who are vulnerable due to a disability, their age or their first language. We are considering a number of measures to further empower consumers and ensure their fair treatment by service providers.

To develop regulatory policies, the CRTC consults with Canadians, including those with disabilities, along with service providers and other stakeholders by holding open, public proceedings. The input of Canadians with disabilities is crucial to developing effective accessibility policies. We adhere to the principle of “nothing about us without us.”

In removing barriers to communications, the CRTC website presents key content in ASL, American Sign Language, and LSQ, Langue des signes du Québec.

[Translation]

Concerning the LSQ, the Quebec sign language, the bill envisions a system where the complaints of Canadians with disabilities are dealt with effectively and expeditiously, regardless of whether they are addressed to the CRTC, the Canadian Transportation Agency, the Canadian Human Rights Commission, the Federal Public Service Sector Labour Relations and Employment Board, or the accessibility commissioner, whose office would be created by this act.

The Chairperson and Chief Executive Officer of the CRTC is committed to making this “no wrong door” collaborative framework work for people with disabilities.

[Français]

Pour déterminer si un code de conduite semblable devrait être établi pour les fournisseurs de services Internet, le CRTC tient actuellement une instance qui a mené des consultations publiques. Le dossier de cette instance comprend des propositions, qui, si elles sont adoptées, pourraient établir des protections semblables pour les abonnés à des services Internet. Une décision concernant un code sur les services Internet doit être rendue au cours des prochains mois.

Je devrais mentionner que le CRTC a un certain nombre d'outils à sa disposition pour garantir le respect des obligations réglementaires, y compris les sanctions pécuniaires dans certaines situations.

[Traduction]

Récemment, le CRTC a publié un rapport dans lequel il a conclu que les Canadiens étaient exposés à un degré inacceptable de pratiques de vente trompeuses ou agressives sur le marché des communications. Nous avons constaté que ces pratiques étaient particulièrement nocives pour les Canadiens qu'un handicap, leur âge ou leur langue maternelle rendent vulnérables. Nous envisageons un certain nombre de mesures pour mieux protéger les consommateurs et assurer leur traitement équitable par les fournisseurs de services.

Pour élaborer des politiques réglementaires, le CRTC consulte les Canadiens, notamment ceux qui sont handicapés, les fournisseurs de services et d'autres joueurs, dans des audiences publiques. L'apport des Canadiens handicapés est indispensable à l'élaboration de politiques efficaces d'accessibilité. Nous adhérons au principe du « rien pour nous sans nous ».

Dans sa volonté de faire sauter les obstacles aux communications, le CRTC présente sur son site web du contenu incontournable en langue ASL, ou langue américaine des signes, et en LSQ, la langue de signes du Québec.

[Français]

En ce qui a trait à la LSQ, la Langue des signes du Québec, le projet de loi prévoit un système dans lequel les plaintes des Canadiens vivant avec un handicap sont traitées de manière rapide et efficace, peu importe qu'elles soient traitées par le CRTC, l'Office des transports du Canada, la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral ou le commissaire à l'accessibilité, dont le bureau sera créé par cette loi.

Le président et premier dirigeant du CRTC s'est engagé à faire en sorte que ce cadre collaboratif, selon lequel il n'y a pas de mauvaise porte à laquelle frapper, fonctionne pour toutes les personnes handicapées.

[English]

Canada's communication system is vital to the economic and social prosperity of all Canadians, but we know that communications is an industry characterized by innovation and constant change. This can unintentionally create barriers to the inclusion of people with disabilities. The CRTC welcomes the proactive approach proposed by Bill C-81 that will strengthen our mandate and build upon our accomplishments.

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission: Good afternoon, and thank you for inviting the Canadian Human Rights Commission to participate in your study of Bill C-81.

[Translation]

We bring three main messages to the committee today. First, Bill C-81 has the full support of the Canadian Human Rights Commission. As you know, we are Canada's federal human rights watchdog and an independent agency reporting to Parliament.

Our mission is to promote and protect human rights in Canada to ensure that every person in Canada can live the life they choose, free from discrimination. Bill C-81 has the potential to bring Canada closer to that vision.

When I appeared before the House of Commons standing committee last October, I told them that the commission welcomes this bill, that we support it, and that we want to see it go forward without delay. We still feel that way.

[English]

We had outlined key recommendations that we believed would help make the bill even more inclusive. We are pleased that some of those recommendations have been integrated.

We are encouraged that Bill C-81 is applying a broad, human rights based approach to accessibility. It recognizes that a barrier-free Canada is not just about our physical spaces. It is also about technology, employment opportunities and the social attitudes and stigma that prevent people with intellectual, cognitive and physical disabilities from fully participating in society.

These are some of the reasons why Bill C-81 has the full support of the Canadian Human Rights Commission. We hope for its swift passage.

[Traduction]

Le système de communication du Canada est essentiel à la prospérité socioéconomique de tous les Canadiens, mais nous savons que l'industrie des communications se caractérise par l'innovation et un changement constant, qui, involontairement, peuvent entraver l'inclusion des personnes handicapées. Le CRTC applaudit à la démarche proposée par le projet de loi C-81 qui, en agissant en amont, renforcera notre mandat et mettra sur nos réalisations.

Marie-Claude Landry, présidente, la Commission canadienne des droits de la personne : Bonjour. Je vous remercie d'avoir invité la Commission canadienne des droits de la personne à participer à l'étude du projet de loi C-81.

[Français]

Aujourd'hui, nous avons trois principaux messages pour ce comité. Premièrement, la Commission canadienne des droits de la personne appuie complètement ce projet de loi. Comme vous le savez, nous sommes l'institution nationale et l'organisme de surveillance des droits de la personne au Canada. Nous sommes indépendants du gouvernement et nous rendons compte de nos activités au Parlement.

Notre mission est de faire la promotion et d'assurer la protection des droits de la personne au Canada afin que chaque personne puisse vivre la vie qu'elle choisit, sans discrimination. Le projet de loi C-81 est un pas dans la bonne direction afin que chacun puisse, un jour, vivre sans obstacles.

Lorsque j'ai comparu devant le comité permanent de la Chambre des communes en octobre dernier, j'ai affirmé que la commission accueille favorablement ce projet de loi, que nous l'appuyons et que nous souhaitons qu'il soit adopté sans délai. Nous sommes toujours du même avis.

[Traduction]

Nous avons exposé dans leurs grandes lignes des recommandations qui, en présentant des solutions, contribueront, d'après nous, à rendre le projet de loi encore plus inclusif. Nous sommes heureux que certaines y aient été intégrées.

Nous nous réjouissons de ce que le projet de loi applique à l'accessibilité une approche globale, fondée sur les droits de la personne. Il reconnaît qu'un Canada exempt d'obstacles ne se limite pas aux environnements physiques, mais qu'il englobe aussi la technologie, les occasions d'emploi et les attitudes sociales, y compris les préjugés qui empêchent les personnes ayant une déficience intellectuelle, cognitive et une incapacité physique de jouer un rôle à part entière dans la société.

Voilà certaines des raisons de notre appui sans réserve au projet de loi C-81. Nous espérons son adoption rapide.

My second message is that equally urgent to the passing of this bill will be the swift adoption of regulations to support it.

This law has been a long time coming and decades in the making. We join the thousands across Canada who are eager to see it come into force, but this historic law will be meaningless without a set of clear regulations that will transform mere intentions into actions.

We call on this government to move quickly toward the regulatory process. We will welcome the opportunity to lend our expertise to help ensure the application of this law is broad and far reaching.

In the meantime, we have already begun to work. That is my third message. We are already preparing for implementation.

As you know, once passed, Bill C-81 will bring expanded roles and responsibilities to the Canadian Human Rights Commission. We welcome these new responsibilities and are already taking steps to get our house in order.

We have also begun to engage with the other four members of the Council of Heads of Federal Accessibility Agencies: the Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, the Canadian Transportation Agency, and the Canadian Human Rights Tribunal.

Together, we are exploring a “no wrong door” approach to ensure that we are all getting it right and making Canada barrier free for all.

In conclusion, this bill has the full backing of the commission. We are eager to lend our expertise to discussions about next steps, regulations and full implementation. Throughout it all, we trust that the voices of persons with disabilities will continue to be heard so that this historic law can reflect the diversity of the people it is meant to serve and protect.

I look forward to answering your questions.

Scott Streiner, Chair and Chief Executive Officer, Canadian Transportation Agency: It is a pleasure to be here today to briefly explain the accessibility-related mandate and activities of the Canadian Transportation Agency and to respond to the questions of the committee.

[Translation]

The Canadian Transportation Agency, the CTA, is Canada's longest-standing independent tribunal and regulator. We have been around since 1904. Our accessible transportation

Je voulais aussi dire qu'il est également urgent que, en même temps qu'on adoptera le projet de loi, on promulgue rapidement des règlements pour en appuyer l'application.

Cette loi s'est longtemps fait attendre, et son élaboration a pris des décennies. Nous nous unissons aux milliers de Canadiens qui ne demandent qu'à la voir entrer en vigueur, mais cette loi historique sera vide de sens si un ensemble de règlements clairs ne vient pas transformer en action de simples intentions.

Nous invitons le gouvernement à agir rapidement en matière de réglementation. Nous serons heureux de donner, grâce à notre expertise, une portée considérable à l'application de cette loi.

Entre-temps, nous nous sommes déjà mis à l'ouvrage. C'était ce que je voulais finalement vous dire. Nous nous préparons déjà à la mise en œuvre.

Comme vous le savez, le projet de loi C-81, une fois adopté, élargira les rôles et responsabilités de la Commission canadienne des droits de la personne. Nous nous en réjouissons et nous prenons déjà des mesures pour mettre de l'ordre dans nos affaires.

Nous avons aussi noué des contacts avec les quatre autres membres du Conseil des chefs des organismes fédéraux chargés de l'accessibilité : la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'Office des transports du Canada et le Tribunal canadien des droits de la personne.

Ensemble, nous examinons une approche « sans fausse route » pour bien faire les choses et débarrasser le Canada de tous les obstacles pour tous les Canadiens.

En conclusion, le projet de loi bénéficie du plein appui de la commission. Nous sommes heureux d'apporter notre expertise aux discussions sur les prochaines étapes, la réglementation et la mise en œuvre complète. Tout au long du processus, nous espérons que les voix des personnes ayant une déficience continueront d'être entendues pour que cette loi historique reflète la diversité des personnes qu'elle est censée servir et protéger.

J'ai hâte de répondre à vos questions.

Scott Streiner, président et premier dirigeant, Office des transports du Canada : Je suis heureux d'être ici pour expliquer brièvement le mandat et les travaux de l'Office des transports du Canada en matière d'accessibilité et de répondre aux questions de votre comité.

[Français]

L'Office des transports du Canada, l'OTC, est le plus ancien organisme de réglementation et tribunal indépendant au Canada. Nous sommes là depuis 1904; nos responsabilités dans le

responsibilities date back to 1988 and today constitute one of our three core mandates.

[English]

Canadians use transportation services to get to work, to see family, to do business, to enjoy travel, to go to school or to get medical treatment. To the greatest extent possible, transportation services need to be available and easy to use for persons with disabilities in the same way as for persons without disabilities. Access to transportation services is not a privilege; it is a human right.

The CTA's vision is for Canada's national transportation system to be the most accessible in the world. We know that's an ambitious vision, but we believe that in a country with fundamental values including human equality, dignity and inclusion, we should strive for nothing less. We at the CTA are taking concrete action to turn that vision into reality.

On March 11, draft accessible transportation for persons with disabilities regulations were pre-published in *Canada Gazette, Part I*. These regulations were developed by the CTA over a two-year period of consultations with disability rights groups, industry and other interested Canadians. These new regulations will modernize and integrate two existing regulations and six voluntary codes of practice into a single, robust and enforceable regulation. Coincidentally, the public comment period on these regulations concludes today.

The CTA aims to review all of the feedback we've received, adjust the draft regulations as appropriate and have them published in *Canada Gazette, Part II*, before the summer. Their finalization will mark a major step forward for travellers with disabilities.

[Translation]

But domestic regulatory reform, although essential, is not enough. Complementing these efforts is work we have undertaken, in concert with Transport Canada and Global Affairs Canada, to advance discussion of accessibility practices at the International Civil Aviation Organization. Air transportation, by its nature, often crosses borders, so it is in the interests of both Canadians with disabilities and Canadian airlines that the approaches to accessible air travel be as consistent as possible around the world.

[English]

We've also convened a multi-stakeholder working group to examine how, beyond regulatory requirements, we could address challenges around the storage and transportation of mobility devices on airplanes. These challenges are growing as mobility

domaine du transport accessible remontent à 1988 et constituent aujourd'hui un de nos trois mandats fondamentaux.

[Traduction]

Les Canadiens utilisent des services de transports pour aller au travail, visiter la famille, faire des affaires, voyager par plaisir, aller à l'école ou se faire soigner. Ces services doivent, dans toute la mesure du possible, être accessibles et faciles à utiliser pour les personnes handicapées comme pour les autres. L'accès à ces services n'est pas un privilège, mais un droit humain.

La vision de l'office est que notre système national de transport soit le plus accessible du monde. Vision ambitieuse, mais nous croyons que dans un pays fondé sur les valeurs d'égalité, de dignité et de solidarité entre tous, on ne peut pas aspirer à moins. L'office prend des mesures concrètes pour transformer cette vision en réalité.

Le 11 mars, nous avons publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le projet de Règlement sur les transports accessibles pour les personnes handicapées. Nous en avons élaboré le texte, après deux années de consultations de groupes de défense des droits des personnes handicapées, de l'industrie et d'autres Canadiens intéressés. Ce règlement, polyvalent et exécutoire, résulte de la refonte et de la modernisation de deux règlements actuellement en vigueur et de six codes volontaires de pratique. Tout à fait par hasard, la période de consultation du public sur ce règlement se termine aujourd'hui.

L'office se propose d'examiner toutes les réactions qu'il aura reçues, de corriger au besoin le projet de règlement et de le publier dans la partie II de la *Gazette du Canada* avant l'été. Sa version définitive marquera le franchissement d'une étape importante pour les voyageurs handicapés.

[Français]

Bien qu'essentielle, une réforme réglementaire à l'échelle nationale ne suffit pas. S'ajoutent à ces efforts les travaux que nous avons entrepris en collaboration avec nos collègues de Transports Canada et Affaires mondiales Canada pour faire avancer la discussion sur les pratiques en matière d'accessibilité au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le transport aérien, par sa nature, traverse souvent les frontières. Les Canadiens et les Canadiennes, valides et handicapés, et les compagnies aériennes canadiennes ont donc intérêt à ce que les moyens de rendre le transport aérien accessible soient aussi uniformes que possible partout dans le monde.

[Traduction]

Nous avons aussi convoqué un groupe formé de plusieurs parties intéressées qui examinera, en sus des exigences réglementaires, les difficultés que présentent le rangement et le transport des moyens d'aide à la mobilité sur les avions. Ces

aids become larger and more technologically advanced. That multi-stakeholder working group has representatives from the disability rights community, airlines, airplane manufacturers, mobility aid manufacturers, ground handlers, and governments from Canada and abroad. We are looking forward to receiving their recommendations later this year.

[Translation]

Finally, the CTA is getting ready to implement Bill C-81, the proposed Accessible Canada Act, if and when it is passed by both houses of Parliament and receives royal assent. The act would give us new tools to help advance the accessibility of the national transportation system, including extended investigation powers, the ability to order compensation for pain and suffering, as well as expenses incurred, and the authority to set up a participant funding program.

[English]

As my colleagues have noted, the CTA is collaborating closely with the organizations represented here today and the Canadian Human Rights Tribunal. All of us will be responsible in different ways for investigating and adjudicating accessibility-related complaints. We are committed to ensuring well-aligned approaches and a “no wrong door” experience for persons with disabilities who want to bring forward complaints.

As my colleague from the CHRC noted, we’ve already established the Council of Heads of Federal Accessibility Agencies to drive and guide our collaboration together. We’ve also set up several working groups. We are collectively committed to ensuring smooth and effective implementation of this bill, should it be adopted.

Thank you for inviting today. We look forward to answering your questions.

Catherine Ebbs, Chairperson, Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board: Good afternoon, and thank you for your invitation to be here today to speak about the Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board.

The board has jurisdiction over labour relations, grievance adjudication and staffing matters involving federal public sector and parliamentary employees. Its mandate is sourced in an extensive assortment of statutes and associated regulations, including the Canadian Human Rights Act. The statutes that the board administers affect over 237,000 federal public sector employees.

difficultés ne cessent de s’aggraver avec l’augmentation de taille de ces dispositifs et leur évolution technique. Ce groupe de travail se recrute parmi les défenseurs des droits des handicapés, les transporteurs aériens, les avionneurs, les fabricants d’aides à la mobilité, les préposés à la manutention terrestre et les fonctionnaires du Canada et de l’étranger. Il nous tarde de recevoir ses recommandations, promises pour plus tard, cette année.

[Français]

Enfin, l’OTC se prépare à mettre en œuvre la Loi canadienne sur l’accessibilité, et le projet de loi s’il est adopté par les deux Chambres du Parlement. Cette loi nous donnerait de nouveaux outils pour promouvoir l’accessibilité du réseau de transport national, y compris des pouvoirs d’enquête accrus, le pouvoir d’ordonner une indemnisation pour souffrance et douleurs et le pouvoir de mettre sur pied un programme d’aide financière pour les participants.

[Traduction]

Comme mes collègues l’auront remarqué, l’office collabore étroitement avec les organisations représentées ici, aujourd’hui, et avec le Tribunal canadien des droits de la personne. Tous, nous serons responsables, de diverses façons, de l’enquête et de l’examen des plaintes sur l’accessibilité. Nous sommes déterminés à harmoniser les modalités pour les personnes handicapées qui veulent porter plainte et à leur assurer une expérience « sans fausse route ».

Comme la présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, ici présente, l’a fait remarquer, nous avons déjà créé le Conseil des chefs des organismes fédéraux chargés de l’accessibilité, pour piloter et orienter notre collaboration mutuelle. Nous avons aussi constitué plusieurs groupes de travail. Collectivement, nous sommes déterminés à assurer une mise en œuvre efficace et en douceur du projet de loi, s’il est adopté.

Je vous remercie de votre invitation. Nous avons hâte de répondre à vos questions.

Catherine Ebbs, présidente, Commission des relations de travail et de l’emploi dans le secteur public fédéral : Bonjour. Je vous remercie de votre invitation à venir parler de la Commission des relations de travail et de l’emploi dans le secteur public fédéral.

La commission est compétente en matière de relations de travail, d’arbitrage des griefs et de dotation en personnel dans la fonction publique fédérale et chez les employés du Parlement. Son mandat découle d’un grand nombre de lois et de règlements sous leur régime, notamment de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les lois que la commission administre touchent plus de 237 000 fonctionnaires fédéraux.

The board applies a variety of approaches to the resolution of disputes. As an independent quasi-judicial statutory tribunal, the board operates like a court and conducts adversarial hearings, but most matters do not go to a hearing. A variety of case management tools and other dispute resolution mechanisms, such as mediation, are used to move cases toward resolution. The board is committed to resolving disputes impartially and fairly, and to contributing to a productive and efficient workplace for the federal government, its employees and their bargaining agents.

[*Translation*]

Before I talk about Bill C-81, I would like to highlight a specific aspect of our mandate that is very important today. When handling grievances and staffing complaints submitted by federal public sector employees, the board must often focus on issues related to human rights and apply the discrimination provisions of the Canadian Human Rights Act. Disability is one of the prohibited grounds established in that legislation.

[*English*]

Bill C-81 provides that regulations will be adopted to establish accessibility standards. Individuals who suffer physical or psychological harm, property damage or economic loss, or who are otherwise adversely affected by a contravention of a provision of these regulations, will have recourse under this act.

Bill C-81 sets out a general recourse mechanism that involves the accessibility commissioner. However, an exception is created with respect to federal public sector employees and parliamentary employees. They will have the right to present and refer accessibility grievances to the board. There is an obligation to ensure that the accessibility commissioner is notified of an accessibility grievance.

Similarly, with internal staffing matters in the federal public service, employees will be able to raise contraventions to the ACA regulations. The board will be entitled to interpret and apply the ACA in determining if the complaint is substantiated. There will be an obligation to notify the accessibility commissioner of the presentation of a complaint.

In addition to dealing with accessibility grievances, the board will hear appeals of decisions by the accessibility commissioner concerning parliamentary staff that do not have recourse under the Parliamentary Employment and Staff Relations Act. The board will also hear appeals of decisions by the accessibility commissioner about complaints related to accessibility standards

La commission applique diverses méthodes à la résolution des différends. Tribunal indépendant créé sous le régime d'une loi et à fonctions quasi judiciaires, elle fonctionne comme un tribunal et préside des audiences contradictoires, mais la plupart des cas dont elle est saisie ne se rendent pas jusque là. Pour les résoudre, elle emploie divers moyens de gestion des cas et d'autres mécanismes de résolution des différends, par exemple la médiation. La commission est déterminée à régler les différends de façon impartiale et équitable et à contribuer à l'instauration d'un milieu de travail productif et efficace dans la fonction publique fédérale, pour ses employés et leurs agents de négociation.

[*Français*]

Avant de parler du projet de loi C-81, j'aimerais souligner un aspect particulier de notre mandat qui est fort important aujourd'hui. Au moment de traiter les griefs et les plaintes en matière de dotation présentées par les employés du secteur public fédéral, la commission doit souvent se pencher sur des questions relatives aux droits de la personne et appliquer les dispositions relatives à la discrimination prévues dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. La déficience est l'un des motifs de distinction illicite énoncés dans cette loi.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-81 prévoit l'adoption de règlements pour établir des normes d'accessibilité. Les personnes ayant subi des préjudices physiques ou psychologiques, dont les biens ont été endommagés ou qui ont subi une perte économique ou d'autres conséquences négatives du fait d'une contravention à une disposition des règlements en question pourront exercer des recours sous le régime de cette loi.

Le projet de loi C-81 institue un mécanisme général de recours dans lequel intervient le commissaire à l'accessibilité. Cependant, une exception est prévue pour les employés fédéraux et les employés du Parlement. Ils auront le droit de déposer des griefs en matière d'accessibilité et d'en saisir la commission. Obligation est faite d'assurer la notification du grief au commissaire à l'accessibilité.

De même, relativement aux questions de dotation en personnel dans la fonction publique fédérale, les employés pourront signaler les contraventions aux règlements sous le régime de la Loi canadienne sur l'accessibilité. La commission sera en droit d'interpréter et d'appliquer cette loi pour déterminer si la plainte est fondée. Obligation sera faite de notifier le dépôt d'une plainte au commissaire à l'accessibilité.

Non seulement la commission pourra-t-elle entendre les griefs en matière d'accessibilité, mais elle entendra aussi les demandes de pourvois contre les décisions prises par le commissaire à l'accessibilité à l'égard du personnel du Parlement que la Loi sur les relations de travail au Parlement prive de recours. Elle entendra aussi les appels contre les décisions prises par le

and parliamentary institutions from members of the public. The appeal function presents a new procedural framework for the board.

Critical to the successful implementation of the ACA is the obligation to collaborate, which has already been mentioned by my colleagues at the table. In part, this duty requires each agency engaged in the administration of the act to ensure an open door to access the appropriate forum. Part of a deeper discussion about access to justice, this principle requires agencies with a mandate under this framework to ensure that nobody gets left behind in the implementation of the legislation. The board is committed to collaborating with our partners to ensure that sound systems are in place to allow individuals to access recourse in the appropriate forum.

I have met with my colleagues, and we are continuing to meet. I am committed to ensuring that this principle is firmly entrenched within the board itself and among each agency.

In conclusion, the board will be honoured to administer the proposed additional mandates, once passed, to ensure that the board and Canadian society can succeed in its objective of ensuring a barrier-free Canada for all Canadians.

Thank you for the opportunity to speak to you today.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. Before we begin the question period, I would like to point out that the witnesses are accompanied by a team of experts, who will be invited to approach the table to provide clarifications as needed.

[*English*]

I would like to remind my colleagues that we have five minutes for questions and answers. Because we have many witnesses today, please direct the question to whomever you want to answer it.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. I would like to direct my question to you, Ms. Laizner from the CRTC, and to you, Mr. Streiner from the CTA. If we have time, perhaps Ms. Ebbs or Ms. Landry might comment.

The Council of Canadians with Disabilities asked the ARCH Disability Law Centre to coordinate a group of disability rights lawyers from across Canada to develop a legal analysis of

commissaire à l'égard de plaintes du public touchant les normes d'accessibilité et les institutions parlementaires. La fonction d'appel est un nouveau cadre de procédures pour la commission.

L'obligation de collaborer est essentielle à la mise en œuvre réussie de la Loi canadienne sur l'accessibilité, comme l'ont déjà dit d'autres témoins ici présents. Elle exige, en partie, que chaque organisme chargé d'administrer la loi assure un accès à la tribune appropriée. Ce principe, qui fait partie d'une discussion approfondie sur l'accès à la justice, exige des organismes mandatés par la loi de n'oublier personne dans sa mise en œuvre. La commission est déterminée à collaborer avec ses partenaires pour assurer la mise en place de systèmes fonctionnels qui permettront aux particuliers d'exercer un recours dans l'instance appropriée.

Mes homologues et moi continuons de nous rencontrer. Je suis déterminée à assurer l'ancrage de ce principe à la commission et dans chaque organisme.

Finalement, la commission sera honorée d'administrer les mandats supplémentaires projetés, une fois le projet de loi adopté, pour qu'elle et la société canadienne puissent atteindre l'objectif d'assurer à tous les Canadiens un pays exempt d'obstacles.

Je vous remercie de votre invitation à venir témoigner devant vous.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Avant de débiter la période des questions, j'aimerais préciser que les témoins sont accompagnés d'une équipe d'experts. Si besoin est, ils seront invités à s'avancer à la table pour donner des précisions.

[*Traduction*]

Je rappelle à mes collègues que chaque intervenant dispose de cinq minutes pour ses questions, réponses comprises. Vu nos nombreux témoins, veuillez bien nommer celui que vous interrogez.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup pour vos exposés. Madame Laizner et monsieur Streiner, c'est à vous que je poserai ma question. Si nous avons le temps, peut-être que Mmes Ebbs ou Landry pourront formuler des observations.

Le Conseil des Canadiens avec déficiences a demandé à l'ARCH Disability Law Centre de coordonner un groupe d'avocats, recrutés dans tout le Canada et spécialistes des droits

Bill C-81. In their final report, which I have in front of me, published on October 1, 2018, the ARCH Disability Law Centre, in particular, pointed out that:

Members of the CTA and CRTC are appointed for their technical expertise and are often from within industry. As a result, it was felt that these agencies may have subject matter expertise but they do not have expertise in disability, accessibility and human rights,

What are your thoughts on this, and how will you ensure that accessibility standards are developed through a disability lens?

Ms. Laizner: I would like to advise the committee that we have a social and consumer policy branch within the commission. Its mandate is to advance the interests of all Canadians and, in particular, Canadians who have accessibility needs. We have experts, engineers, costing experts and persons with disabilities. This whole group is important because when you're developing standards for closed captioning or described video, we call upon that expertise.

We also call upon the persons and organizations that we regulate, and the persons that benefit from that regulation, to collaborate in our public proceedings in developing these standards.

On the telecommunications side, we have an emergency services working group composed of experts that have worked together on things like text to 911. In our next generation, 911 policy we want to have a real time texting so that a person can text a 911 operator who can read the text in real time without pressing a send button.

We have the CRTC Interconnection Steering Committee on the telecom side that works with broadcasters and telecommunications companies on standards for things like 911. On the broadcasting side, we have collaborative efforts as well. We have a working group right now that includes the closed captioning programmers, the closed captioners themselves, the broadcasters and the persons who use closed captioning to work on problems with closed captioning and develop those standards.

Senator Seidman: You're saying, from your point of view, that this doesn't present a problem. You have the ability.

Ms. Laizner: No.

des personnes handicapées, d'analyser le projet de loi C-81. Dans son rapport final, que j'ai sous les yeux, publié le 1^{er} octobre 2018, ce centre signale notamment que :

Les membres de l'Office des transports du Canada et du CRTC sont nommés pour leurs compétences techniques et proviennent souvent du secteur. On avait donc l'impression que ces organismes possèdent peut-être des compétences en la matière, mais pas en matière de handicaps, d'accessibilité et de droits de la personne [...]

Qu'est ce que vous en pensez et comment assurerez-vous l'élaboration de normes d'accessibilité à travers le prisme des déficiences?

Mme Laizner : J'aimerais préciser au comité que le conseil a une direction générale de la politique sociale et des consommateurs. Son mandat est de promouvoir les intérêts de tous les Canadiens et, en particulier, des Canadiens qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Nous avons des experts, des ingénieurs, des spécialistes en matière d'établissement des coûts et des personnes handicapées. Ce groupe est important, car lors de l'élaboration de normes liées au sous-titrage codé ou à la vidéodescription, nous faisons appel à son expertise.

Nous faisons également appel aux personnes et aux organismes que nous réglementons, ainsi qu'aux personnes qui profitent de ces règlements, pour collaborer à l'élaboration de ces normes dans le cadre de nos séances publiques.

Dans le domaine des télécommunications, nous avons un groupe de travail composé d'experts en services d'urgence qui travaillent ensemble sur des initiatives telles que les messages textes au 911. Dans la prochaine version de notre politique liée au 911, nous voulons offrir l'option d'échanger des messages textes en temps réel avec les intervenants des services d'urgence, c'est-à-dire qu'une personne pourra envoyer un message texte qui sera lu en temps réel par un téléphoniste du 911 sans avoir à presser un bouton pour l'envoyer.

Nous avons aussi le Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion dont les membres travaillent avec les radiodiffuseurs et les sociétés de télécommunications à l'élaboration de normes liées à des choses comme le 911. Nous menons également des efforts collaboratifs dans le domaine de la radiodiffusion. Nous avons actuellement un groupe de travail qui comprend des programmeurs de sous-titrage codé, des sous-titreurs, des radiodiffuseurs et des personnes qui utilisent le sous-titrage codé, afin d'étudier les problèmes liés au sous-titrage codé et d'élaborer des normes à cet égard.

La sénatrice Seidman : Vous dites qu'à votre avis, cela ne représente pas un problème. Vous avez la capacité nécessaire.

Mme Laizner : Non.

Mr. Streiner: I'll quickly go to the direct answer to your question. I do not believe we have an issue, but I have a couple of points in that regard.

First, the specific quote you offered is in respect of members. I should note that the members of the CTA, as I believe are all of the members and commissioners of these different organizations, are appointed by cabinet. As the chairs and the senior officials of these organizations, we don't directly control the appointment of those members.

In a process run last year to select many of the current slate of members of the CTA, I can tell you that human rights expertise and accessibility-related expertise were part of the process. They were considered.

I can also say that we apply a human rights lens, when looking at our own jurisprudence and the jurisprudence from the Canadian Human Rights Tribunal and the courts, in order to make decisions in disability cases.

In addition, we have an internal centre of expertise for accessible transportation. Three years ago, we established within the CTA a new centre of expertise. This group is devoted exclusively, and in a very focused way, to issues around accessibility. That's the group that consulted on and developed the new regulations I referenced in my remarks.

Finally, as part of our governance, we have an accessibility advisory committee, a committee comprised of representatives of both the disability rights community and industry with whom my fellow members and I meet at least once a year.

Ms. Landry: The Canadian Human Rights Commission really believes that Canadian human rights and accessibility standards should be everyone's business and not just the business of the Canadian Human Rights Commission. We believe that problems should be resolved quickly and easily when they happen. This sectoral approach recognizes technical expertise but, as I mentioned, each and every one of us are responsible for ensuring that we have a human rights lens on problems that need to be addressed.

Senator Munson: Thanks for being here. As a sponsor of the bill, obviously I support the bill. I can't help, given my past, to ask a couple of questions. The mantra is "no wrong door", but in some of the advocacy groups there are too many doors to try to walk through to address issues. Some of the advocacy groups are talking about confusing, complicated and costly. Others have said it's wrong to have this bill give exclusive powers to CTA, CRTC and so on.

M. Streiner : Je vais rapidement vous donner une réponse directe à votre question. Je ne crois pas que nous ayons un problème, mais j'aimerais faire valoir quelques points à cet égard.

Tout d'abord, l'extrait que vous avez cité concerne les membres. J'aimerais souligner que les membres de l'OTC, comme tous les membres et les commissaires de ces différents organismes, je crois, sont nommés par le Cabinet. À titre de présidents et représentants principaux de ces organismes, nous ne contrôlons pas directement la nomination de ces membres.

Je peux vous assurer que dans le cadre du processus utilisé l'année dernière pour sélectionner un grand nombre des membres actuels de l'OTC, on a tenu compte de l'expertise en matière de droits de la personne et de l'expertise en matière d'enjeux liés à l'accessibilité.

Je peux également vous dire que lorsque nous prenons des décisions liées à des cas d'invalidité, nous examinons notre propre jurisprudence et la jurisprudence du Tribunal canadien des droits de la personne et des autres tribunaux dans le cadre d'une approche axée sur les droits de la personne.

De plus, nous avons, à l'interne, un centre d'expertise sur le transport accessible. En effet, nous avons créé, il y a trois ans, un nouveau centre d'expertise au sein de l'OTC. Les membres de ce groupe se concentrent exclusivement sur les enjeux liés à l'accessibilité. C'est ce groupe qui a mené les consultations et qui a élaboré les nouveaux règlements auxquels j'ai fait référence dans ma déclaration.

Enfin, dans le cadre de notre gouvernance, nous avons un comité consultatif sur l'accessibilité composé de représentants de la communauté des droits des personnes handicapées et de l'industrie que les autres membres et moi-même rencontrons au moins une fois par année.

Mme Landry : La Commission canadienne des droits de la personne croit fermement que tout le monde, et pas seulement les membres de la commission, doit se préoccuper des normes en matière d'accessibilité et de droits de la personne des Canadiens. Nous croyons que les problèmes devraient être résolus rapidement et facilement dès qu'ils surgissent. Cette approche sectorielle reconnaît l'expertise technique, mais comme je l'ai mentionné, nous avons tous la responsabilité de veiller à utiliser une approche axée sur les droits de la personne à l'égard des problèmes qui doivent être réglés.

Le sénateur Munson : Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Comme je suis le parrain du projet de loi, je lui donne manifestement mon appui. Étant donné mes antécédents, je ne peux pas m'empêcher de poser certaines questions. On insiste sur l'approche « sans fausse route », mais dans certains des groupes de défense des droits, il y a trop de routes à emprunter pour résoudre les problèmes. Certains des groupes de défense des droits parlent d'approches complexes et coûteuses

I am just curious about what will change. I want to keep it simple if I can. What will be the changes for a person with a disability on the day after or the few days after this bill becomes law? I want this bill to become law, but there could be amendments to make it a better bill.

If you were a person with a disability watching this hearing today, I think you would be saying to yourself, "Okay, barrier-free Canada, very good, but what is in it for me at the end of the day? Where is my fast and efficient justice in terms of complaints?" Obviously there was something wrong before, or we wouldn't have this bill today.

From whoever wants to take it, I would appreciate an answer.

Ms. Ebbs: Who wants to go first?

Mr. Streiner: Collaborate.

Ms. Ebbs: Well, our area in relation to the accessibility legislation is with federal public sector employees. It will be interesting for federal public sector employees, if and when this bill comes into law. At the present time, if a disabled federal public sector employee seeks accommodation and is not satisfied with the response of the employer, he or she can present a grievance that goes through the departmental chain. Then, if it's still an ongoing issue, it can be referred to the board.

In terms of a grievance under the Canadian Human Rights Act, the griever has a lot to explain to us. They have to explain that they have a disability. They have to explain that this is what they wanted as accommodation, and this is what the employer didn't do that they think should have been done.

With the accessibility legislation and the emphasis on barriers and creating standards, that same disabled public servant will now have the standard as proof, which will make their job easier in terms of explaining what happened and why they felt that the employer was not respecting what they were legally entitled to. This disabled person who wanted accommodation would just have to rely on the standard and say they didn't meet the standard. That's something that changes for federal public sector employees in a positive way.

Senator Munson: Is it in a timely way?

qui créent de la confusion. D'autres ont dit que le projet de loi avait tort d'accorder des pouvoirs exclusifs à l'OTC, au CRTC, et cetera.

Je suis simplement curieux au sujet des changements. J'aimerais que les choses restent simples si possible. Quels seront les changements observés par une personne handicapée dans les jours suivant l'entrée en vigueur de cette loi? Je veux que le projet de loi devienne une loi, mais des amendements pourraient l'améliorer.

Si vous étiez une personne handicapée qui regarde l'audience d'aujourd'hui, je crois que vous vous diriez qu'un Canada sans obstacle est une très bonne chose, mais que vous vous demanderiez également quels seront les avantages concrets pour vous au bout du compte, et comment vous pourrez formuler des plaintes qui seront traitées rapidement et efficacement. Manifestement, il y avait des problèmes auparavant ou nous ne serions pas saisis de ce projet de loi aujourd'hui.

N'importe quel témoin peut répondre à cette question, mais j'aimerais beaucoup avoir une réponse.

Mme Ebbs : Qui aimerait répondre en premier?

M. Streiner : Collaborons.

Mme Ebbs : Eh bien, lorsqu'il s'agit de la législation liée à l'accessibilité, nous nous occupons des employés de la fonction publique fédérale. Si ce projet de loi devient une loi, il y aura des changements intéressants pour les employés de la fonction publique fédérale. Actuellement, si un fonctionnaire fédéral ayant un handicap demande la prise de mesures d'adaptation et n'est pas satisfait de la réponse de l'employeur, il peut déposer un grief qui suivra les étapes de la chaîne de commandement ministérielle. Ensuite, si le problème persiste, il peut être renvoyé au conseil.

Lorsqu'une plainte est déposée en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, le plaignant doit fournir de nombreuses explications. Il doit expliquer qu'il a un handicap. Il doit décrire les mesures d'adaptation demandées et les mesures que l'employeur a négligé de prendre et les raisons pour lesquelles elles auraient dû être prises.

Grâce à la loi sur l'accessibilité et à l'attention accordée à l'élimination des obstacles et à l'élaboration de normes, ce même fonctionnaire qui a un handicap pourra maintenant utiliser les normes comme preuve, ce qui lui facilitera la tâche pour expliquer la situation et la raison pour laquelle il juge que l'employeur n'a pas respecté ses droits garantis par la loi. Ainsi, une personne handicapée qui a demandé une mesure d'adaptation n'aura qu'à s'appuyer sur les normes en vigueur et affirmer qu'elles n'ont pas été respectées. Ce sera donc un changement positif pour les employés de la fonction publique fédérale.

Le sénateur Munson : Cela se fera-t-il rapidement?

Ms. Ebbs: In a timely way.

Senator Munson: Things drag out in this town; decisions take a long time. I have only learned that after 15 years in the Senate. If there is to be justice and if there are to be penalties, with the standards you talk about things have to move at a faster speed, don't you think?

Ms. Ebbs: I wouldn't disagree at all. We try our best to address delays.

Mr. Streiner: I have a bunch of things that I will fire through quickly, senator.

First, all of us recognize that the "no wrong door" policy has to mean something. A Canadian with a disability who brings forward a complaint, if they happen to knock on the wrong door, if they happen to go to the wrong organization, has to seamlessly, quickly and effortlessly be referred to the right organization and find the way to the right organization. We are committed to making sure that happens.

These aren't just words. This is a collective commitment from the heads of the five organizations to ensure that is the actual experience of Canadians with disabilities seeking relief.

I will quickly fire through a number of other changes because you asked more broadly about changes on the day the act comes into force. For the CTA, with respect to complaint adjudications, we will be able to look at whether there is a contravention of the law and at the harm or economic loss that contravention may have caused a person with disabilities.

We will be able to initiate an investigation and an adjudication, not only on the basis of complaints, but also on our own motion without Canadians having to come forward and file a complaint if we believe there is reason to do so.

We will have the power to order remedies for pain and suffering in the same way as the Canadian Human Rights Tribunal does, which will equalize the remedies available under the Canadian Transportation Act to those available under the Human Rights Act.

We will have the authority to set up a participant funding program so that Canadians without disabilities who lack the resources won't be precluded from bringing forward complaints.

We will have a whole new raft of compliance tools to investigate and ensure compliance with legislative and regulatory obligations.

Mme Ebbs : Oui, rapidement.

Le sénateur Munson : Les choses s'éternisent dans cette ville et les décisions ne sont pas prises rapidement. J'ai seulement appris cela après avoir passé 15 ans au Sénat. Ne croyez-vous pas que les normes dont vous parlez permettront d'accélérer l'accès à la justice et l'imposition de pénalités?

Mme Ebbs : Je ne suis pas du tout en désaccord avec cette affirmation. Nous faisons de notre mieux pour éliminer les retards.

M. Streiner : J'ai plusieurs points que j'expliquerai rapidement, sénateur.

Tout d'abord, nous reconnaissons tous que la politique « sans fausse route » doit avoir un sens concret. Ainsi, un Canadien handicapé qui présente une plainte à la mauvaise personne ou au mauvais organisme doit pouvoir être aiguillé directement, rapidement et sans problème vers l'organisme approprié et le trouver facilement. Nous nous sommes engagés à veiller à ce que ce soit le cas.

Ce ne sont pas des paroles en l'air. C'est l'engagement collectif pris par les dirigeants des cinq organismes concernés, afin de veiller à ce que ce soit l'expérience vécue par les Canadiens handicapés qui cherchent une solution.

Je vais rapidement énumérer plusieurs changements, car votre question portait sur les changements plus généraux qu'on pourra observer le jour de l'entrée en vigueur de la loi. Dans les cas de règlement de plaintes, les intervenants de l'OTC seront en mesure de vérifier si la loi a été enfreinte et d'examiner les préjudices ou les pertes économiques qu'une personne handicapée pourrait avoir subies à la suite de cette infraction.

Nous serons en mesure de lancer une enquête et un processus de règlement de plainte non seulement sur le fondement des plaintes, mais également de notre propre chef, sans que les Canadiens aient à présenter une plainte si nous croyons que nous avons un motif suffisant.

Nous aurons le même pouvoir que le Tribunal canadien des droits de la personne lorsqu'il s'agit d'accorder des dommages-intérêts, ce qui permettra d'uniformiser les recours prévus dans la Loi sur les transports au Canada et ceux prévus dans la Loi sur les droits de la personne.

Nous aurons le pouvoir d'établir un programme de financement des participants, afin que les Canadiens non handicapés qui n'ont pas les ressources nécessaires puissent présenter des plaintes.

Nous disposerons d'une série de nouveaux outils de conformité pour mener des enquêtes et veiller au respect des obligations législatives et réglementaires.

The size of the administrative monetary penalty, the amps that we can impose if we find a contravention, will go from a maximum of \$25,000 to a maximum of \$250,000.

Those are five or six significant changes to our tool kit that will come as a result of this bill.

Senator Munson: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: My question is more specifically for Mr. Streiner and Ms. Laizner and concerns exemptions.

We know that part 4 sets out powers, but the bill would provide the CRTC, the Canadian Transportation Agency and the minister designated under the Canadian Accessibility Act, depending on the case, to exempt an organization, which reports to them, from the application of obligations under the act if they deem so necessary.

I would like to know how and under what circumstances you would deem it necessary to exempt a regulatory organization. Furthermore, in such cases, what alternative measures do you anticipate or envision at that stage to close the gaps that may result from an exemption being given?

Ms. Laizner: Senator, I first want to point out that we are an administrative tribunal. Therefore, our decisions are made following a transparent and open process. We have implications. We gather evidence on the file, and stakeholders include applicants for an exemption, but also people who will be affected by an exemption. The process is completely open.

The bill provides that there may be situations where giving an exemption would be important. If, after deliberating on the evidence on the file, counsel deem that an exemption is necessary, the exemption order will be published. The reasons for which an exemption is given must also be published on our websites. Those who are affected have a number of recourse rights, and the bill aims for exemptions to be applied over the short term. We have the power to further shorten the exemption period.

I hope this answers your question.

Mr. Streiner: Thank you for your question. First, I think it is important to point out that the Canadian Transportation Agency now has the right and the ability to give an exemption. However, although it has had the right and the ability to do so since 1988, the tool has never been used. I think that proves that it is not something we would do readily, without evidence or reason.

Le montant de la sanction administrative pécuniaire que nous pouvons infliger si nous déterminons qu'il y a eu infraction passera d'un maximum de 25 000 \$ à un maximum de 250 000 \$.

Ce sont donc cinq ou six changements importants que le projet de loi apportera à notre trousse à outils.

Le sénateur Munson : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Ma question s'adresse plus spécifiquement à M. Streiner et à Mme Laizner et se rapporte à la question des exemptions.

On sait que la partie 4 énonce les pouvoirs, mais le projet de loi offrirait au CRTC, à l'Office des transports du Canada et au ministre désigné en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, selon le cas, de dispenser un organisme, qui relève de leur compétence, de l'application des obligations en vertu de la loi s'ils le jugent nécessaire.

J'aimerais savoir comment et dans quelles circonstances vous jugeriez nécessaire d'exempter un organisme réglementé. De plus, le cas échéant, quelles mesures de rechange anticipez-vous ou imaginez-vous à ce stade pour combler les lacunes qui pourraient résulter du fait d'accorder une exemption?

Mme Laizner : Madame la sénatrice, je veux tout d'abord souligner que nous sommes un tribunal administratif. Nos décisions sont donc prises à la suite d'un processus transparent et ouvert. Nous avons des incidences. Nous recueillons la preuve sur le dossier, et les intervenants y incluent les demandeurs d'une exemption, mais aussi les gens qui seront affectés par une exemption. C'est un processus complètement ouvert.

Le projet de loi prévoit qu'il y aura peut-être des situations où il sera important d'accorder une exemption. Si, après avoir délibéré sur la preuve sur le dossier, les conseillers jugent qu'une exemption est nécessaire, l'ordre d'exemption sera publié. Les raisons pour lesquelles on accorde une exemption doivent également être publiées dans nos sites web. Les gens affectés ont plusieurs droits de recours, et le projet de loi vise à ce que les exemptions soient appliquées à court terme. Nous avons le pouvoir de raccourcir davantage la période d'exemption.

J'espère que cela répond à votre question.

M. Streiner : Merci de votre question. Premièrement, je pense qu'il est important de souligner que l'Office des transports du Canada a maintenant le droit et la possibilité d'accorder une exemption. Toutefois, même s'il a le droit et la possibilité de le faire depuis 1988, cet outil n'a jamais utilisé. Je pense que cela prouve que ce n'est pas quelque chose que nous ferons facilement, sans preuve ou sans raison.

If I have understood correctly, the new provisions in terms of exemptions are based on the “meet or beat” principle, which means that the regulatory organization shows us that there are ways to implement the objectives of the act, but in a way that differs from regulatory requirements.

This is what is important to us. If someone manages to convince us that alternative methods are effective, we will consider the exemption.

Senator Forest-Niesing: Ms. Laizner, I have a follow up question. You talked about the fact that you are an administrative tribunal. So, if someone wanted to challenge a decision, there would be a judicial review. I am more specifically concerned about the length and complexity of a judicial review. Before getting to that point, would you, in anticipation of an exemption being applied, try to use alternative methods to close the gaps that could be created by the exemption if that could harm certain individuals?

Ms. Laizner: There are always alternative options, such as consultations or working groups, but the situation would have to be examined further.

It is somewhat difficult to use hypotheses. For me, it is important to be familiar with the request and the reasons, to know whether the exemption is well founded and to know about interventions. Sometimes, with these types of things, it is preferable to try to get a better result instead of doing things halfway. So, it is a matter we will look into very carefully. As the chair of the Canadian Transportation Agency said, we are not here simply to give exemptions in response to a request.

[English]

Senator Poirier: Thank you all for being here and for your presentations. I leave it to you to decide who is to answer my first question because I think it touches everyone.

Bill C-81 proposes that all complaints would be handled by the four organizations. Will the organizations' way to handle the complaints change under the proposed legislation? Would Bill C-81 provide a better way of handling complaints, in your opinion?

Ms. Landry: The approach we have adopted at the Canadian Human Rights Commission for many years now is that it's people first over process. That's really important for us.

Si j'ai bien compris, les nouvelles dispositions, en ce qui concerne les exemptions, se basent sur le principe de « *meet or beat* », ce qui veut dire que l'organisme réglementaire nous montre qu'il y a des façons de mettre en œuvre les objectifs de la loi, mais de manière différente que les prescriptions réglementaires.

C'est la question qui est importante pour nous. Si on réussit à nous convaincre que les manières alternatives sont efficaces, nous allons considérer l'exemption.

La sénatrice Forest-Niesing : Madame Laizner, j'aurais une question de suivi. Vous avez parlé du fait que vous êtes un tribunal administratif. Donc, si quelqu'un voulait remettre en question une décision, il s'agirait d'une révision judiciaire. Je suis plus particulièrement préoccupée par la durée et la complexité d'une révision judiciaire. Avant qu'on en arrive à ce point, est-ce que, en anticipant l'application d'une exemption, vous avez l'intention de combler, par des mesures alternatives, les lacunes qui pourraient être créées par l'exemption accordée, même si cela pourrait léser certains individus?

Mme Laizner : Il y a toujours des options alternatives, comme les consultations ou les groupes de travail, mais il faudrait étudier davantage la situation.

Il est un peu difficile d'évoquer des hypothèses. Pour moi, il est important de bien connaître la demande et les raisons, de savoir si l'exemption est bien fondée et d'être au courant des interventions. Parfois, avec ce genre de choses, il est préférable de chercher à obtenir un meilleur résultat au lieu de faire les choses à moitié. C'est donc une question que nous allons examiner très attentivement. Comme l'a affirmé le président de l'Office des transports du Canada, nous ne sommes pas là simplement pour accorder des exemptions à la suite d'une demande.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : J'aimerais remercier les témoins de leur présence et de leur témoignage. Je vous laisse décider qui répondra à ma première question, car je crois qu'elle vous concerne tous.

Le projet de loi C-81 propose de confier le traitement de toutes les plaintes à quatre organismes. Le projet de loi modifiera-t-il la façon dont ces organismes traitent les plaintes? À votre avis, le projet de loi C-81 permettra-t-il d'améliorer le traitement des plaintes?

Mme Landry : L'approche qu'utilise la Commission canadienne des droits de la personne depuis de nombreuses années fait passer les gens avant le processus. C'est très important pour nous.

After all five agencies had a meeting, this is what we were committed to. It's to improve the process to make sure that nobody falls between the cracks and the complaints will be addressed as soon as possible in respect of the needs of the complainant, for sure.

As one of my colleagues mentioned, we met twice. We also have a working group. They are working together to see how we can improve the way in which we collaborate and all work together to ensure the success of what we need to do to have a Canada free from barriers for persons with disabilities.

Senator Poirier: If I understand you correctly, you're saying Bill C-81 will make that process better.

Ms. Landry: It will certainly make that process better. Despite the fact that we started to work before all together, it will make the process better.

Senator Poirier: I will leave my next question open to whomever feels comfortable answering it.

Last week, when we had the minister and a witness from the accessibility secretariat, I asked a question regarding the \$290 million funding over the six-year period. They mentioned to us that the funding being given to the Canadian Transportation Agency, specifically the \$2.5 million, was over two years. However, they didn't mention the CRTC, the Public Service Labour Relations and Employment Board, or the Canadian Human Rights Commission.

Could you explain why the CTA will receive funding, while the other three will not? Why isn't the funding being provided to all?

Ms. Laizner: As far as the CRTC's operations are concerned, we are in the position where the majority of the activities we do and the regulations we make in telecommunications and broadcasting are actually funded by the industry. It's a user-funded organization, for the most part.

When we will be entering into the implementation of this Accessible Canada Act and holding our proceedings, the industry will be there. Our activities with regard to implementing this legislation, from our perspective, are funded generally by the industry.

Having said that, nobody ever says no to money, but that may explain the difference. I can't speak for my colleague here from the Canadian Transportation Agency, but that might help you understand better.

Nous nous sommes certainement engagés à améliorer le processus qui suit la réunion tenue par les cinq organismes, afin que personne ne passe entre les mailles du filet et que les plaintes soient traitées aussi rapidement que possible selon les besoins des plaignants.

Comme l'une de mes collègues l'a mentionné, nous nous sommes réunis à deux reprises. Nous avons également un groupe de travail. Les membres de ce groupe travaillent ensemble pour déterminer comment nous pouvons améliorer la façon dont nous collaborons pour réussir à bâtir un Canada sans obstacle pour les personnes handicapées.

La sénatrice Poirier : Si je comprends bien, vous dites que le projet de loi C-81 améliorera ce processus.

Mme Landry : Il améliorera certainement le processus. Même si nous avons déjà commencé à travailler tous ensemble, cela améliorera le processus.

La sénatrice Poirier : Les témoins qui seront à l'aise de répondre à ma prochaine question pourront y répondre.

La semaine dernière, lorsque la ministre et un témoin du Secrétariat de l'accessibilité ont comparu, j'ai posé une question sur les 290 millions de dollars en financement sur six ans. Ils nous ont mentionné que le financement accordé à l'Office des transports du Canada, plus précisément les 2,5 millions de dollars, s'étalait sur deux ans. Toutefois, ils n'ont pas parlé du CRTC, de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique ou de la Commission canadienne des droits de la personne.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi l'OTC recevra du financement, alors que les trois autres organismes n'en recevront pas? Pourquoi le financement n'est-il pas accordé à tous ces organismes?

Mme Laizner : En fait, la majorité des activités du CRTC et des règlements qu'il prend dans le domaine des télécommunications et de la radiodiffusion sont financés par l'industrie. Il s'agit en grande partie d'un organisme financé par les utilisateurs.

Lorsque nous entrerons dans la période de mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'accessibilité et que nous tiendrons nos audiences, les représentants de l'industrie seront présents. Dans notre cas, nos activités liées à la mise en œuvre de cette loi sont généralement financées par l'industrie.

Cela dit, personne n'a jamais refusé d'argent, mais cela pourrait expliquer la différence observée. Je ne peux pas parler pour mon collègue de l'Office des transports du Canada, mais cela pourrait vous aider à mieux comprendre la situation.

Senator Poirier: In June 2016, the government launched a public consultation and met with Canadians all over the country to talk about what an accessible Canada means to them.

Have your organizations been consulted regarding Bill C-81? If so, could you explain to the committee if the input of your corporations was taken into consideration when drafting this bill?

Mr. Streiner: I'll provide a response from the perspective of the CTA. The answer to the question of whether officials spoke between the CTA and the officials supporting Minister Qualtrough in drafting the bill is: Yes, there were conversations among officials.

The process that goes into the preparation of a proposal for cabinet and then ultimately the presentation of the bill is covered by cabinet confidence. I can say generally that the CTA has made recommendations, including on the public record, around our tool kit for advancing accessibility.

Those recommendations, including aligning the remedies that we can award to those of the Human Rights Commission and the Human Rights Tribunal, are reflected in the text of the bill.

Senator Poirier: Is that the situation for the other organizations, too?

Ms. Landry: On behalf of the Canadian Human Rights Commission, we have been consulted through all the processes, for sure, because it was very important for this bill to have a human rights lens and approach. It's clear that we have been consulted.

Senator Poirier: Were your recommendations or observations to them taken into consideration?

Ms. Landry: Yes.

Senator Poirier: Great. Thank you.

Senator Eaton: Just to follow up on Senator Munson's and Senator Poirier's bill, it will make it better but will it make it easier? For instance, I see all of you lined up. This country is full of silos.

If I am a disabled person, and I have a complaint I want to make, will you share one website? Can I go on the web and find my way on the web? If I call you up, is there a trained person at the other end of the phone who will say, "Oh, yes, you belong with human rights" or "Oh, yes, you belong with Transport" or

La sénatrice Poirier : En juin 2016, le gouvernement a entamé un processus de consultations publiques et ses représentants ont rencontré des Canadiens de partout au pays pour connaître leur vision de l'accessibilité au Canada.

Vos organismes ont-ils été consultés au sujet du projet de loi C-81? Si oui, pourriez-vous indiquer au comité si on a tenu compte des contributions de vos organismes dans la rédaction du projet de loi?

M. Streiner : Je répondrai au nom de l'OTC. La réponse à la question de savoir s'il y a eu des discussions entre les représentants de la ministre Qualtrough et les intervenants de l'OTC pendant la rédaction du projet de loi est affirmative.

Le processus qui englobe la présentation d'une proposition au Cabinet aux fins d'examen et, au bout du compte, la présentation du projet de loi est visé par la politique de la confidentialité des documents du Cabinet. Je peux dire que l'OTC a formulé des recommandations liées à sa trousse à outils en vue de favoriser l'accessibilité, et que ces recommandations ont notamment été versées au dossier public.

Ces recommandations, qui visent notamment l'uniformisation des recours que nous pouvons accorder avec ceux de la Commission des droits de la personne et du Tribunal des droits de la personne, ont été prises en considération dans le libellé du projet de loi.

La sénatrice Poirier : Est-ce la même chose pour les autres organismes?

Mme Landry : Je répondrai au nom de la Commission canadienne des droits de la personne. On nous a certainement consultés tout au long du processus, car il était très important d'adopter une approche axée sur les droits de la personne dans la rédaction de ce projet de loi. Nous avons donc visiblement été consultés.

La sénatrice Poirier : Vos recommandations et vos observations ont-elles été prises en compte par ces intervenants?

Mme Landry : Oui.

La sénatrice Poirier : Excellent. Merci.

La sénatrice Eaton : Pour revenir sur le projet de loi du sénateur Munson et de la sénatrice Poirier, cela améliorera le processus, mais cela le rendra-t-il plus facile à utiliser? Par exemple, je vois que vous êtes tous alignés; notre pays est loin d'avoir éliminé le cloisonnement.

Si j'étais une personne handicapée et que je souhaitais présenter une plainte, pourrais-je le faire sur un site web que vous utilisez tous? Pourrais-je trouver les instructions sur Internet? Si je vous téléphonais, pourrais-je trouver, à l'autre bout du fil, une personne formée qui serait en mesure de

“Oh, yes, you are a public servant and you belong with Ms. Ebbs?” Do you have those kinds of mechanisms in place?

[*Translation*]

Ms. Landry: That is one of the things that are extremely important. I know that this is the case for my colleagues, who mentioned it when we met twice, and it is just as important for the Canadian Human Rights Commission. I, as chief commissioner —

Senator Eaton: But is it done or is it about to be implemented?

Ms. Landry: Absolutely. Even in current practice, in terms of handling complaint files, I have occasionally transferred files directly to some of my colleagues when we realized that the jurisdiction was incorrect, and we did so to ensure that the complainant was receiving the assistance they were entitled to.

Senator Eaton: Do you have a shared website?

Ms. Landry: Currently, the Canadian Human Rights Commission has a website with an online platform, and we have discussed among various partners ways that everyone could benefit from the expertise developed by the Canadian Human Rights Commission by putting the website online with all the available information.

Senator Eaton: Is there one telephone number or are there four telephone numbers?

Ms. Landry: Senator, what is important is that people who need support from one of our organizations are not forgotten and do not enter the wrong door or that, if that should happen, they receive the support.

[*English*]

Senator Eaton: If I'm disabled, where do I look? If I go on the website, there's one phone number. The person on the other end of the phone tells the name of the person I want to speak to. I am hoping I will not be going between four or five websites or four doors. One of you will say, and I am sure you will, with all good intentions, “No, you have to go to Ms. Laizner.” Then, once I get to Ms. Laizner, it will be: “Actually, no, you really belong at human rights.”

We've been through this with Phoenix. We've been through this with CRA. One phone number, with one trained person on the end of the phone, wouldn't that make it easy?

m'indiquer que mon cas relève de la Commission des droits de la personne ou de l'Office des transports du Canada ou de Mme Ebbs, car je suis fonctionnaire? Avez-vous mis ces types de mécanismes en œuvre?

[*Français*]

Mme Landry : C'est une des choses qui sont extrêmement importantes. Je sais que c'est le cas pour mes collègues, qui l'ont mentionné quand nous nous sommes rencontrés à deux reprises, et c'est tout aussi important pour la Commission canadienne des droits de la personne. Moi, à titre de chef...

La sénatrice Eaton : Mais est-ce que c'est fait ou si c'est sur le point d'être mis en œuvre?

Mme Landry : Oui, tout à fait. Même dans la pratique actuelle, dans le traitement des dossiers de plaintes, il m'est arrivé de transférer des dossiers directement à certains de mes collègues lorsqu'on se rendait compte qu'il ne s'agissait pas de la bonne juridiction, et ce, pour nous assurer que le plaignant recevrait l'aide à laquelle il avait droit.

La sénatrice Eaton : Avez-vous un site web en commun?

Mme Landry : À l'heure actuelle, la Commission canadienne des droits de la personne a un site web avec une plateforme en ligne, et nous avons discuté ensemble, entre les différents partenaires, de la façon dont tout le monde pouvait tirer profit de l'expertise qu'avait développée la Commission canadienne des droits de la personne en mettant le site en ligne avec tous les renseignements disponibles.

La sénatrice Eaton : Y aura-t-il un numéro de téléphone ou quatre numéros de téléphone?

Mme Landry : Ce qui est important, madame la sénatrice, c'est que les gens qui ont besoin de soutien de la part de l'une de nos organisations ne tombent pas dans l'oubli et qu'ils ne se trompent pas de porte, et que, si jamais c'est le cas, ils reçoivent ce soutien.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Si je suis une personne handicapée, où dois-je chercher? En me rendant sur le site web, je vais trouver un numéro de téléphone. La personne qui répondra me dira à qui je dois m'adresser. J'espère que je n'aurai pas à frapper à quatre portes différentes ou à passer par quatre ou cinq sites web. L'un de vous me dira, animé des meilleures intentions : « Non, vous devez vous adresser à Mme Laizner. » Une fois rendue à Mme Laizner, j'entendrai : « Non, en fait, votre dossier relève du service des droits de la personne. »

Nous avons vécu la même chose avec Phénix et avec l'ARC. Ne serait-ce pas plus facile s'il y avait un seul numéro de téléphone qui donnait accès à des agents formés?

Ms. Laizner: We're certainly working on collaborating together. The point is that what the bill makes clear is that the answer to the person is not going to be that you need to go elsewhere. The answer is going to be —

Senator Eaton: Unless they find you.

Ms. Landry: They will find us.

Ms. Laizner: — “Tell me what your issue is, and I will make sure it gets heard in the right place.” That is what our commitment is.

Ms. Landry: Exactly.

Senator Eaton: If I am a public servant with a problem, I have to file a grievance. Is that right? Why not a complaint?

What's the difference between a complaint and a grievance, or is there a difference?

Ms. Ebbs: The grievance refers to the process we already have in the federal public sector. When you say federal public servants will come to the board instead of going to the accessibility commissioner, the vehicle is a grievance.

In terms of what it actually is, it's a declaration of a concern you have, in our case as the employer, that someone violated a standard.

Senator Eaton: It's basically just vocabulary.

Ms. Ebbs: Yes, basically. Our process is a little different because we are a tribunal that hears grievances. We are decision makers that listen to the parties and make decisions. That's a bit different from the process the accessibility commissioner will have, but the end result is that we will hear from all parties. We will understand what is the concern, and then we will make a decision based on that.

Senator Omidvar: I am very empathetic to the wrong door or one door argument. As you all know, we have been in these chambers for less than a month. There are many doors. I keep going through many doors and I keep getting lost. That's why I am late, and I hate being late for everything. I have some sympathy for Senator Eaton's proposal of at least one door that opens the door to other doors.

My question is based on a letter that we have all received on the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act. I will quote from the letter. It says that it is wrong for the bill to give exclusive powers over accessibility to federally regulated organizations in different industries, to the CTA and to the CRTC. It says that you have had these powers for many years, that your record on accessibility is not good, that you are too

Mme Laizner : Nous déployons certainement des efforts pour travailler ensemble. Ce que le projet de loi garantit, c'est que les personnes qui appellent ne seront pas envoyées ailleurs. La réponse sera...

La sénatrice Eaton : À moins qu'elles vous trouvent.

Mme Landry : Elle nous trouveront.

Mme Laizner : « Dites-moi quel est votre problème et je vais faire le nécessaire pour que votre dossier se rende au bon endroit. » C'est notre engagement.

Mme Landry : Exactement.

La sénatrice Eaton : Si je suis fonctionnaire et j'ai un problème, je dois présenter un grief, n'est-ce pas? Pourquoi pas une plainte?

Quelle est la différence, s'il y en a une, entre une plainte et un grief?

Mme Ebbs : Le grief est le processus déjà en place dans le secteur public fédéral. Lorsqu'on dit que les fonctionnaires s'adresseront à la commission plutôt qu'au commissaire à l'accessibilité, ce sera au moyen d'un grief.

Dans notre cas, un grief est utilisé lorsqu'une personne croit qu'un employeur a transgressé une norme.

La sénatrice Eaton : C'est plus ou moins juste une question de vocabulaire.

Mme Ebbs : Plus ou moins, oui. Notre processus est un peu différent parce que nous sommes un tribunal qui reçoit des griefs. Nous sommes des décideurs qui écoutent les parties et qui prennent des décisions. Le commissaire à l'accessibilité procédera un peu différemment, mais le résultat sera que toutes les parties seront entendues. Nous comprendrons la préoccupation et nous prendrons une décision en conséquence.

La sénatrice Omidvar : Je comprends très bien l'argument relatif à la fausse route ou à la porte unique. Comme vous le savez tous, nous nous sommes installés dans cet édifice il y a moins d'un mois. Les portes sont nombreuses. Je n'arrête pas de passer par des portes différentes et de me perdre. C'est pour cette raison que je suis en retard, et je déteste être en retard à tout. Je comprends la proposition de la sénatrice Eaton de mettre en place une seule porte donnant accès aux autres.

Ma question est fondée sur une lettre que nous avons tous reçue concernant la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Il est écrit dans cette lettre que le projet de loi ne devrait pas conférer de pouvoirs exclusifs sur l'accessibilité à des organisations sous réglementation fédérale dans différentes industries, à l'OTC et au CRTC. Toujours selon cette lettre, vous détenez ces pouvoirs depuis de nombreuses

close to industry, that you lack experience, and that the industries you regulate are perfectly happy to have you regulate them, given your inadequate regulatory track record on accessibility.

I would like your response to this rather harsh criticism. I guess my question is for Ms. Laizner and Mr. Streiner.

Mr. Streiner: I think I heard two questions. One is “no wrong door,” and the other is the history of the CTA. Maybe I’ll respond to the latter first.

I am actually very proud of the record of the Canadian Transportation Agency. Canada is the only country in the world with what we call the one-person-one-fare rule, which means if you need to travel on an airplane and for reasons related to your disability you need an extra seat, maybe an attendant to come with you or maybe you have a service dog, you get that extra seat for free. We’re the only country in the world that does that, and that is as a result of the adjudication of a case by the Canadian Transportation Agency.

That case dealt with specific airlines, but as a result of the regulations that we prepublished in draft form on March 11, it will be extended to every airline in Canada operating within Canada.

It’s one of many examples of the ways in which the CTA has advanced accessibility. I spoke in my opening comments about our vision, which is to make Canada’s national transportation system the most accessible in the world. Our expertise, as a human rights tribunal with responsibility for accessibility in the transportation field, has been recognized by the Supreme Court of Canada in a case concerning the accessibility of VIA Rail cars. The Supreme Court talked about the CTA as the appropriate agency to advance the human rights of persons with disabilities to accessibility based upon its knowledge of the transportation industry. I am very proud of and happy to defend the record of the CTA on these matters.

As far as the “no wrong door” policy goes, you and other senators have raised it. You see before you four organizations committed to making sure that nobody walks around knocking on doors the way you have experienced in this new facility.

The only reason none of us has given a very specific answer to some of the issues you raised is that we’ve just started this conversation. We did, as my colleague said, talk about the possibility of a single website. The Human Rights Commission and the CTA already have a MOU so that anybody who comes to either of our organizations and belongs to the other gets there immediately, with no fuss, no muss and no trouble.

années, votre bilan en matière d’accessibilité laisse à désirer, votre relation avec l’industrie est trop étroite, vous manquez d’expérience, et les industries qui sont sous réglementation fédérale sont très heureuses de l’être étant donné vos antécédents inadéquats au chapitre de la réglementation sur l’accessibilité.

Madame Laizner et monsieur Streiner, j’aimerais entendre vos réactions à ces critiques plutôt virulentes.

M. Streiner : Je pense que j’ai entendu deux questions, une sur la politique « sans fausse route » et une sur les antécédents de l’OTC. Je vais répondre à la deuxième question en premier.

En réalité, je suis très fier du bilan de l’Office des transports du Canada. Le Canada est le seul pays au monde à avoir adopté la règle « une personne, un tarif ». En vertu de cette règle, si une personne doit voyager par avion et a besoin d’un siège supplémentaire à cause de son handicap, par exemple, pour être accompagnée par un préposé ou par son chien d’assistance, elle obtient ce siège gratuitement. Nous sommes le seul pays au monde à appliquer cette politique, et c’est le résultat d’une décision prise dans une affaire entendue par l’Office des transports du Canada.

Cette affaire portait sur des transporteurs aériens donnés, mais le règlement que nous avons prépublié sous forme d’ébauche le 11 mars rendra la règle applicable à l’ensemble des transporteurs aériens faisant affaire au Canada.

C’est là un des nombreux exemples des façons dont l’OTC a fait avancer le dossier de l’accessibilité. J’ai parlé, dans ma déclaration préliminaire, de notre vision, qui est de rendre le réseau national de transport du Canada le plus accessible au monde. Dans une affaire concernant l’accessibilité des voitures de VIA Rail, la Cour suprême du Canada a reconnu notre expertise en tant que tribunal des droits de la personne responsable de l’accessibilité dans le domaine des transports. Selon la Cour suprême, les connaissances de l’OTC sur l’industrie des transports en font l’organisme approprié pour faire progresser les droits des personnes handicapées en matière d’accessibilité. Je suis très fier et heureux de défendre le bilan de l’OTC à ce chapitre.

En ce qui concerne la politique « sans fausse route », vous et d’autres sénateurs avez soulevé la question. Vous avez devant vous quatre organisations déterminées à faire en sorte que personne ne perde son temps à frapper aux mauvaises portes, comme vous l’avez vécu dans ce nouvel édifice.

La seule raison pour laquelle aucun d’entre nous ne vous a donné de réponse précise à certaines de vos questions, c’est que nous venons tout juste d’amorcer la discussion. Comme ma collègue l’a dit, nous avons parlé de la possibilité d’un site web unique. La Commission des droits de la personne et l’OTC ont déjà signé un protocole d’entente en vertu duquel quiconque s’adresse à l’une de nos organisations sera transféré à l’autre immédiatement, le cas échéant, sans aucune difficulté.

We are committed to making that happen in practice. It's just that we don't yet have the specifics, although we will within a few months, of exactly how that happens. We understand and agree with the concerns the disability community and the senators have identified.

Ms. Laizner: Yes, thank you for your question. I am actually very proud of what we're doing in the area of accessibility, but there's always room for improvement.

As you know, there is a legislative review panel looking at the Broadcasting Act and the Telecommunications Act. In our submission to that review panel we suggested that the government consider making accessibility a policy objective under those acts to expand our mandate in terms of that whole area.

We've also asked for tools, particularly in the broadcasting area, to redress complaints that would provide some symmetry with the Telecommunications Act where we have an administrative monetary penalty regime.

We work with everybody that is affected. We work with people in disability groups that are hard of hearing, deaf and speech impaired, and we work with the stakeholders.

I think that Minister Qualtrough said that part of the reason the act provides certain areas for the different organizations before you is that we have specialized expertise.

In the case of the CRTC, we have regulated telecommunications and broadcasting industries for decades. We don't have to start from scratch in building the wheel. We have public proceedings. We have requirements for an accessible format in the submissions. We provide simultaneous translation. On our website, we have a guide on how to appear in front of our proceedings in American Sign Language. We have a certain expertise that allows us to hit the ground running under the requirements of this legislation. That is important because it goes to making sure the legislation will be successful.

Senator Moodie: Some stakeholders have argued that this bill is weak because it does not impose a duty on the government to use the powers that it has or is given in this bill to promote accessibility. The government's duty, they believe, to act must be mandatory, not optional.

Do you believe that the government's duty to act should be mandatory or optional? How do you weigh in on this? Should the bill go further?

Nous sommes déterminés à transformer cette politique en pratique. Nous n'avons tout simplement pas encore tous les détails de la façon dont nous y arriverons, mais nous les aurons dans quelques mois. Nous comprenons et nous partageons les préoccupations qui ont été soulevées par le milieu des personnes handicapées et par les sénateurs.

Mme Laizner : Oui, merci pour la question. À vrai dire, je suis très fière de ce que nous accomplissons dans le domaine de l'accessibilité, mais il est toujours possible de faire mieux.

Comme vous le savez, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les télécommunications font actuellement l'objet d'un examen législatif. Dans le mémoire que nous avons soumis au comité chargé de cet examen, nous avons suggéré que le gouvernement considère la possibilité de faire de l'accessibilité un objectif stratégique en vertu de ces lois afin d'élargir notre mandat dans ce domaine.

Nous avons aussi demandé des outils qui nous permettraient d'accorder, dans le secteur de la radiodiffusion, des réparations équivalentes à celles prévues par la Loi sur les télécommunications, qui contient un régime de sanctions administratives pécuniaires.

Nous travaillons avec toutes les personnes touchées. Nous travaillons avec les personnes malentendantes, sourdes ou atteintes de troubles de la parole, ainsi qu'avec les parties prenantes.

Je pense que la ministre Qualtrough a expliqué que la raison pour laquelle la loi confie la responsabilité de certains secteurs aux organisations représentées ici aujourd'hui, c'est que nous possédons des compétences spécialisées.

Dans le cas du CRTC, nous réglementons les industries des télécommunications et de la radiodiffusion depuis plusieurs décennies. Nous n'avons pas à partir de zéro ou à réinventer la roue. Nous avons des instances publiques. Nous avons des exigences en matière d'accessibilité des documents. Nous fournissons des services d'interprétation simultanée. Notre site web contient un guide qui explique comment participer à une instance publique en langue des signes québécoise. Nous possédons des compétences qui nous permettront de répondre rapidement aux exigences prévues par la nouvelle loi, ce qui est important pour en assurer le succès.

La sénatrice Moodie : Certains intervenants soutiennent que le projet de loi est faible parce qu'il n'oblige pas le gouvernement à utiliser les pouvoirs qu'il détient ou qui lui sont accordés en vertu du projet de loi pour promouvoir l'accessibilité. Selon eux, le devoir du gouvernement d'agir devrait être obligatoire et non facultatif.

À votre avis, le devoir du gouvernement d'agir devrait-il être obligatoire ou facultatif? Quelle est votre opinion à ce sujet? Le projet de loi devrait-il aller plus loin?

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications, Canadian Human Rights Commission: We've reviewed the bill very closely. When Ms. Landry appeared before the house committee, we offered some suggestions for possible amendments and some of them were incorporated.

The tools that the accessibility commissioner will be provided, from my perspective, are ample to be able to address accessibility issues in a fairly fundamental way.

Generally speaking, we're quite content with what is in Bill C-81.

Ms. Laizner: As an administrative tribunal, we implement legislation that gives us a mandate in certain areas. We don't comment on the policy choices of government, but we welcome the proactive approach of this legislation.

We are ready to implement our role under the legislation, and we think it's a great step.

Mr. Streiner: I would echo what my colleague said. Three of us here represent administrative tribunals. As such, we don't opine on the government's policy choices, so it would be inappropriate for me to editorialize on that.

Senator Kutcher: Thank you for your testimony. First, I will make an observation. For decades, the mental health system has been telling people that there is "no wrong door," and people have been telling the mental health system, "Give us one door." That is something for you to think about.

Ms. Landry, in your testimony you said that some of your recommendations had been integrated into Bill C-81. Which of your recommendations that were not integrated would you like us to consider at this time?

Ms. Landry: The most important recommendations for amendment of the Canadian Human Rights Commission have been integrated in this bill. We really believe and urge this committee to make sure that the bill will pass as soon as possible.

This is a very important bill. Many of the amendments or suggestions that the commission has made in the past can be addressed through the regulations that are going to be adopted. One of the amendments we proposed ensures that the government adopts the regulations included in Bill C-81.

We also believe that the five-year review will give all of us a good opportunity to make suggestions to improve the bill at the end.

Keith Smith, directeur général intérimaire, Politiques et communications, Commission canadienne des droits de la personne : Nous avons examiné le projet de loi de très près. Lorsque Mme Landry a témoigné devant le comité de la Chambre des communes, nous avons proposé des amendements, dont certains ont été intégrés au projet de loi.

D'après moi, les outils qui seront mis à la disposition du commissaire à l'accessibilité seront suffisants pour répondre de manière assez profonde aux problèmes d'accessibilité.

Nous sommes généralement satisfaits du contenu du projet de loi C-81.

Mme Laizner : En notre qualité de tribunal administratif, nous appliquons les lois qui nous confient un mandat dans certains domaines. Nous ne nous prononçons pas sur les choix du gouvernement en matière de politiques, mais nous voyons d'un bon œil l'approche proactive proposée par le projet de loi.

Nous sommes prêts à nous acquitter du rôle que le projet de loi nous confère et nous croyons qu'il s'agit d'une mesure positive.

M. Streiner : Je vais me faire l'écho de ma collègue. Trois d'entre nous représentent des tribunaux administratifs, et notre rôle n'est pas d'émettre des avis sur les choix du gouvernement en matière de politiques. Il serait donc inapproprié pour moi d'exprimer une opinion à ce sujet.

Le sénateur Kutcher : Merci pour vos témoignages. Je vais commencer par faire une observation. Depuis des dizaines d'années, le système de santé mentale dit aux gens qu'il n'y a pas de mauvaise porte à laquelle frapper, et les gens demandent au système de santé mentale de mettre en place une seule porte d'entrée. Cela donne matière à réflexion.

Madame Landry, vous avez dit que certaines de vos recommandations avaient été intégrées au projet de loi C-81. Parmi celles qui ne l'ont pas été, lesquelles voudriez-vous que nous examinions?

Mme Landry : Les amendements les plus importants proposés par la Commission canadienne des droits de la personne ont été apportés au projet de loi. Nous exhortons le comité à faire en sorte que le projet de loi soit adopté dès que possible.

Il s'agit d'un projet de loi très important. Nombre des amendements ou des suggestions que la commission a présentés pourront être intégrés au règlement à venir. Un des amendements que nous avons proposés garantit que le gouvernement adoptera le règlement compris dans le projet de loi C-81.

Nous sommes aussi d'avis que l'examen quinquennal donnera à tous la possibilité de faire des suggestions qui permettront d'améliorer la loi.

If we are waiting for the bill to be perfect, the result will not be the one that we hoped for a barrier-free Canada. I hope I have answered your question. This is what I can offer. I urge this committee to have this bill passed as soon as possible, in the interests of Canadians and a barrier-free Canada.

[Translation]

Senator Mégie: I would like to know what your assessment of the current accessibility measures is. Would you say they are acceptable, insufficient or clearly insufficient? Regardless of your assessment, once Bill C-81 has been passed, what will it add to the existing measures?

Ms. Landry: Thank you for your question, Senator. The objective of Bill C-81 is to set standards. What was there before was a complaints process. So when someone was dealing with discrimination, be it individual or systemic, they could file a complaint — and they can still file a complaint — with the Canadian Human Right Commission. The commission would examine the file, assess it and forward it to the tribunal, in which case, the tribunal would determine whether or not discrimination occurred, while proposing appropriate solutions to deal with the situation.

What Bill C-81 proposes is to impose the implementation of standards that will have to be met. It also establishes a complaints process to handle cases of non-compliance with those standards by employers and organizations. In my opinion, those are two pieces of legislation that are perfectly complementary, extremely important and provide very different benefits. Those statutes are very strongly interrelated. I don't know whether I'm answering your question.

Senator Mégie: Not completely, but I will put it to another panel of witnesses.

[English]

Senator Dasko: I am also on the Standing Senate Committee on Transport and Communications. When I see both of you here, I wish I could take you both to the next committee and keep you all day.

My colleagues have asked you all the questions I would have asked about the regulations, the enforcement, and so on. I have a question for both of you, but especially to Mr. Streiner. Tell me what the gaps are in accessibility in your industries, particularly transportation which has such a variety of trains, boats, planes and drones. I can't even imagine what other technologies are out there.

Si nous attendons que le projet de loi soit parfait, nous n'atteindrons pas notre objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles. J'espère que j'ai répondu à votre question. C'est la réponse que je peux vous donner. J'exhorte le comité à faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible, pour le bien des Canadiens et pour la création d'un Canada exempt d'obstacles.

[Français]

La sénatrice Mégie : J'aimerais savoir comment vous évaluez les mesures d'accessibilité actuelles : diriez-vous qu'elles sont acceptables, insuffisantes ou nettement insuffisantes? Quelle que soit votre évaluation, une fois le projet de loi C-81 adopté, qu'apportera-t-il de plus aux mesures qui existent déjà?

Mme Landry : Merci de votre question, madame la sénatrice. L'objectif du projet de loi C-81 est d'établir des normes. Ce qui existait auparavant, c'était un processus de plaintes. Ainsi, lorsqu'une personne faisait face à une situation de discrimination, individuelle ou systémique, elle pouvait porter plainte — et elle peut toujours porter plainte — à la Commission canadienne des droits de la personne. La commission étudie le dossier, l'évalue et le transmet au tribunal; le cas échéant, le tribunal détermine s'il y a ou non discrimination, tout en proposant des solutions appropriées pour traiter la situation.

Ce que propose le projet de loi C-81, c'est d'imposer la mise en place de normes qui devront être respectées. Il prévoit aussi un processus de plaintes pour traiter les cas de non-respect de ces normes par les employeurs et les organisations. À mon avis, ce sont deux lois qui sont parfaitement complémentaires, extrêmement importantes et qui apportent des avantages bien différents. Ces lois sont fort bien interreliées. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

La sénatrice Mégie : Pas tout à fait, mais je vais la poser à un autre groupe de témoins.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Je suis aussi membre du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. J'aimerais pouvoir vous emmener tous les deux au comité suivant et vous garder toute la journée.

Mes collègues vous ont posé toutes les questions que j'avais sur la réglementation, l'application et tout le reste. J'ai une question pour vous deux, mais surtout pour M. Streiner. Parlez-moi des lacunes qu'il y a dans vos industries sur le plan de l'accessibilité, particulièrement dans le domaine des transports, qui comprend une si grande variété de trains, de bateaux, d'avions et de drones. Je ne peux même pas imaginer toutes les autres technologies qui sont offertes.

Could you tell me what the gaps are in the industry and among the entities that you regulate?

Mr. Streiner: I think I should probably preface my answer by saying that I will give a few examples, but in every sector within the transportation industry there are service providers who are doing an excellent job and there are service providers who are struggling more. By its nature, these kinds of generalizations are going to be true in some cases but not in all. I preface my answer by saying that I'll identify a few areas where there are some gaps, but that doesn't mean we don't have leaders in the industry who are doing well.

I referenced one of them in an earlier response. We have a one-person-one-fare policy which, as a result of previous adjudication, applies only to several airlines. One of the advantages of a regulatory regime, including the regulations we are now in the process of finalizing, is that we can create greater consistency.

Greater consistency is good for persons with disabilities because it means that they can have the same kind of experience, an equally accessible experience, no matter with whom they travel. It's good for industry as well because it creates a level playing field. It means that no service provider is placed at an economic disadvantage by providing more accessibility.

The new regulations will close that gap in that area and others by establishing for all service providers standards that currently may apply only to some as a result of adjudication. That's one example.

The second example I would give relates to curbside assistance or curb to gate assistance in airports for travellers using mobility devices, particularly wheelchairs but also those who require guidance for blind travellers or others. We all know that it can be a challenge, even if you don't have a disability, to find your way from curbside to gate. Certainly, we require assistance in some cases for persons with disabilities.

There have been instances that have come to our attention where there's been confusion about who provides that assistance between the airport, the airline and folks that found themselves not receiving in a timely way the kind of assistance they needed. Again, these new regulations make it clear who has to do what. That's a gap we're trying to address through regulations.

The third example I'll give relates to communications. When we think about service delivery in the area of transportation, we think about things like getting wheelchairs transported on planes or railcars in terms of safety briefings, communications are also critically critical. If somebody is trying to find their way through

Pouvez-vous me parler des lacunes qu'il y a dans l'industrie et chez les organismes que vous réglementez?

M. Streiner : Je devrais probablement commencer par dire que je vais donner quelques exemples, mais que dans chaque secteur de l'industrie des transports, certains fournisseurs de services font du travail remarquable, tandis que d'autres ont plus de difficultés. Par nature, de telles généralisations ne s'appliquent pas à l'ensemble des cas. Avant de répondre, je précise que je vais donner des exemples de secteurs où il y a des lacunes, mais que cela ne veut pas dire que l'industrie ne compte pas de chefs de file qui font du bon travail.

J'ai déjà mentionné un exemple dans une réponse précédente. Nous avons la politique « une personne, un tarif », qui, en vertu d'une décision antérieure, est applicable seulement à quelques transporteurs aériens. Un des avantages des régimes de réglementation, y compris la réglementation que nous sommes dans le processus d'achever, c'est qu'ils permettent d'améliorer l'uniformité.

Une plus grande uniformité est avantageuse pour les personnes handicapées parce qu'elle leur permet de vivre la même expérience sur le plan de l'accessibilité, peu importe avec qui elle voyage. L'uniformité est aussi avantageuse pour l'industrie parce qu'elle crée des conditions de concurrence équitables. Ainsi, aucun fournisseur n'est désavantagé économiquement parce qu'il offre des services plus accessibles.

Le nouveau règlement comblera les lacunes dans ce secteur et ailleurs en rendant universelles les normes qui ont été adoptées en vertu de la décision antérieure et qui sont seulement applicables aujourd'hui à quelques fournisseurs de services. Voilà le premier exemple.

Le deuxième exemple que je vais donner concerne l'assistance à l'intérieur des aéroports pour les voyageurs qui utilisent des aides à la mobilité, en particulier des fauteuils roulants, mais aussi pour les voyageurs aveugles ou autres. Même les personnes n'ayant pas de handicap ont parfois de la difficulté à trouver leur chemin à l'intérieur des aéroports. Bien sûr, dans certains cas, des personnes handicapées ont besoin d'aide pour se rendre jusqu'à la porte.

On a porté à notre attention des situations dans lesquelles il y a eu de la confusion entre l'aéroport, le transporteur aérien et le voyageur quant à qui devait fournir l'assistance. Des personnes ont fini par ne pas recevoir en temps opportun l'aide dont elles avaient besoin. Le nouveau règlement stipule clairement qui est responsable de faire quoi. C'est une des lacunes que nous tentons de corriger au moyen de la réglementation.

Le troisième exemple que je vais donner est lié aux communications. Lorsqu'on pense à la prestation de services dans le secteur des transports, ce qui nous vient à l'esprit, ce sont des choses comme faire monter des fauteuils roulants à bord d'avions ou de voitures de train. Or, sur le plan de la sécurité, les

the CBSA lines or if there's a flight delay, they need to know what's going on.

Communications in accessible formats are crucial. The reality is that it has been a little uneven historically. Again, through our regulatory process, as well as guidance we're giving to industry, we're trying to ensure communications to travellers with disabilities in the course of their travels in a way that's accessible to all.

Senator Dasko: Ms. Laizner, I know it's a very different industry, but what are the gaps now?

Ms. Laizner: I think the biggest gap we are working on right now is the deployment of broadband to rural and remote communities.

I talked to you about our video relay service, where people can communicate through video conferencing in sign language and have a phone call. If they don't have access to the Internet to engage in those activities, that's a problem.

The CRTC has set up a \$750 million fund to deploy broadband to rural and remote communities. We will be accepting submissions for the buildout of broadband to those remote communities because our goal is to extend broadband throughout the country so that everybody can participate meaningfully in society. Some of those things are where we see gaps.

I'll give you another example. We held our hearing on misleading and aggressive sales practices last fall. We heard from people who were deaf or hard of hearing that even though the CRTC has mandated certain discounts that these people should be able to get — and the telecommunications service providers know that — it hasn't been properly transmitted to salespeople in all cases.

The person who needs to be able to access that discount goes to a kiosk in a mall, and it's not on the drop-down menu of the salesperson. There is a gap, and that's why I think this legislation is so important in its requirement that these companies develop their plans, their progress reports and their mechanisms for feedback.

That is part of the tool kit for ensuring that these sorts of gaps don't happen, and that sales force are properly trained in what persons with disabilities are entitled to pursuant to CRTC policies and regulations. That's an area that I think can benefit from this legislation.

The Chair: Thank you.

communications sont aussi absolument cruciales. Si un vol est retardé ou si une personne essaie de trouver la bonne file de l'ASFC, elle doit savoir ce qui se passe.

Il est essentiel de fournir des communications dans des formats accessibles, mais la réalité est que cela n'a pas toujours été fait par le passé. Là aussi, nous utilisons le processus de réglementation et les directives que nous donnons à l'industrie pour faire en sorte que les voyageurs handicapés aient accès à des communications dans des formats accessibles à tous pendant la durée de leur voyage.

La sénatrice Dasko : Madame Laizner, je sais que c'est une industrie très différente, mais quelles sont les lacunes à l'heure actuelle?

Mme Laizner : Je pense que la principale lacune que nous essayons de corriger à l'heure actuelle, c'est le déploiement de services Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées.

Je vous ai parlé de notre service de relais vidéo, où les gens peuvent communiquer par vidéoconférence en langage des signes et par téléphone. S'ils n'ont pas accès à Internet pour se livrer à ces activités, c'est un problème.

Le CRTC a créé un fonds de 750 millions de dollars pour déployer des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées. Nous accepterons des soumissions pour la mise en place de services à large bande dans ces collectivités éloignées, car notre objectif est d'étendre ces services à l'ensemble du pays de manière à ce que tout le monde puisse participer pleinement à la société. C'est là où nous voyons des failles notamment.

Je vais vous donner un autre exemple. Nous avons tenu notre audience sur les pratiques de vente trompeuses ou agressives à l'automne dernier. Nous avons entendu les témoignages de personnes sourdes ou malentendantes, qui nous ont dit que même si le CRTC a ordonné, que certains rabais devraient leur être accordés — et les services de télécommunications le savent —, ces directives n'ont pas toujours été adéquatement communiquées aux vendeurs.

La personne qui doit avoir accès à ces rabais se présente à un comptoir dans un centre commercial, et ce n'est pas dans la liste d'options que le vendeur peut lui offrir. Il y a une lacune, et c'est la raison pour laquelle, à mon avis, cette mesure législative est si importante, car elle oblige ces entreprises à élaborer un plan, des rapports d'étape et des mécanismes de reddition de comptes.

Cela fait partie de la trousse d'outils pour éviter ces lacunes et pour veiller à ce que les vendeurs soient adéquatement formés pour savoir que les personnes handicapées ont des droits en vertu des politiques et des règlements du CRTC. C'est un secteur où, à mon avis, cette mesure législative peut être utile.

La présidente : Merci.

[*Translation*]

On that note, I would like to thank our witnesses for their answers. Thank you for your cooperation at this meeting everyone.

We will suspend the sitting for a few minutes only, to give our next witnesses time to settle in.

Thank you very much.

We are continuing our study on Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada.

[*English*]

I would like to introduce and welcome our next panel of witnesses.

We are very pleased to have before us Bill Adair, Executive Director, Federal Accessibility Legislation Alliance; Kerri Joffe, Staff Lawyer, ARCH Disability Law Centre; and Steven Estey, Government and Community Relations Officer, Council of Canadians with Disabilities.

We will begin with you Mr. Adair.

Bill Adair, Executive Director, Spinal Cord Injury Canada, Federal Accessibility Legislation Alliance: I would like to begin by acknowledging that we are gathering on the traditional territory of the Algonquin people.

It is an honour to appear before this committee as a representative of the Federal Accessibility Legislation Alliance, which is a coalition of 94 disability-related organizations and more than 1,300 individuals.

FALA was formed by seven organizations: Spinal Cord Injury Canada, Canadian Association of the Deaf, Native Women's Association of Canada, Communication Disabilities Access Canada, BC Aboriginal Network on Disability Society, Council of Canadians with Disabilities, and the Canadian Hard of Hearing Association.

It was our seven organizations and the Assembly of First Nations that held consultations before Bill C-81 was written. Much of the input from our organizations was included in Bill C-81. This is how we know Bill C-81, as it stands, is a good bill.

We have insights on how to make Bill C-81 stronger and more effective. We have sent to each of you our 11 recommendations to improve Bill C-81. They are included in our package that you received today.

[*Français*]

Sur cette note, j'aimerais remercier nos témoins de leurs réponses. Merci à tous de votre collaboration à cette réunion.

Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes seulement, le temps d'installer nos prochains témoins.

Merci beaucoup.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.

[*Traduction*]

J'aimerais présenter nos prochains témoins et leur souhaiter la bienvenue.

Nous sommes ravis d'accueillir Bill Adair, directeur général, Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité; Kerri Joffe, avocate-conseil, ARCH Disability Law Centre; et Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires, Conseil des Canadiens avec déficiences.

Nous allons commencer avec vous, monsieur Adair.

Bill Adair, directeur général, Lésions Médullaires Canada, Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité : Avant de commencer, j'aimerais vous signaler que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel du peuple algonquin.

C'est un honneur de comparaître devant ce comité en tant que représentant de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité, une coalition de 94 organisations liées aux personnes handicapées et de plus de 1 300 personnes.

L'ALFA a été formée par sept organisations : Lésions Médullaires Canada, l'Association canadienne des sourds, l'Association des femmes autochtones du Canada, Accès troubles de la communication Canada, le Réseau autochtone de la Colombie-Britannique sur les personnes handicapées, le Conseil des Canadiens avec déficiences et l'Association des malentendants canadiens.

Ce sont nos sept organisations et l'Assemblée des Premières Nations qui ont tenu des consultations avant la rédaction du projet de loi C-81. Une grande partie de la contribution de nos organisations était incluse dans le projet de loi C-81. C'est ainsi que nous savons que le projet de loi C-81, dans son état actuel, est un bon projet de loi.

Nous savons comment rendre le projet de loi C-81 plus fort et plus efficace. Nous vous avons envoyé nos 11 recommandations pour améliorer le projet de loi C-81. Elles sont incluses dans la trousse que vous avez reçue aujourd'hui.

We would like to highlight two of these recommendations. First, we want Bill C-81 to recognize ASL and LSQ as the languages of people who are deaf in Canada. We are not asking for official language status. We are asking that sign languages be included as an integral part of Bill C-81.

This is why. If it were not for the use of signing here today, any person in this room who is deaf would not be privy to my remarks and to the discussions that will follow. This is true of all public hearings. Indeed, the very name implies that these meetings are for those who can hear.

More important, if catastrophe were to suddenly strike us, a person who is deaf would not have access to potentially life-saving information. This was the case recently in Pearson Airport when a fire broke out.

Please ensure that ASL and LSQ are written right into Bill C-81 so that there is an expectation for federally regulated entities to provide resources and newsworthy information in sign languages.

Second, we want a commitment in Bill C-81 to assist people who experience multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination. These are the people in our communities who are single parents with disabilities who are unable to have stable housing because they don't have a job, and they can't get a job because they don't have an address. Life circumstances can be further affected by sexual orientation, culture and skin colour.

FALA recommends that Bill C-81 include clearer language to address this intersectionality. This can be done by adding the phrase "including persons who experience the compounding impact of multiple, overlapping and intersecting forms of marginalization and discrimination" to the definition of those covered by the bill's guiding principles. We ask that you make this change to Bill C-81.

You may have heard people say that Bill C-81 is too weak, and such a weak bill is worse than no bill at all. We disagree with that. This is landmark legislation that will enrich the lives of not only seven million people in Canada with disabilities, but also the lives of their families, friends and co-workers.

Canada, as a whole, will be better off as we increase the taxpayer base through increased employment, which in turn decreases the reliance on disability, welfare and government disability payments. As people have more money to spend, our economy will be strengthened.

Nous voudrions souligner deux de ces recommandations. Premièrement, nous voulons que le projet de loi C-81 reconnaisse l'ASL et le LSQ comme étant les langues des sourds au Canada. Nous ne demandons pas le statut de langue officielle. Nous demandons que la langue des signes soit incluse dans le projet de loi C-81.

Voici pourquoi. S'il n'y avait pas d'interprétation en langage des signes aujourd'hui, une personne sourde dans cette salle n'aurait pas connaissance de mes remarques et de la discussion qui suivra. Cela est vrai pour toutes les audiences publiques. En fait, le nom même sous-entend que ces réunions sont destinées à ceux qui peuvent entendre.

Qui plus est, si une catastrophe survenait soudainement, une personne sourde n'aurait pas accès à des renseignements pouvant lui sauver la vie. Ce fut le cas récemment à l'aéroport Pearson lorsqu'un incendie s'est déclaré.

Assurez-vous que le projet de loi C-81 intègre bien l'ASL et le LSQ de manière à ce que les entités sous réglementation fédérale s'attendent à ce qu'elles fournissent des ressources et des renseignements d'actualité dans les langues des signes.

Deuxièmement, nous souhaitons que le projet de loi C-81 vise à aider les personnes confrontées à des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination. Ce sont les membres de notre communauté qui sont, par exemple, des chefs de famille monoparentale handicapés qui ne peuvent pas avoir un logement stable parce qu'ils n'ont pas de travail, et qui ne peuvent pas obtenir de travail parce qu'ils n'ont pas d'adresse. Les conditions de vie peuvent également être touchées par l'orientation sexuelle, la culture et la couleur de la peau.

L'ALFA recommande que le projet de loi C-81 renferme un libellé plus clair pour traiter de l'intersectionnalité. Pour ce faire, on peut ajouter à la définition de celles qui sont énoncées dans les principes directeurs de la loi, la phrase « y compris les personnes qui subissent l'effet cumulatif de formes multiples de marginalisation et de discrimination ». Nous vous demandons d'apporter cette modification au projet de loi C-81.

Vous avez peut-être entendu des gens qui disent que le projet de loi C-81 est trop faible et qu'un projet de loi aussi faible est pire que de ne pas avoir de projet de loi. Nous ne sommes pas d'accord. Il s'agit d'une loi historique qui enrichira la vie des 7 millions de personnes handicapées au Canada, mais également de leur famille, de leurs amis et de leurs collègues.

Le Canada, dans son ensemble, s'en tirera mieux si nous augmentons le nombre de contribuables en augmentant les emplois, ce qui réduit la dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale et des paiements d'invalidité du gouvernement. Lorsque plus de gens ont de l'argent à dépenser, cela renforce l'économie.

We all know that if Bill C-81 does not pass the Senate and receive Royal Assent before the upcoming federal election, there will be a delay of several years before Canada realizes the benefits of advancing access and inclusion. We want Parliament to pass Bill C-81.

We are not suggesting that a flawed bill is better than no bill at all. We are saying that Bill C-81 will have an enormously positive impact on all people living in Canada, and it deserves to be enacted into law.

We know that each of you has received more than 1,340 letters from the FALA community. This speaks to the extensive support of people with disabilities for the Accessible Canada Act and our expectation for this bill to pass. We need to get that ball rolling now. We want the Accessible Canada Act. Thank you very much.

Kerri Joffe, Staff Lawyer, ARCH Disability Law Centre: I am here on behalf of ARCH Disability Law Centre, a specialty legal clinic focused solely on disability rights.

ARCH participated in the consultations that led up to Bill C-81, and we've worked closely with disability communities across Canada to support their advocacy to strengthen this bill.

We commend the government and the minister for introducing the bill, an important and positive step toward advancing full inclusion of persons with disabilities in our country. However, we believe that amendments are essential for the bill to achieve its purpose of a barrier-free Canada. I would like to focus on three of those amendments tonight.

First are the amendments to require government to implement accessibility measures. Many clauses of the bill use the permissive language "may." The legal effect is to give government and other bodies powers to make and enforce accessibility requirements, but not actually require that this power be used. For example, subclause 117(1) of bill states that:

... the Governor in Council may make regulations

The language of this subsection must be changed to "shall" or "must," in our recommendation. This change will require accessibility regulations to be made in employment, the built environment and the other areas identified in clause 5 of the bill.

Nous savons tous que si le projet de loi C-81 n'est pas adopté par le Sénat et ne reçoit pas la sanction royale avant les prochaines élections fédérales, il faudra plusieurs années avant que le Canada ne se rende compte des avantages d'améliorer l'accès et l'inclusion. Nous voulons que le Parlement adopte le projet de loi C-81.

Nous ne disons pas qu'un projet de loi imparfait vaut mieux qu'aucun projet de loi. Nous disons que le projet de loi C-81 aura une incidence extrêmement positive sur toutes les personnes vivant au Canada et qu'il mérite d'être promulgué.

Nous savons que chacun de vous a reçu plus de 1 340 lettres de la communauté de l'ALFA. Cela témoigne de l'appui considérable des personnes handicapées à l'égard de la Loi canadienne sur l'accessibilité et de nos attentes quant à l'adoption de ce projet de loi. Le moment est venu de faire avancer les choses. Nous voulons la Loi canadienne sur l'accessibilité. Merci beaucoup.

Kerri Joffe, avocate-conseil, ARCH Disability Law Centre : Je suis ici au nom d'ARCH Disability Law Centre, une clinique juridique spécialisée dans les droits des personnes handicapées.

ARCH a participé aux consultations qui ont donné lieu à l'élaboration du projet de loi C-81, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec les communautés de personnes handicapées au Canada pour appuyer les efforts afin de renforcer ce projet de loi.

Nous félicitons le gouvernement et le ministre d'avoir présenté le projet de loi, une mesure importante et positive pour favoriser l'inclusion complète des personnes handicapées au pays. Cependant, nous estimons que des amendements au projet de loi sont essentiels pour bâtir un Canada exempt d'obstacles. J'aimerais me concentrer sur trois de ces amendements ce soir.

Premièrement, il y a les amendements pour obliger le gouvernement à mettre en place des mesures d'accessibilité. De nombreuses dispositions du projet de loi utilisent le terme permissif « peut ». L'effet juridique est de conférer au gouvernement et à d'autres entités les pouvoirs de prendre et d'appliquer des exigences en matière d'accessibilité, mais de ne pas exiger que ce pouvoir soit utilisé. Par exemple, le paragraphe 117(1) du projet de loi prévoit ceci :

[...] le gouverneur en conseil peut, par règlement [...]

Nous recommandons de remplacer « peut » par « doit ». Ce changement fera en sorte que la réglementation en matière d'accessibilité soit appliquée à l'emploi, à l'environnement bâti et à d'autres domaines désignés à l'article 5 du projet de loi.

Without a requirement to make accessibility regulations, there is no assurance that the government will do so, and therefore no assurance that the law will actually advance accessibility in our country.

Second are the amendments to address barriers created by poverty and intersectional discrimination. The bill is largely silent on intersectionality and poverty. We believe it must do more to address the multiple and intersectional barriers experienced by persons with disabilities in relation to their identities and their experiences with poverty.

We recommend that clause 6 of the bill, the principles clause, recognize intersectionality and poverty by including additional principles in the bill, namely, persons with disabilities disproportionately live in conditions of poverty, women and girls with disabilities experience unique and intersecting barriers, and persons with disabilities are diverse and experience multiple and intersecting barriers as a result of discrimination on the basis of disability or multiple disabilities, race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, gender identity or expression, marital status, family status, genetic characteristics, and other grounds.

These will not only be principles that guide the interpretation and application of the legislation. They will have concrete applicability because Bill C-81 now provides that organizations must take these principles into account when developing their accessibility plans. To give these principles greater concrete applicability, we recommend that clause 117 of the bill also require that any specific accessibility regulations advance the purpose and further the principles of the bill.

Third are the amendments to ensure that the bill does not diminish existing human rights for people with disabilities. Last week, at this committee, Minister Qualtrough was asked whether Bill C-81 would reduce existing human rights of people with disabilities. As the minister pointed out, the Canadian Human Rights Act will continue to protect against disability discrimination after Bill C-81 becomes law. However, we are concerned that in practice Bill C-81 may undermine existing human rights.

When accessibility regulations are developed, organizations and businesses may assume that they need to comply only with those regulations and not with their duty to accommodate under the Canadian Human Rights Act. They may think that accessibility regulations replace the Canadian Human Rights Act. When people with disabilities request individual accommodations that are different from what are set out in the

Sans cette exigence, rien ne garantit que le gouvernement établira un règlement en matière d'accessibilité et, par conséquent, rien ne garantit que la loi fera la promotion de l'accessibilité au pays.

Deuxièmement, il y a les amendements pour éliminer les obstacles créés par la pauvreté et la discrimination intersectionnelle. Le projet de loi n'aborde pratiquement pas l'intersectionnalité et la pauvreté. Nous croyons qu'il doit prévoir davantage de mesures pour lutter contre les nombreux obstacles intersectionnels auxquels sont confrontées les personnes handicapées en ce qui a trait à leur identité et à leur expérience avec la pauvreté.

Nous recommandons que l'article 6 du projet de loi, la disposition sur les principes, reconnaisse l'intersectionnalité et la pauvreté en incluant des principes additionnels dans le projet de loi. Citons notamment les personnes handicapées dont un nombre disproportionné vivent dans des conditions de pauvreté, ainsi que les femmes et les filles handicapées qui sont confrontées à des obstacles uniques et croisés à la suite de discrimination fondée sur un handicap ou de multiples handicaps, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation familiale, les caractéristiques génétiques et d'autres motifs.

Ce ne seront pas les seuls principes qui guideront l'interprétation et l'application de la loi. Ils pourront être appliqués de façon concrète, car le projet de loi C-81 prévoit maintenant que les organismes doivent tenir compte de ces principes lorsqu'ils élaborent leurs plans d'accessibilité. Pour que ces principes soient davantage applicables dans la pratique, nous recommandons que l'article 117 du projet de loi exige également que tout règlement précis sur l'accessibilité doit promouvoir l'objectif et les principes du projet de loi.

Troisièmement, il y a les amendements pour veiller à ce que le projet de loi ne mine pas les droits de la personne existants pour les personnes handicapées. La semaine dernière, à ce comité, on a demandé à la ministre Qualtrough si le projet de loi C-81 réduirait les droits de la personne existants des personnes handicapées. Comme la ministre l'a signalé, la Loi canadienne sur les droits de la personne continuera de protéger les gens contre la discrimination fondée sur le handicap une fois que le projet de loi C-81 est adopté. Cependant, nous craignons que, dans la pratique, le projet de loi C-81 minera les droits de la personne existants.

Lorsque le règlement sur l'accessibilité est élaboré, les organisations et les entreprises peuvent présumer qu'elles doivent se conformer seulement à ce règlement et qu'elles n'ont pas à s'acquiescer de leur obligation de prendre des mesures d'adaptation en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elles peuvent penser que le règlement sur l'accessibilité remplace la Loi canadienne sur les droits de la

accessibility standards or regulations, organizations and businesses may wrongly assume that they are not responsible for providing those individual accommodations. Indeed, this was our experience in Ontario when the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act was introduced.

To prevent this, we recommend that the purpose section of Bill C-81 states that nothing in the act lessens the existing human rights obligations of federally regulated entities under the Canadian Human Rights Act. This will make clear that human rights obligations continue to apply, in addition to the accessibility regulations once they are made.

In addition, we recommend that clause 117 of the bill should state that nothing in the accessibility regulations themselves can reduce or minimize the right to be free from discrimination under the Canadian Human Rights Act.

Currently, subsection 172(2) of the Canada Transportation Act allows the Canadian Transportation Agency, the CTA, to dismiss a complaint about inaccessibility in the federal transportation system if the transportation provider has complied with regulations made by the agency. However, the regulations made by the agency may not meet the human rights law standard of accommodation to the point of undue hardship and may not address all of the individual requirements of people with disabilities.

We are concerned that this subsection may have the impact of diminishing existing human rights because it allows transportation providers to shield themselves from a complaint by complying with the agency's regulations. To avoid diminishing human rights in this way, or the potential of diminishing human rights in this way, we recommend that Bill C-81 remove or address subsection 172(2) of the Canada Transportation Act.

I thank you for the opportunity to testify before you today, and I am happy to answer any questions you may have.

Steven Estey, Government and Community Relations Officer, Council of Canadians with Disabilities: Madam Chair, senators, it is an honour for me to be here this evening. I am pleased to have the time to speak with you.

The Council of Canadians with Disabilities, or CCD, is a national organization of people with all different kinds of disabilities. We have members in every province across the

personne. Lorsque les personnes handicapées demandent des mesures d'adaptation qui sont différentes de celles qui sont énoncées dans les normes ou le règlement en matière d'accessibilité, les organisations et les entreprises peuvent penser à tort qu'elles ne sont pas responsables d'offrir ces mesures d'adaptation. En effet, nous en avons fait l'expérience en Ontario lorsque la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario a été présentée.

Pour éviter que cette situation se produise, nous recommandons que l'objet du projet de loi C-81 énonce qu'aucune disposition n'amoindrisse les obligations en matière de droits de la personne des entités sous réglementation fédérale en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ce faisant, on clarifie que les obligations en matière des droits de la personne continuent de s'appliquer, en plus du règlement sur l'accessibilité, lorsqu'il est adopté.

De plus, nous recommandons que l'article 117 du projet de loi devrait énoncer qu'aucune mesure dans le règlement sur l'accessibilité ne peut réduire ou minimiser le droit à la protection contre la discrimination en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

À l'heure actuelle, le paragraphe 172(2) de la Loi sur les transports au Canada permet à l'Office des transports du Canada, l'OTC, de rejeter une plainte concernant l'inaccessibilité dans le réseau de transport fédéral, si le fournisseur de services de transport s'est conformé au règlement pris par l'office. Cependant, le règlement pris par l'office peut ne pas respecter la norme en matière de mesures d'adaptation de la loi sur les droits de la personne au point d'imposer une contrainte excessive et peut ne pas répondre à tous les besoins des personnes handicapées.

Nous craignons que ce paragraphe risque d'avoir l'incidence de miner les droits de la personne existants parce qu'il permet aux fournisseurs de services de transport de se protéger contre une plainte en se conformant au règlement de l'office. Pour éviter de miner ainsi les droits de la personne, ou pour éviter la possibilité de miner ainsi les droits de la personne, nous recommandons que le projet de loi C-81 retire ou aborde le paragraphe 172(2) de la Loi sur les transports au Canada.

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires, Conseil des Canadiens avec déficiences : Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est un honneur pour moi d'être ici ce soir. Je suis ravi d'avoir l'occasion de discuter avec vous.

Le Conseil des Canadiens avec déficiences ou CCD est un organisme national composé de personnes ayant différents types de handicaps. Nous avons des membres dans chaque province au

country and in the territories. We also have some members at our national disability organization focused on specific issues such as women with disabilities, deafness and these kinds of things.

Over the past two or three years, we have had a lot of focus on what has become Bill C-81. I want to give you a little background about that. Through 2016-2017, our organization led a consultation, as did BUILD Organization and others, to talk to Canadians with disabilities about what they wanted in this legislation.

We had a chance to talk to over a thousand people across the country. We had 22 separate consultations in towns and cities across the country. We had telephone consultations. We had Internet consultations. We really spent a lot of time trying to figure out what people wanted to see in this legislation. It was very important for us to be involved in it. We have really appreciated the opportunity and the support that we have had to be able to do that.

I wanted you to be aware that I didn't just write my remarks on the plane on the way up here out of thin air. They come from some substance.

It's important to try to communicate that the people with whom we talked see this as significant in their lives. We talked to people in Moose Jaw. We talked to people in Goose Bay. Many of them said that they never had an opportunity to have a discussion like this one before. It's very significant for a lot of people.

Since the legislation was tabled in June of last year, we have worked with the Bill Adair's organization, FALA and Kerri Joffe's organization, ARCH, to try to bring some focus on what are our priorities. It has been a real challenge because the disability community is a very diverse community. There are people from the mental health community. There are deaf people like myself. There are blind people. Everybody has a different way of looking at things, different priorities, and so on. We have done a fairly good job of setting priorities, Bill Adair's organization, FALA, has provided 11 key recommendations. I think you all had a chance to look at them.

Within our organization over the past couple of weeks, we have said, "We're pretty much at the end of the game here. What are we going to do when we get to the Senate and say what are our priorities?" We had a couple of meetings and asked, "What do we think is really most important here?"

It's a challenge, as I say, but what really struck us, as we looked not only at the accessibility legislation federally but as we saw it having played out in the provinces of Ontario, Manitoba

pays et dans les territoires. Nous avons des membres à notre organisme national œuvrant pour les personnes handicapées qui se penchent sur des enjeux précis tels que les femmes handicapées et la surdité.

Au cours des deux ou trois dernières années, nous nous sommes beaucoup concentrés sur ce qui est devenu le projet de loi C-81. Je veux vous donner un peu de contexte. En 2016-2017, notre organisation a mené une consultation, comme l'ont fait l'organisme BUILD et d'autres intervenants, pour discuter avec les Canadiens handicapés des mesures qu'ils veulent voir dans cette mesure législative.

Nous avons eu l'occasion de discuter avec plus d'un millier de personnes au pays. Nous avons tenu 22 consultations distinctes dans différentes villes au pays. Nous avons eu des consultations téléphoniques. Nous avons eu des consultations sur Internet. Nous avons consacré beaucoup de temps à essayer de déterminer ce que les gens voulaient dans cette mesure législative. Il était très important pour nous de participer à ce processus. Nous sommes très reconnaissants de cette occasion et du soutien que nous avons reçu pour pouvoir y participer.

Je tenais à ce que vous sachiez que je n'ai pas rédigé spontanément mon exposé dans l'avion pour venir ici. Mes remarques sont fondées sur des faits concrets.

Il est important d'essayer de signaler que les gens avec qui nous nous entretenons perçoivent cette discussion comme étant importante pour eux. Nous avons discuté avec des gens à Moose Jaw. Nous avons discuté avec des gens à Goose Bay. Bon nombre d'entre eux ont dit qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'avoir une discussion comme celle-là par le passé. C'est très important pour un grand nombre de personnes.

Depuis que la mesure législative a été présentée en juin de l'an dernier, nous avons travaillé en collaboration avec l'organisation de Bill Adair, l'ALFA, et l'organisation de Kerri Joffe, ARCH, pour essayer de nous concentrer sur nos priorités. C'est un véritable défi, car la communauté des personnes handicapées est très diversifiée. Il y a la communauté de la santé mentale. Il y a les personnes sourdes comme moi. Il y a les personnes aveugles. Tout le monde perçoit les choses différemment, a des priorités différentes, et cetera. Nous avons fait un assez bon travail pour ce qui est d'établir des priorités, et l'organisation de Bill Adair, l'ALFA, a fourni 11 recommandations clés. Je pense que vous avez tous eu l'occasion de les examiner.

Dans notre organisation ces dernières semaines, nous avons dit : « Nous avons terminé. Qu'allons-nous faire lorsque nous présenterons au Sénat nos priorités? » Nous avons tenu quelques réunions et avons posé la question suivante : « Qu'est-ce qui est le plus important pour nous? »

C'est un défi, comme je le dis, mais ce qui nous a vraiment étonnés, lorsque nous examinons non seulement la loi sur l'accessibilité à l'échelle fédérale, mais aussi la situation dans les

and Nova Scotia, from where I come, was that in all of those jurisdictions and in jurisdictions globally there are timelines attached to the legislation.

They say that they are going to be accessible by such and such a year, and they are going to implement standards in such and such a time. Bill C-81 is silent on those timelines. That concerns us, not because we feel there is a lack of good intention, not because we feel that officials don't want to move forward, but because five or ten years down the road, we can begin to have meetings. If there is no backstop or wall against which we can say the time has come, people can say, "We're working very hard. We're doing good things." There is no way to say that we're going to get there by a certain time. We are concerned about that. We would like the Senate to talk about that, to think about that, and to make some recommendations around it.

Bill Adair and Kerri Joffe have already talked about and highlighted other things. We also noted, particularly from the deaf community, the real sense of being left behind by this bill. There is no recognition of the importance of the sign languages, ASL and LSQ. They are absolutely fundamental for people who are deaf and use sign language. It's the only way they can access the world around them. The bill has to find a way to tip its hat to that. If it doesn't, deaf Canadians will continue to feel left behind. It's the job of the Senate to pay attention to this and be mindful of it.

Colleagues have also talked about intersectionality. I think those points were well made. I am not sure whether it has been said by Bill Adair or Kerri Joffe, but I want to put on the table that we feel strongly that the bill needs to acknowledge the fact that there are Indigenous people with disabilities in this country. There is no focus on that or no intentions of that in the bill.

I was in Victoria about two weeks ago with an organization that I think you will hear from in the next few days, BCANDS. We were talking about the situation of Indigenous people with disabilities on reserve and off reserve. There are significant barriers. I made the observation at that time that one of the first things I ever heard being talked about at the federal government around accessibility and people with disabilities was over 25 years ago when the Standing Committee on the Status of Disabled Persons filed a report, under the chairmanship of Dr. Bruce Halliday, chair of the committee at that time. Dr. Halliday made a specific report about the situation of Indigenous people with disabilities in Canada and the challenges that they face. When we talked about this a couple of weeks ago in Victoria, BCANDS said that the observations made over 25 years ago by the standing committee and Dr. Halliday are exactly the same as they are today.

provinces de l'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, d'où je viens, c'est que dans ces provinces et dans d'autres pays dans le monde, des délais sont prévus dans la loi.

Elles disent qu'elles seront accessibles d'ici telle et telle autre année, et qu'elles vont mettre en œuvre des normes dans un délai donné. Le projet de loi C-81 ne prévoit aucun délai. Cela nous préoccupe, pas seulement parce que nous pensons qu'il y a un manque de bonne volonté, mais parce que nous croyons que les fonctionnaires ne veulent pas aller de l'avant, car dans 5 ou 10 ans d'ici, nous pourrions commencer à tenir des réunions. S'il n'y a pas de filet de sécurité où nous pouvons dire que le moment est venu d'intervenir, les gens peuvent dire : « Nous travaillons très fort; nous accomplissons de bonnes choses ». Il n'y a aucun moyen de dire que nous atteindrons l'objectif dans un délai donné. Nous aimerions que le Sénat en discute, y réfléchisse et formule des recommandations à cet égard.

Bill Adair et Kerri Joffe ont déjà mis en lumière d'autres points. Nous avons aussi constaté que beaucoup se sentent oubliés par ce projet de loi, surtout dans la communauté sourde, puisqu'il ne souligne pas l'importance des langues des signes, c'est-à-dire l'ASL et la LSQ. Elles sont pourtant cruciales pour les personnes sourdes qui utilisent la langue des signes. C'est leur seul moyen pour interagir avec le monde qui les entoure. Il faut trouver une façon de le souligner dans le projet de loi. Sinon, les Canadiens souffrant de surdité continueront de se sentir oubliés. C'est au Sénat qu'il revient de prêter attention à cela et d'en tenir compte.

Mes collègues ont également parlé d'intersectionnalité. Je crois que ces points ont été bien exposés. Je ne suis pas certain que de Bill Adair ou de Kerri Joffe en a fait mention, mais nous croyons fermement que le projet de loi doit souligner la présence d'Autochtones handicapés dans ce pays. J'insiste. Le projet de loi ne comprend rien là-dessus, pas même d'intentions à cet effet.

J'étais à Victoria il y a environ deux semaines, en compagnie de représentants de la BCANDS — je crois que cet organisme doit venir témoigner devant vous au cours des prochains jours. Nous avons discuté des Autochtones handicapés dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Leurs obstacles sont grands. Je leur ai fait la remarque que l'une des premières choses que j'ai entendues à propos de l'accessibilité et des personnes handicapées au sein du gouvernement fédéral remonte à il y a plus de 25 ans, quand le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, alors présidé par M. Bruce Halliday, a déposé son rapport. Le rapport de M. Halliday portait spécifiquement sur les Autochtones handicapés au Canada et leurs difficultés. Quand nous en avons discuté il y a quelques semaines, à Victoria, les représentants de la BCANDS ont déclaré que les observations faites il y a plus de 25 ans par le comité et M. Halliday sont toujours valables aujourd'hui.

This is an opportunity to address this matter in some way. I urge senators to pay attention to that and be mindful of it because I think it's tremendously important.

Thank you very kindly. I appreciate your time.

The Chair: Thank you very much.

[Translation]

I thank our witnesses for their presentations. It is time to move on the question and the answer period. We have a whole list of senators who want to ask questions, and we will begin with the deputy chair.

[English]

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. We certainly appreciate that you have put before us the many voices of disability communities. You have also put to us eight unique proposals for amendments. If I count up the three presented by ARCH, the two presented by FALA and the three presented by the council, I arrive at eight.

By the same token, Mr. Adair, you have said that you're not suggesting that a flawed bill is better than no bill at all, but that Bill C-81 will have an enormously positive impact on all people living in Canada and deserves to be enacted into law.

We have heard that this bill is too weak and it's better to have no bill at all than to have this bill. On the other hand, we have heard from you that these are important amendments. We have heard from individual voices in the disability communities sending us letters that say they don't want to risk this bill. They want this bill. How do we deal with that? Maybe you can help us.

Mr. Adair: I am happy to jump in and invite my colleagues to join. We have talked about this quite a bit.

It's the position of FALA that we are asking for improvements to the bill. We have presented 11 recommendations for improvements. We stand by those. We will be grateful for changes that can be made before the bill receives Royal Assent. We will continue to work for them afterward because they are the right improvements to be made.

What people are telling us across the country that are participating with FALA is: "We want the bill. Give us something to work with. Yes, push for changes, but at the end of the day, before the election, we want the bill. That gives us

Nous avons donc l'occasion d'aborder la question. J'exhorte les sénateurs à prêter attention à cela et à en tenir compte, car j'estime que c'est extrêmement important.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de m'écouter.

La présidente : Merci beaucoup.

[Français]

Merci à nos témoins de leurs présentations. C'est le moment de passer à la période des questions. Nous avons toute une liste de sénateurs qui veulent poser des questions, et nous allons commencer par la vice-présidente.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup pour vos présentations. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir transmis le point de vue des nombreux groupes de personnes handicapées. Vous nous avez aussi soumis huit propositions uniques de modification. Si je compte les trois soumises par ARCH, les deux de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité et les trois autres proposées par le CRTC, j'arrive à huit.

Dans un même ordre d'idées, monsieur Adair, vous avez déclaré, sans prétendre qu'un projet de loi imparfait serait mieux qu'aucun projet de loi, que le projet de loi C-81 aura une incidence extrêmement positive sur toutes les personnes qui vivent au Canada et qu'il mérite de devenir une loi.

On nous a dit que ce projet de loi comporte trop de lacunes pour être adopté et que, dans les circonstances, il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas de projet de loi du tout. En revanche, vous affirmez qu'il s'agit là de modifications importantes. Nous avons reçu des lettres de personnes handicapées dans lesquelles elles disent qu'elles ne veulent pas risquer que ce projet de loi ne soit pas adopté, qu'elles veulent de ce projet de loi. Que devons-nous faire? Peut-être pouvez-vous nous éclairer?

M. Adair : Je suis heureux de vous aider et j'invite mes collègues à faire de même. Nous en avons passablement parlé.

L'alliance demande que le projet de loi soit amélioré. Nous avons soumis 11 recommandations à cet égard et nous les maintenons. Nous serions très heureux que des changements soient apportés avant que le projet de loi ne reçoive la sanction royale. Nous allons continuer de travailler à la mise en œuvre de ces recommandations après son adoption parce qu'il s'agit d'amendements nécessaires.

Partout au pays, les gens qui participent au projet de l'alliance nous le disent : « Nous voulons une loi. Donnez-nous un outil avec lequel nous pourrions travailler. Oui, demandez des changements, mais, au bout du compte, nous voulons l'adoption

structure and the framework to get to work on removing barriers. We want it now. We've been waiting far too long, and this is our day."

Senator Seidman: How about you, Mr. Estey?

Mr. Estey: It's a tough question. For me, when I think about it, I think about other experiences I've had. I was very involved in the drafting of the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities 10 or 12 years ago. At that time, in the last couple of sessions when we were at the end of the drafting, similar concerns were voiced by delegations and by NGOs from different countries around the world. They said the convention just didn't go far enough on this, that and other things.

We listened to that but the convention was successful. It entered into force, and it has been ratified by over 120 countries around the world since that time.

I agree that the convention has flaws. It did then and it does now, but I would also say that it put in place a process that has led to very significant change for people with disabilities globally. I would see this in a very similar vein. I certainly don't think the bill is perfect, but I think it will set in place a process. I am very much supportive of it, from that perspective at least.

Senator Seidman: That's really helpful.

When the minister came before us, she said that this was the framework for enabling legislation and that there would be more to come through regulations, standards, and the various processes and organizations set up in the legislation.

I know all of you are asking us to make changes, but the bottom line for us, of course, is that if the disability communities really want this bill before the election, I am sure all of us feel this burden. We don't want to risk the fact that you won't have this bill before the election.

Ms. Joffe: May I add one comment?

Senator Seidman: Please.

Ms. Joffe: I am not going to address the question of whether it's better to pass a weak bill or not pass the bill, but I have heard some people talk about passing this bill, even though it may be weak in some respects, and dealing with some of the issues later with regulation development, et cetera.

I highlight that some aspects of the weaknesses may be dealt with later. However, some aspects of the framework of the legislation, which are not changed or amended now, may not be addressed later.

du projet de loi avant les élections. Nous aurons ainsi la structure et le cadre nécessaires à l'élimination des obstacles. Nous le voulons maintenant. Nous attendons depuis trop longtemps; c'est maintenant ou jamais. »

La sénatrice Seidman : Et vous, monsieur Estey, qu'en pensez-vous?

M. Estey : C'est une question difficile. Quand j'y réfléchis, je reviens à mes propres expériences. J'ai participé de très près à la rédaction de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées il y a 10 ou 12 ans. À l'époque, les délégations et des organismes non gouvernementaux de différents pays ont formulé des préoccupations semblables au cours des dernières séances, à la toute fin du processus de rédaction. Ils estimaient entre autres que la convention n'allait tout simplement pas assez loin.

Nous les avons écoutés, mais la convention s'est avérée une réussite. Elle est entrée en vigueur, puis a été ratifiée par plus de 120 pays.

Il va sans dire que la convention avait et a encore ses lacunes. Je crois aussi qu'elle a engendré un processus qui a permis des changements très importants pour les personnes handicapées du monde entier. Selon moi, le projet de loi est dans la même veine. Je suis loin de croire qu'il est parfait, mais j'estime qu'il met en place un processus. Je suis donc fortement en sa faveur, du moins de ce point de vue.

La sénatrice Seidman : Voilà qui est très pertinent.

Quand la ministre s'est présentée devant nous, elle a déclaré que ce projet de loi se voulait un cadre législatif, et qu'il y aurait d'autres mesures prises sous forme de règlements, de normes et de divers processus et organismes prévus dans la future loi.

Je sais que vous nous demandez d'apporter des changements, mais, au fond, ce qui nous importe, c'est que les groupes de personnes handicapées souhaitent sincèrement l'adoption de ce projet de loi avant les élections, et je suis certaine que nous ressentons tous cette urgence. Nous ne voulons pas courir le risque que vous soyez privés d'une loi à cause des élections.

Mme Joffe : Puis-je me permettre un commentaire?

La sénatrice Seidman : Bien sûr.

Mme Joffe : Je ne vais pas m'attarder à l'idée qu'un projet de loi imparfait vaut mieux que rien, mais certaines personnes se sont dites prêtes à adopter ce projet de loi même s'il est discutable à certains égards, puis à remédier en partie à ses lacunes plus tard grâce à des règlements, et cetera.

J'insiste sur le fait que certaines lacunes peuvent être corrigées plus tard. Cela dit, d'autres aspects du cadre législatif ne peuvent être modifiés que maintenant. Après, il sera trop tard.

For example, the issue I discussed regarding the “may” versus “shall” language in the bill that will either permit government and other agencies to act or direct them to do so. That’s not something that can be addressed in amendments after the bill is passed.

A number of other issues are like that. Perhaps that provides some way of trying to narrow down some of the key issues that need to be addressed at this stage.

Senator Seidman: That’s helpful.

Senator Munson: Thanks very much for being here. I would like to address two issues, the first one being ASL and LSQ.

What can we do to have this in the bill in the form of an amendment? I know that we have talked before, but I’d like to get specific. How would this be written into it so that there would be an acceptance on the other side?

They obviously looked at it at the Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology on the house side. It didn’t get through there. I am curious what would change their minds. Do you see something, perhaps, in the preamble, Mr. Adair?

Mr. Adair: Working with our colleagues at the Canadian Association of the Deaf, we have brought forward a proposal that wording be introduced in the preamble.

I am not a legal expert. That’s why we have ARCH and our colleagues, but we’ve been told that it is not appropriate from the standpoint of drafting legislation. In representing people across the country with disabilities, we don’t have an exact answer to that because that’s not our area of expertise.

We believe this is a vital component to be mentioned in the act, somewhere or somehow, in order to create and mandate a responsibility to provide this language, where appropriate.

It is not desirable to leave it to the regulations. We feel that as a basic right deaf people should have access to sign language. We are not asking for official language status, but we are asking that people who are deaf have access to French and English through sign language. That’s an important consideration.

Ms. Joffe: I believe that one of the barriers that may have occurred around the incorporation of recognition of ASL and LSQ at HUMA was around the wording, “as an official language.” I think the minister said that may require an amendment to the Official Languages Act. It would sort of have implications well beyond the scope of this legislation.

Par exemple, la question que j’ai soulevée un peu plus tôt, à savoir l’utilisation de « peut » par rapport à « doit » dans le libellé du projet de loi, qui permettra au gouvernement et à d’autres organismes d’agir ou qui exigera qu’ils le fassent. On ne peut pas remédier à cela avec des amendements une fois le projet de loi adopté.

Un certain nombre des questions soulevées sont de cette nature. Peut-être est-ce un moyen de circonscrire une partie des questions clés à aborder à cette étape-ci.

La sénatrice Seidman : Oui, c’est une idée.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup d’être venus. J’aimerais soulever deux points : d’abord l’ASL et la LSQ.

Que pouvons-nous faire pour qu’elles soient incluses dans le projet de loi? Je sais que nous en avons parlé, mais je souhaite être précis. De quelle façon pourrait-on rédiger la modification pour qu’elle soit acceptable pour la Chambre?

Les membres du Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de la Chambre se sont évidemment penchés sur la question. Ces langues n’ont pas été retenues. J’aimerais savoir ce qui les ferait changer d’avis. Avez-vous une idée, monsieur Adair? Est-ce qu’on pourrait peut-être ajouter une mention dans le préambule?

M. Adair : En collaboration avec nos collègues de l’Association des Sourds du Canada, nous avons soumis une proposition qui permet d’inclure ces notions dans le préambule.

Je ne suis pas juriste. C’est pour cette raison que ARCH et nos collègues sont présents, mais on nous a dit qu’il ne convient pas de procéder ainsi quand on rédige un projet de loi. À titre de représentants des personnes handicapées à l’échelle du pays, nous n’avons pas de réponse précise, puisque le droit n’est pas notre spécialité.

Nous estimons toutefois qu’il s’agit d’un aspect fondamental à intégrer de quelque façon que ce soit à la loi qui sera adoptée afin d’assurer la prestation de ces langues, le cas échéant.

S’en remettre aux règlements ne suffit pas. Nous estimons que l’accès à la langue des signes est un droit fondamental pour les personnes sourdes. Nous ne demandons pas le statut de langue officielle, mais plutôt que les personnes sourdes puissent communiquer en français ou en anglais grâce à la langue des signes. Il s’agit d’une considération importante.

Mme Joffe : Je crois que l’expression « comme des langues officielles » est un des obstacles qui peut avoir nui à l’intégration de la reconnaissance de l’ASL et de la LSQ au projet de loi par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Je crois que la ministre a

We've spoken with the Canadian Association of the Deaf about the removal of the word, "official." We've gone to the language of recognizing that American Sign Language and Langue des signes québécoise are languages of people who are deaf in Canada may help us to overcome some of the legal barriers that occurred previously.

Senator Munson: We're here for a reason. There will be amendments. Echoing what Senator Seidman has talked about, do you have an indication, perhaps upon reflection, that the government would accept amendments on some of the issues that you've just talked about like language, "may" versus "shall" and timelines?

The last thing I want, as sponsor of this bill, is for this to be collateral damage of that thing called an election.

Ms. Joffe: I heard Minister Qualtrough say to all of you last week that she's open to amendments and that she wants as strong a bill as possible.

Senator Munson: On Indigenous issues, as has been brought up before, the minister seemed to imply that those are ongoing negotiations. It has been ongoing for an awful long time and it has not included.

Mr. Estey, does the answer satisfy you that there are separate nations and so there have to be separate discussions to deal with disabilities in the Indigenous communities?

Mr. Estey: Senator Munson, I am not sure what the answer is. In the discussions I've had with Indigenous peoples with disabilities, I just know there's a real concern that this is going forward and there's absolutely no reference to them, at all. Discussions are happening that they're not particularly party to, and there are concerns about that as well.

As we're in the dying days of these discussions, it's important for us to highlight this to try to ensure there's a specific connection to the Indigenous community and Indigenous people with disabilities in this legislation in a way that's effective for that community.

Mr. Adair: One of the eleven recommendations FALA has presented as well is to include Indigenous people who fall under federal jurisdiction in many cases, so why not include them?

déclaré que cela pourrait entraîner une modification à la Loi sur les langues officielles. Cela aurait en quelque sorte des répercussions bien au-delà de la portée du présent projet de loi.

Nous avons discuté du retrait de l'adjectif « officielles » avec l'Association des Sourds du Canada, puis opté pour une formulation qui reconnaît que l'American Sign Language et la Langue des signes québécoise sont les deux langues utilisées par les personnes sourdes au Canada, ce qui pourrait nous aider à surmonter les obstacles législatifs rencontrés plus tôt.

Le sénateur Munson : Nous ne sommes pas là pour rien. Il y aura des modifications. Pour reprendre les propos de la sénatrice Seidman, avez-vous une idée, peut-être après y avoir réfléchi, de la possibilité pour le gouvernement d'accepter des amendements sur certains des points que vous venez de soulever, comme l'utilisation de « peut » par rapport à « doit » et des échéances?

La dernière chose que je souhaite, en tant que parrain de ce projet de loi, c'est qu'il fasse partie des dommages collatéraux de ces fameuses élections.

Mme Joffe : J'ai entendu la ministre Qualtrough vous dire à tous la semaine dernière qu'elle est ouverte à des modifications et qu'elle souhaite que le projet de loi soit le plus solide possible.

Le sénateur Munson : Sur les questions autochtones, comme on l'a mentionné, la ministre semblait laisser entendre que des négociations sont en cours. Elles le sont depuis un bon moment déjà et rien ne figure au projet de loi.

Monsieur Estey, est-ce que vous jugez satisfaisant de répondre que puisqu'il y a diverses nations, on doit donc tenir des discussions distinctes pour gérer la question des handicaps au sein des communautés autochtones?

M. Estey : Sénateur Munson, je ne sais pas trop quoi vous répondre. Dans mes discussions avec les Autochtones handicapés, j'ai simplement constaté une vraie préoccupation quant à l'absence totale de leur réalité dans le projet de loi. Ils ne sont absolument pas mentionnés. Des discussions auxquelles ils ne participent pas sont en cours, ce qui est aussi source de préoccupation.

Comme nous arrivons à la fin de ces discussions, nous insistons sur cette réalité afin de favoriser autant que possible l'inclusion des Autochtones handicapés et de leur communauté au projet de loi d'une façon qui leur est bénéfique.

M. Adair : L'une des 11 recommandations de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité est d'inclure les Autochtones qui, dans bien des cas, relèvent du gouvernement fédéral. Alors pourquoi ne pas le faire?

When something comes along in terms of a nation-to-nation solution that can take over, what happens in the meantime? That's what we're concerned about and what the people with whom we have talked are concerned about, as Steven Estey reflected.

[Translation]

Senator Mégie: My question is about provincial legislation. Is provincial legislation on accessibility different from Bill C-81? If so, are the differences major? If Bill C-81 was passed as is, what would be the impact?

Who would like to answer?

[English]

Mr. Adair: Ontario and Nova Scotia have legislation, so I defer to my colleagues.

Ms. Joffe: Bill C-81 is quite different from the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act. One major difference, for example, is that the AODA has timelines in it for reaching a barrier-free Ontario. This legislation currently does not.

There are a host of other differences as well. Equally there are similarities. The legislation sets up a framework for developing accessibility standards and regulations similar to the framework set up in this bill.

I don't have any way of verifying the information, but I've heard that there are a number of provinces which are interested in developing accessibility legislation. They are waiting to see what the federal government will do with this bill and very much want to follow in its stead and coordinate.

That's encouraging, and that's more of a reason to ensure that this bill is the strongest piece of legislation that we can possibly get because it will likely set the tone for provincial and maybe territorial legislation as well.

Mr. Estey: I don't want to take up a lot of time, but I just want to add to what Kerri Joffe was saying. I am aware of the fact that in both B.C. and Newfoundland there are discussions right now about provincial accessibility legislation.

I was in B.C. a couple of weeks ago. At the meeting I attended, the office in charge of that said they were paying very close attention to this matter. While there's not a direct connection to provincial and federal legislation, I hope, as we go forward, that what happens here in Ottawa will provide a framework and a template for provinces, so that over a period of time we will have a level of equality for Canadians across the country that we don't necessarily have right now.

Nous pourrions appliquer une solution de nation à nation à ce problème quand on en trouvera une, mais d'ici là, que devons-nous faire? C'est ce qui nous préoccupe nous ainsi que les personnes avec qui nous avons discuté, comme l'a dit Steven Estey.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma question concerne les lois provinciales. Est-ce que les lois provinciales sur l'accessibilité diffèrent du projet de loi C-81? Le cas échéant, y a-t-il de grandes différences? Si le projet de loi C-81 était adopté tel quel, quel impact cela pourrait-il avoir?

Qui veut répondre?

[Traduction]

M. Adair : Comme l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont des lois, je cède la parole à mes collègues.

Mme Joffe : Le projet de loi C-81 est très différent de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. À titre d'exemple, une importante différence est que la loi ontarienne comporte des délais pour l'accessibilité complète, ce qui n'est pas le cas de cette mesure législative pour le moment.

Il y a beaucoup d'autres différences, mais il y a aussi des similitudes. À l'instar du projet de loi, la mesure législative établit un cadre pour l'élaboration de normes et de règlements en matière d'accessibilité.

Je ne peux vérifier cette information, mais j'ai entendu dire que plusieurs provinces souhaitent créer une loi sur l'accessibilité. Elles attendent de voir l'orientation que prendra le gouvernement fédéral avec ce projet de loi et elles ont l'intention de suivre cet exemple et de s'y arrimer.

C'est encourageant. Voilà pourquoi il est d'autant plus important de veiller à ce que ce projet de loi soit le plus étoffé possible, car il servira probablement d'exemple pour les mesures législatives provinciales et même territoriales, peut-être.

M. Estey : J'aimerais ajouter aux propos de Kerri Joffe, brièvement. Je sais qu'il est question d'une loi provinciale sur l'accessibilité en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve.

J'étais en Colombie-Britannique il y a deux ou trois semaines. Lors de la réunion à laquelle j'ai participé, les responsables ont indiqué qu'ils suivaient la situation de très près. Bien que les lois provinciales et fédérales ne soient pas directement liées, j'espère que ce qui se fait à Ottawa servira de cadre et de modèle aux provinces pour assurer aux Canadiens de partout au pays, au fil du temps, une égalité qui n'existe pas nécessairement pour le moment.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you.

[English]

Senator Forest-Niesing: Thank you for your very enlightening testimony. Someone in my family has a deafness problem. In fact she studied sign language interpretation, Langue des signes du Québec, and performed as a sign language interpreter for a period of time. I want to take a second to congratulate the chair and the clerk of the committee for including sign language interpretation for the benefit of those in attendance tonight, and just give a shout-out to the two interpreters who have been trying to follow our conversation and interpret it. I know how gruelling and extremely difficult that work is. I just want to say thank you.

On that same topic, though, I am getting the sense that there is not much resistance to the idea and the recommendation that we include sign language interpretation and deafness as a disability within the ambit of the bill.

Have you encountered any resistance? If so, what's the foundation of it?

Mr. Adair: The resistance encountered was that, consistently across our organizations and many others, we brought this recommendation to the HUMA committee and it was not accepted. We are coming back at it again because it remains an important factor.

While we have sign language interpreters at this event right now, the reality is that people who are watching through the ParIVu broadcast won't see this. They will wait for a week until this is available. That is not inclusion; that's exclusion. It is another pitch for why it's important.

There's some openness to address this issue, and we are responsible for trying.

Senator Forest-Niesing: I have one more question concerning Indigenous individuals with disability. I suppose I should be directing my question to Mr. Estey.

As I listen to you, I struggle with the obvious need to recognize the very special and different needs that might apply to Indigenous communities or individuals who suffer from disabilities. My struggle is how we do that without somehow creating a different category and sending a message that Indigenous individuals with disabilities are different from the people with disabilities that we're talking about in this bill.

People with disabilities certainly must and do include Indigenous individuals.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Forest-Niesing : Merci de votre témoignage très instructif. Une de mes proches est atteinte de surdité. Elle a étudié l'interprétation gestuelle — la Langue des signes du Québec — et a travaillé comme interprète gestuelle pendant un certain temps. Je tiens à féliciter la présidente du comité et le greffier d'offrir l'interprétation gestuelle pour ceux qui assistent à la réunion ce soir, et je tiens à saluer les deux interprètes qui essaient de suivre notre conversation et d'en faire l'interprétation. Je sais que c'est un travail extrêmement difficile. Je veux simplement vous remercier.

Dans cette veine, j'ai l'impression que peu de personnes s'opposent à la recommandation d'inclure l'interprétation gestuelle et d'inclure la surdité en tant que handicap dans la portée du projet de loi.

Y a-t-il eu de la résistance? Si oui, pourquoi?

M. Adair : La résistance que nous observons de façon récurrente dans nos organismes et beaucoup d'autres, c'est que la recommandation que nous avons présentée au comité HUMA n'a pas été retenue. Nous revenons à la charge parce que cela demeure un facteur important.

Même si des interprètes gestuels sont présents ici aujourd'hui, la réalité c'est que les gens qui regardent la diffusion sur ParIVu ne verront pas l'interprétation. Ils devront attendre une semaine avant que ce soit disponible. Ce n'est pas de l'inclusion, mais de l'exclusion. Voilà pourquoi c'est important, encore une fois.

Il y a une certaine volonté à régler le problème, et nous avons le devoir d'essayer.

La sénatrice Forest-Niesing : J'ai une autre question concernant les Autochtones handicapés. Je suppose que ma question s'adresse à M. Estey.

En vous écoutant, je pense à la reconnaissance évidente et nécessaire des besoins particuliers et distincts des personnes handicapées des communautés autochtones. Ce qui me pose problème, c'est la façon d'y arriver sans créer une catégorie distincte et sans laisser entendre que les Autochtones handicapés sont différents des personnes handicapées dont il est question dans ce projet de loi.

Lorsqu'on parle des personnes handicapées, les Autochtones doivent certainement être inclus.

Mr. Estey: I am going to do the only sensible thing I can think to do and say that I am aware that tomorrow morning my colleague Neil Belanger from BCANDS is appearing before the committee. I think he's much better equipped to respond to your question than I am.

I could struggle here and say stupid things, or I could say instead I am really not sure of the best way to proceed. I'd like you to ask Neil Belanger in the morning, okay?

Senator Forest-Niesing: Thank you for your candour.

The Chair: Thank you. We will make sure the question is asked, indeed.

Senator M. Deacon: Thank you for being here. I will also follow my colleague and say that I am not going to ask another question, but I am struggling with understanding the true issues of the Indigenous people and how we can get that right without other issues. We'll wait till tomorrow. I appreciate that.

I wanted to ask you some questions. One was on Indigenous people. One was on timing and timelines. The other was on sign language that has been addressed.

Around timelines, we talk about them missing. We know that AODA had them in it, and they have been brought up again today by you, Mr. Estey.

If we look at the timelines piece, my questions become: What are those? How much do we want? How far are we going into it? Are there dates that you've been thinking about? Do you wish a certain date was here that makes it realistic?

I would like to hear a little more about the thinking around timelines.

Mr. Estey: It's Wednesday, right? In terms of timelines, seriously, there needs to be a realistic evaluation of things. I don't know whether you do that on a standard-by-standard basis or whether you do it globally. It's a debate that should be had.

In jurisdictions like Ontario, they've said they would have an accessible province by 2025, or whatever it is. In other countries I know that similar processes have been used. When we testified at the HUMA committee, the woman who was the minister in the Ontario government responsible for the AODA also testified at the time. Her name escapes me, I am sorry, but she talked about the process when they were doing that in Ontario. They looked around the world and especially at the U.K. because the U.K. was one of the first countries to adopt this kind of legislation back in 2007 or something like that. At that time the U.K. said that it would be accessible by 2025. The feeling was that it was important to set some sort of backstop in Ontario against which to measure these things.

M. Estey : Je vais faire ce qui me semble le plus raisonnable. Je sais que mon collègue Neil Belanger, de BCANDS, comparaitra devant le comité demain matin. Je pense qu'il est beaucoup mieux placé que moi pour répondre à la question.

Je pourrais tenter une réponse et dire des choses insensées, ou je pourrais me contenter de dire que je ne suis pas certain de la meilleure façon de procéder. Je vous invite à poser la question à Neil Belanger demain matin, d'accord?

La sénatrice Forest-Niesing : Merci de votre franchise.

La présidente : Merci. Nous veillerons à poser la question.

La sénatrice M. Deacon : Merci d'être des nôtres. Je vais imiter ma collègue et renoncer à poser une autre question. Cela dit, j'ai de la difficulté à comprendre les véritables enjeux liés aux Autochtones et à trouver les solutions appropriées sans prendre en compte d'autres enjeux. Nous attendrons à demain. Je vous remercie.

J'avais des questions, dont une sur les Autochtones, une sur le calendrier et les délais et une sur l'interprétation gestuelle, qui a été posée.

On a parlé de l'absence de délais. Nous savons qu'il y en a dans la loi ontarienne. Cet enjeu a été soulevé encore une fois aujourd'hui, par vous, monsieur Estey.

J'ai diverses questions à ce sujet : quels sont les délais? Dans quelle mesure voulons-nous établir un échéancier? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller? Avez-vous pensé à des dates précises? Aimerez-vous qu'il y ait une date précise, pour que ce soit réaliste?

J'aimerais en savoir davantage là-dessus.

M. Estey : C'est mercredi aujourd'hui, n'est-ce pas? Sérieusement, il faut évaluer les délais de façon réaliste. Je ne sais pas s'il est préférable de le faire pour chaque norme ou s'il faut procéder de façon générale. Cela doit être discuté.

L'Ontario, par exemple, souhaite atteindre l'accessibilité complète d'ici 2025, environ. Je sais que d'autres pays ont une approche semblable. Lorsque nous avons comparé au comité HUMA, la ministre ontarienne responsable de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario y était aussi pour témoigner. J'oublie son nom, je suis désolé. Elle a expliqué l'approche de la province. Ils ont examiné ce qui s'était fait dans le monde, en particulier au Royaume-Uni, qui a été parmi les premiers pays à adopter une mesure législative de ce genre, en 2007, je crois. À l'époque, le Royaume-Uni s'était donné comme objectif d'être accessible dès 2025. En Ontario, on a jugé qu'il était important de fixer une date pour mesurer les progrès.

Kerri Joffe and Bill Adair both live in Ontario and probably know more about it than I do. If you look at the reports that have been made since the AODA was enacted, the third one just came out. They talk about these timelines. There's a sense on the part of our community, and on the part of CCD at least, that there is a nebulousness attached to it. They are going to be accessible, but when?

You need to have something against which to measure yourself. If you don't do that, it gets very hard to have a substantive conversation about not making progress as quickly as we should. The counter will always be: "Well, we're making progress."

Senator M. Deacon: I am totally understanding that. I am from the AODA world in Ontario. The year 2025 seems like, "Oh, my gosh" in 2005 and 2009. Jurisdictions have used that as their template, as their accountability and have come a long, long way.

I asked about the timelines because I am concerned about keeping inspiration, aspiration and ambition as priorities and keeping an eye on them as we're going through. I wondered if the FALA group or anyone else said in 2018 or 2019, "Do you know what? We think by 2040 this is reasonable," or "We think by 2034 this is reasonable." I wasn't sure if this had perhaps been given a numeric possibility in your consultations and discussions. That was part of my reason for probing a bit.

Ms. Joffe: I would very much agree with Steve Estey and you, senator, that timelines are an essential accountability measure in the bill. It's a recommendation that ARCH supports as well. I have heard argument and counterargument for not including timelines. They will create a disincentive. They will let organizations wait, wait, wait until a timeline comes around and then quickly start doing their accessibility plans.

I think that argument could be addressed in two ways. First, if the accessibility regulations have timelines attached to them, organizations and government will have to comply within the timelines set out in those standards or regulations and will not be able to wait until the end date. If there's truly concern around creating a disincentive for compliance, an additional clause could be added to the bill, indicating that notwithstanding the fact that Canada is going to be accessible by 2040, for example, everybody has to still take steps to reach their accessibility requirements as soon as possible or within as reasonably soon a time frame as possible.

If there's a true concern about a disincentive, there's a way to structure an additional clause in the bill to address it.

Senator M. Deacon: Even though it was 2025 within the AODA, in the communications on your January 2012 website you just barely get that done, and the next timeline was there and the next timeline was there.

Kerri Joffe et Bill Adair habitent tous les deux en Ontario; ils sont probablement plus au courant que moi. Je vous invite à consulter les rapports publiés depuis l'entrée en vigueur de la LAPHO. Cet enjeu est abordé dans le troisième rapport récemment publié. Dans notre communauté, ou du moins pour le CCD, l'objectif semble plutôt nébuleux. L'accessibilité sera atteinte, mais quand?

Il faut un élément de comparaison, sans quoi il est très difficile d'affirmer qu'on ne progresse pas aussi rapidement qu'on le devrait. Le contre-argument sera toujours « Eh bien, nous faisons des progrès ».

La sénatrice M. Deacon : Je comprends tout à fait, car j'ai joué un rôle par rapport à la LAPHO. En 2005 et en 2009, 2025 nous semblait extrêmement loin. Les administrations en ont fait une cible, un critère, et elles ont beaucoup progressé.

Si j'ai posé cette question, c'est parce que je souhaite que cette inspiration, cette aspiration et cette ambition demeurent des priorités au fil des étapes. Je me demandais si, en 2018 ou 2019, l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité ou d'autres avait déterminé qu'une date précise — 2040 ou 2034 — était raisonnable. Je ne sais si une date a été avancée dans le cadre de vos consultations et vos discussions, d'où mes questions à ce sujet, en partie.

Mme Joffe : Je suis tout à fait d'accord avec Steve Estey et vous, sénatrice, pour dire que les délais représentent une mesure de reddition de comptes essentielle dans ce projet de loi. ARCH appuie cette recommandation. J'ai entendu les arguments et contre-arguments concernant l'absence de délais. Cela aurait un effet dissuasif. Les organismes attendraient qu'un délai soit fixé avant de préparer des plans d'accessibilité à la hâte.

Je pense qu'il y a deux réponses à cela. Premièrement, l'inclusion d'un échéancier dans la réglementation en matière d'accessibilité forcerait les organismes et le gouvernement à s'y conformer. Donc, ils ne pourraient pas attendre à la date limite. Si on craint vraiment de décourager la conformité, un article supplémentaire pour être ajouté au projet de loi pour indiquer que malgré l'objectif de rendre le Canada accessible d'ici 2040, par exemple, tous doivent prendre des mesures pour satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité le plus tôt possible ou dans un délai raisonnable.

L'ajout d'un article au projet de loi permettrait d'atténuer toute préoccupation concernant un possible effet dissuasif.

La sénatrice M. Deacon : Même si la LAPHO fixait le délai à 2025, on pouvait voir sur votre site web, en janvier 2012, ce que vous aviez accompli, et il y avait d'autres délais.

Ms. Joffe: That was all in the regulations.

Senator M. Deacon: Those were in the regulations.

Am I out of time?

The Chair: I am afraid you're done with your time, but thank you. I know we will be hearing from Ontario representatives. Indeed, it will be interesting to hear about their provincial experience.

Senator Poirier: Thank you all for being here and for your presentation. I greatly appreciate it.

I want to follow up on conversations we've been having with other people. Between Mr. Adair and Ms. Joffe, if I understood correctly, you are recommending a combination of approximately 11 amendments for us to look at. You are saying you still want the bill, but there are a few really important ones that you feel should be done ahead of time, specifically when we come to changing the word "may" to "shall" or "must" and different things like that.

Assuming that all of you were present before HUMA, could you clarify for me if those 11 amendments were presented at that committee?

Mr. Adair: From FALA's perspective, yes, 12 recommendations were presented. Some of them were addressed to a certain extent. One was adopted. It was a recommendation made by a number of organizations, and that was to include communication as a major area of focus.

Senator Poirier: I am talking about the 11 outstanding ones that are here.

Mr. Adair: They are still outstanding, yes.

Senator Poirier: Were those 11 presented to HUMA and refused?

Mr. Adair: Yes.

Senator Poirier: That's important for us to know because if we make amendments here and certain amendments get accepted here, we know they still have to go through another phase and be accepted again in the other house.

Mr. Adair: Just to clarify that, some were made and there were some helpful and meaningful incremental changes but not everything we were asking for. They weren't completely ignored. That's an important consideration.

Senator Poirier: Thank you.

Mme Joffe : Tout était dans la réglementation.

La sénatrice M. Deacon : C'était dans la réglementation.

Me reste-t-il du temps?

La présidente : J'ai bien peur que votre temps soit écoulé, mais je vous remercie. Je sais que nous accueillerons des représentants de l'Ontario, et ce sera intéressant d'entendre leur point de vue.

La sénatrice Poirier : Merci à tous de votre présence. Merci de vos exposés. Je vous en suis très reconnaissante.

J'aimerais faire un suivi sur les discussions que nous avons eues avec d'autres. Ensemble, si j'ai bien compris, monsieur Adair et madame Joffe, vous nous avez présenté quelque 11 amendements à examiner. Vous dites encore souhaiter l'adoption du projet de loi, mais qu'il comporte certaines mesures très importantes qui devraient être mises en œuvre plus tôt, en particulier si nous remplaçons « peut » par « doit » et autres choses du genre.

Je suppose que vous avez tous comparu devant le comité HUMA; pourriez-vous me dire si ces 11 amendements y ont été présentés?

M. Adair : L'alliance a présenté 12 recommandations. Certaines d'entre elles ont été examinées, dans une certaine mesure, et une recommandation a été adoptée. Cette recommandation, proposée par divers organismes, visait à faire de la communication une des principales priorités.

La sénatrice Poirier : Je parle des 11 recommandations qui restent.

M. Adair : Elles ne sont toujours pas acceptées.

La sénatrice Poirier : Ces 11 recommandations ont-elles été présentées au comité HUMA, puis rejetées?

M. Adair : Oui.

La sénatrice Poirier : C'est important à savoir, parce que si nous proposons des amendements et que certains sont adoptés, nous savons qu'il y a une autre étape. Ils devront être adoptés à l'autre endroit.

M. Adair : J'aimerais simplement préciser que des modifications utiles et importantes ont été apportées graduellement, mais pas toutes celles que nous avions demandées. Nos demandes n'ont pas été complètement ignorées. Il est important d'en tenir compte.

La sénatrice Poirier : Merci.

Ms. Joffe: Just to clarify that, the three recommendations I spoke about tonight were three that we wanted to highlight to you today. There are additional ones that ARCH is putting forward. Those will be in our written brief to you, on which I am putting the finishing touches tonight.

Senator Poirier: I appreciate it.

I had other questions, but they have mostly been addressed already. So, due to time, I will leave it at that. Thank you.

Senator Kutcher: I am mindful of the time. My request is that next time I get to speak before Senator Deacon so she doesn't take all my questions again.

I would like to thank you all for your extremely thoughtful, very clear and very concise suggestions for improvements. Thank you.

Senator Munson: I have one brief question that hasn't been addressed. It's more of a philosophical question of who we are as a country.

We've talked about the 105-page bill, all the amendments and the rest of it. Could you give us a feeling, at the end of this conversation, of what this means to the disability community in terms of a cultural, attitudinal and inclusion shift instead of saying I am going to complain? It is part of the fabric of who we are as a country. I think a cultural and attitudinal shift will be taking place, and Canada will be the leader, with amendment or no amendment, but with this bill. I'd like to get a feel for that.

Mr. Adair: From FALA's perspective, one of our 11 recommendations is to create a culture of inclusion and equity.

We know that legislation will lead to some changes, but it's the attitude of people in the country. When we learn to embrace our differences and diversity and realize that they enrich our lives socially and economically, that's when the country becomes stronger and stronger over time.

We are very interested in seeing legislation, but we're also interested in seeing education and training presented and implemented in a meaningful way. We heard from the federal public service earlier. People who are employers in that area are interested in and understand that many times when they hire persons with disabilities, they perform better than people without disabilities, or they might have a disability in another five years. We don't know. It is a cultural shift we're moving toward, and it is the country that Canada wants to be.

Mme Joffe : J'aimerais seulement préciser que j'ai uniquement parlé des trois recommandations sur lesquelles je voulais attirer votre attention, mais nous en avons d'autres. Elles seront dans notre mémoire que je compte terminer ce soir.

La sénatrice Poirier : Je vous en suis reconnaissante.

J'avais d'autres questions, mais on y a déjà répondu, pour la plupart. Je vais donc en rester là, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps. Merci.

Le sénateur Kutcher : Je suis conscient qu'il reste peu de temps. Je demanderais seulement de parler avant la sénatrice Deacon, la prochaine fois, pour qu'elle ne puisse pas poser toutes mes questions encore une fois.

Je tiens à vous remercier de vos suggestions d'amélioration extrêmement réfléchies, claires et concises. Merci.

Le sénateur Munson : J'ai une brève question à laquelle on n'a pas répondu. En fait, c'est davantage une question philosophique qui porte sur l'identité du pays.

Nous avons parlé du projet de loi de 105 pages, de tous les amendements et du reste. Alors que la discussion tire à sa fin, pourriez-vous nous donner une idée de ce que cela signifie pour les personnes handicapées? Je parle ici d'un changement de culture et d'attitude axé sur l'inclusion, plutôt qu'une culture de plainte. Cela fait partie du tissu social de notre pays. Je pense qu'avec ce projet de loi, avec ou sans amendements, le Canada sera un chef de file du changement de culture et d'attitude qui s'annonce. J'aimerais avoir vos commentaires à cet égard.

M. Adair : Une des 11 recommandations de l'alliance est de créer une culture d'inclusion et d'équité.

Nous savons que la mesure législative mènera à des changements, mais c'est lié à l'attitude de la population canadienne. Notre pays deviendra de plus en plus fort au fil du temps, à mesure que nous apprendrons à composer avec nos différences et notre diversité et que nous prendrons conscience que cela enrichit nos vies sur les plans social et économique.

Nous avons un grand intérêt pour l'adoption d'une mesure législative, mais nous souhaitons aussi une élaboration et une mise en œuvre concrète de mesures d'éducation et de formation. Plus tôt, nous avons entendu des représentants de la fonction publique. Les employeurs de ce secteur savent que dans bien des cas, les personnes handicapées qu'ils embauchent ont un meilleur rendement que ceux qui ne sont pas handicapés ou qui pourraient avoir un handicap dans cinq ans. Il y a des inconnus. Nous amorçons un changement culture, et c'est ce type de pays que le Canada aspire à être.

Mr. Estey: Perhaps I could just add briefly. Thank you for the question, Senator Munson. It reminds me of something. I used to work for an organization called Disabled Peoples' International with disabled people's groups in 130 countries around the world. About 15 years ago, a colleague wrote a history of DPI called *The Last Civil Rights Movement*. That is very much in the mind's eye of people with disabilities. There have been civil rights movements for other people and other constituencies, but people with disabilities haven't gone through that. We haven't had discussions about our emancipation as a people.

These kinds of discussions and these kinds of things like Bill C-81 and the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities are all about that. As someone who has been doing this work for over 25 years, it has always seemed to me that the biggest challenge we face is that nobody pays attention and we're invisible. The invisibility issue for people with disabilities is always a challenge.

Things like Bill C-81 and the discussions around it are very important for us in terms of getting the attention of government, officials, senators and parliamentarians. That will allow us to move forward. I very much agree with you. We are on a point of real significant shift, and thank you for highlighting that.

The Chair: Did you want to add something?

Ms. Joffe: No. I am a lawyer, and I very much defer to the community on a philosophical question like that one.

The Chair: Thank you. On that very good note, Mr. Estey, Mr. Adair and Ms. Joffe, I would like to thank you very much for your contributions to this study of Bill C-81, which we will continue tomorrow.

(The committee adjourned.)

M. Estey : Permettez-moi d'ajouter quelque chose, brièvement. Je vous remercie de la question, sénateur Munson. Cela me rappelle quelque chose. J'ai travaillé pour l'Organisation mondiale des personnes handicapées, représentant les groupes de personnes handicapées de 130 pays du monde. Il y a environ 15 ans, un collègue a écrit *The Last Civil Rights Movement*, qui raconte l'histoire de cet organisme. C'est pour ainsi dire l'objectif des personnes handicapées, qui n'ont pas eu leur mouvement des droits civiques, contrairement à d'autres groupes. Essentiellement, les personnes handicapées n'ont pas discuté de leur émancipation.

Voilà la raison d'être de ces discussions et de mesures comme le projet de loi C-81 et la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées. Je fais ce travail depuis plus de 25 ans, et j'ai toujours l'impression que notre plus grand défi est que personne ne nous prête attention et que nous passons toujours inaperçus. C'est toujours un défi.

Donc, le projet de loi C-81 et les discussions connexes ont une grande importance, car ils nous permettent d'attirer l'attention du gouvernement, des fonctionnaires, des sénateurs et des parlementaires, et cela nous permettra de progresser. Je suis tout à fait d'accord avec vous : nous sommes à l'aube d'un changement extrêmement important, et je vous remercie de l'avoir souligné.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Joffe : Non. Je suis avocate et, pour des questions philosophiques de ce genre, je m'en remets à la communauté.

La présidente : Merci. Sur cette très bonne note, monsieur Estey, monsieur Adair et madame Joffe, merci beaucoup de votre contribution à notre étude du projet de loi C-81, que nous poursuivrons demain.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Chantal Petitclerc (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning to all. Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*Translation*]

My name is Chantal Petitclerc and I'm from Quebec. It's a pleasure and a privilege to be chairing this morning's meeting.

[*English*]

Before we give the floor to our witness, and we are very pleased that you are with us today, I would invite my colleagues to please introduce themselves.

Senator Seidman: Good morning. Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Poirier: Good morning. Rose-May Poirier, New Brunswick.

Senator Eaton: Welcome. Nicky Eaton, Ontario.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: Good morning and welcome. My name is Josée Forest-Niesing, and I'm from Northern Ontario.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

Senator Munson: Jim Munson, Ontario. Just before we begin, I know that yesterday the chair spoke about the great work of Dr. Wilbert Keon, and we acknowledged his work, but at this moment, there is a service taking place at St. Patrick's cathedral here in Ottawa, and I wanted to be there for it. I know that Dr. Keon would rather have myself and ourselves here doing our work at the Standing Senate Committee on Social Affairs,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel on a renvoyé le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi.

La sénatrice Chantal Petitclerc (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, tout le monde. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Français*]

Je suis Chantal Petitclerc, du Québec. C'est un grand plaisir et un privilège de présider cette réunion ce matin.

[*Traduction*]

Avant de céder la parole à notre témoin, et nous sommes ravis que vous soyez des nôtres aujourd'hui, j'inviterais mes collègues à se présenter.

La sénatrice Seidman : Bonjour. Judith Seidman, de Montréal, Québec.

La sénatrice Poirier : Bonjour. Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Eaton : Bienvenue. Nicky Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Bonjour et bienvenue. Josée Forest-Niesing, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Munson : Jim Munson, de l'Ontario. Avant que nous commençons, je sais que la présidente a parlé hier de l'excellent travail du Dr Wilbert Keon, ce que nous avons souligné, mais en ce moment, il y a un service en son honneur à la cathédrale St. Patrick ici à Ottawa, et je voulais y assister. Je sais que le Dr Keon aurait préféré que nous soyons ici à faire notre travail au Comité sénatorial permanent des affaires

Science and Technology. Dr. Keon was a mentor to me when I first came to the Senate, fifteen and a half years ago. He very much advised me on my work on autism even at that time.

Thinking of Dr. Keon, not only did he have his health study but he was co-chair on the Kirby report Mental Health, *Out of the Shadows at Last*. He was an icon, a national treasure and an incredible co-chair for this committee. Out of respect for Dr. Keon at this point, I thought we would pause for a moment of silence and reflect upon his work here and what the value of his work means to all of us as we go into the future.

We will now observe a moment of silence in honour of Dr. Keon.

[*Minute of silence.*]

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much for that, Senator Munson.

Today, we are continuing our study of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada.

[*English*]

I would like to let everybody know that if you are attending in person today, our hearing is being interpreted into both American Sign Language and Langue des signes du Québec. Closed captioning is also available in the committee room in both official languages. For those watching us online, versions of the broadcast in ASL and LSQ will be available the week after each meeting on Bill C-81.

[*Translation*]

I'll introduce our first panel. From Communication Disabilities Access Canada, we have Barbara Collier, the Executive Director. From the Canadian National Institute for the Blind, we have Diane Bergeron, Vice-President of Engagement and International Affairs, and from March of Dimes Canada, we have Zinnia Batliwalla, National Manager, Government Relations and Advocacy. Welcome to all of you.

[*English*]

I would like to remind you that you have five minutes for your opening remarks, followed by questions by the senators. We will begin with you, Ms. Collier.

Barbara Collier, Executive Director, Communication Disabilities Access Canada: Thank you and good morning, senators. It is wonderful to be here with you this morning.

sociales, des sciences et de la technologie. Le Dr Keon a été un mentor pour moi lorsque je suis arrivé au Sénat, il y a de cela 15 ans et demi. Il m'a beaucoup conseillé dans le cadre des travaux que je menais sur l'autisme même à l'époque.

Le Dr Keon a non seulement réalisé son étude sur la santé, mais il a aussi été le coprésident dans le cadre de la rédaction du rapport Kirby sur la santé mentale intitulé *De l'ombre à la lumière*. Il a été une figure marquante, un trésor national et un incroyable coprésident de ce comité. Par respect pour le Dr Keon, je suggère d'observer un moment de silence et de nous remémorer le travail qu'il a fait ici et l'importante incidence que ses efforts auront sur nous tous à l'avenir.

Nous allons maintenant observer un moment de silence en l'honneur du Dr Keon.

[*Minute de silence.*]

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup, sénateur Munson, pour ces paroles.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.

[*Traduction*]

J'aimerais faire savoir à tout le monde que si vous assistez à la réunion aujourd'hui, nos délibérations sont interprétées en American Sign Language et en langue des signes québécoise. Le sous-titrage est également disponible dans la salle du comité dans les deux langues officielles. Pour les auditeurs qui nous suivent en ligne, la diffusion en ASL et en LSQ sera disponible une semaine après chaque séance sur le projet de loi C-81.

[*Français*]

Je vous présente notre premier groupe de témoins pour aujourd'hui. D'Accès troubles de la communication Canada, nous avons parmi nous Mme Barbara Collier, directrice générale; de l'Institut national canadien pour les aveugles, Diane Bergeron, vice-présidente, Mobilisation et Affaires internationales; et, enfin, de la Marche des dix sous du Canada, Mme Zinnia Batliwalla, gestionnaire nationale, Relations gouvernementales et représentation. Bienvenue.

[*Traduction*]

J'aimerais vous rappeler que vous avez cinq minutes pour faire vos déclarations liminaires, qui seront suivies des questions des sénateurs. Nous allons commencer avec vous, madame Collier.

Barbara Collier, directrice générale, Accès troubles de la communication Canada : Merci et bonjour, sénateurs. Je suis ravie d'être des vôtres ce matin.

I represent Communication Disabilities Access Canada, CDAC. We are a non-profit, disability organization dedicated to advancing access to services for people who have speech and language disabilities that are not caused primarily by deafness. CDAC participated in the consultations that led to Bill C-81. We commend the government for introducing this bill, which is an important step forward in creating an accessible Canada for all people with disabilities.

We support this bill and we want to see it receive Royal Assent as soon as possible. However, as you have heard before, we think it should be strengthened. We endorse the recommendations put forward yesterday by ARCH Disability Law Centre, the Federal Accessibility Legislation Alliance and the AODA Alliance that you will hear from later on this morning.

We believe that a strong accessible Canada act has the potential to advance accessibility for over half a million Canadians who have disabilities that affect how they understand or process spoken language, or who have unclear speech, or who communicate using pictures, symbols, letter boards, speech-generating devices or with human assistance.

I'm talking about people who have speech and language disabilities due to cerebral palsy, autism spectrum disorder, Down syndrome, learning disability, fetal alcohol syndrome, cognitive and intellectual disability, acquired brain injury, aphasia after a stroke, dementia, head and neck cancer, Lou Gehrig's disease or ALS, Parkinson's disease and multiple sclerosis. We're talking about a lot of disabilities that may contribute to people having speech and language disabilities, but they are not deaf or have significant hearing loss.

In October of 2018, we presented to the HUMA Standing Committee and asked that the bill be amended to include communication — without the “s” — as a priority accessibility area. And this happened. As a result, this bill is now the only accessibility legislation that we're aware of that distinguishes communication from information and communications.

At this time, existing provincial, territorial and international accessibility legislation and guidelines tend to focus on how information is given to a person: Accessible websites; plain-language alternate formats. While these accommodations are essential, they don't begin to address the barriers experienced by people when they actually interact with people — and you can't access any service without interacting with someone.

Je représente Accès troubles de la communication Canada, ATCC. Nous sommes un organisme à but non lucratif oeuvrant pour les personnes handicapées qui se consacre à améliorer l'accès aux services pour les personnes ayant des troubles de la parole et du langage qui ne sont pas causés principalement par la surdit . ATCC a particip  aux consultations qui ont men  au projet de loi C-81. Nous f licitons le gouvernement d'avoir pr sent  ce projet de loi, qui est un important pas en avant en vue de cr er un Canada accessible pour toutes les personnes handicap es.

Nous appuyons ce projet de loi et nous voulons qu'il re oive la sanction royale le plus t t possible. Cependant, comme vous en avez d j  entendu parler, nous pensons qu'il pourrait  tre renforc . Nous approuvons les recommandations qui ont  t  formul es hier par l'ARCH Disability Law Centre, l'Alliance pour une loi f d rale sur l'accessibilit  et l'AODA Alliance, dont vous entendrez le t moignage plus tard ce matin.

Nous croyons qu'une loi canadienne sur l'accessibilit  robuste a le potentiel d'am liorer l'accessibilit  pour plus d'un demi-million de Canadiens qui ont une incapacit  qui nuit   la fa on dont ils comprennent ou traitent la langue parl e, qui ont des difficult s d' locution ou qui communiquent au moyen d'images, de symboles, de tableaux   lettres, de dispositifs de synth se vocale ou de l'aide d'autres personnes.

Je parle des gens qui ont des troubles de la parole et du langage en raison d'une paralysie c r brale, du trouble du spectre de l'autisme, du syndrome de Down, de difficult s d'apprentissage, du syndrome d'alcoolisation f tale, d'une d ficience cognitive et intellectuelle, de l sions c r brales acquises, d'aphasie apr s un AVC, d'un cancer de la t te et du cou, de la maladie de Lou Gehrig ou SLA, de la maladie de Parkinson et de la scl rose en plaques. Nous parlons de nombreuses incapacit s qui peuvent contribuer aux troubles de la parole et du langage de certaines personnes qui ne sont pas sourdes ou qui ne souffrent pas d'une d ficience auditive s v re.

En octobre 2018, nous avons t moign  devant le Comit  permanent des ressources humaines et avons demand  que le projet de loi soit amend  pour inclure la communication — sans le « s » — en tant que secteur prioritaire en mati re d'accessibilit . Cet amendement a  t  apport . Par cons quent, ce projet de loi est maintenant la seule mesure l gislativ  en mati re d'accessibilit  qui fait la distinction entre la communication et l'information et les communications.

  l'heure actuelle, les lois et les lignes directrices provinciales, territoriales et internationales en mati re d'accessibilit  ont tendance   se concentrer sur la fa on dont l'information est communiqu e   une personne, notamment les sites web accessibles et les formats de rechange en langage clair. Bien que ces mesures d'adaptation soient essentielles, elles ne contribuent pas    liminer les obstacles auxquels sont confront s

The accessible Canada act has the potential to develop meaningful communication standards and regulations that will ensure that people can use their preferred method of communication; that they can interact with people who have some training on how to interact with them; that they will get the accommodations that they need to communicate in face-to-face interactions — over the telephone and at meetings; and something that is really important, namely, that they get formal communication support services when they need it, such as in contexts relating to police, legal and justice services, and when giving consent in very serious situations, such as medical assistance in dying.

Unlike the need for sign language interpreting services or translation services, the accommodations and communication support services for people who have speech and language disabilities are not well known. They are typically omitted in regulations, and they are seriously underdeveloped in Canada. Yet, we have ample research from the many pilot projects that we do that attest to the fact that communication support services are required by many people in these serious contexts.

We have two recommendations that could strengthen the bill in addition to the other recommendations that we endorse and support. We have two that we want to suggest to you to strengthen it for people who have speech and language disabilities. First, we want the bill to clarify the term, “communication.” When they think about it, many people think about how will we get information to somebody, not necessarily how will I understand what that person is communicating to me. So we recommend that “communication” referred to in clause 5(c.1) be clarified in the definition section as “a two-way, interactive process in which people give and receive information, using a range of communication methods in face-to-face interactions over the telephone, online and via reading and writing.” I think we have it all covered in that. That will draw attention to the fact that communication is a priority area. That’s what we are talking about.

Second, we recommend an acknowledgment that people have a right to use a range of communications methods and supports. The reason we are asking for this is that people communicate in different ways, and they have a right to use the communications methods and supports that best suits their needs, the needs of the person they are interacting with, and the context.

les gens lorsqu’ils interagissent avec d’autres — et on ne peut accéder à aucun service sans interagir avec quelqu’un.

La Loi canadienne sur l’accessibilité aurait le potentiel d’élaborer des normes et des règlements relatifs à une communication efficace qui veilleront à ce que les gens puissent utiliser la méthode de communication qu’ils privilégient, interagir avec des personnes qui ont reçu une formation sur la façon d’interagir avec eux, et obtenir les mesures d’adaptation dont ils ont besoin pour communiquer — au téléphone et à des réunions. Par ailleurs, il est très important qu’ils puissent obtenir les services de soutien à la communication dont ils ont besoin, notamment dans des situations liées à des services de police ou à des services légaux et juridiques, et lorsqu’ils doivent donner leur consentement dans des situations sérieuses, comme l’aide médicale à mourir.

Contrairement à la nécessité d’offrir des services d’interprétation en langage gestuel ou à des services de traduction, les mesures d’adaptation et les services de soutien à la communication pour les personnes qui souffrent de troubles de la parole et de langage ne sont pas bien connus. Ils sont souvent omis dans la réglementation et sont gravement sous-développés au Canada. Pourtant, de nombreuses recherches ont été menées dans le cadre de projets pilotes qui confirment que bien des gens ont besoin de services de soutien à la communication dans ces situations sérieuses.

Nous avons deux recommandations qui pourraient renforcer le projet de loi, outre les autres recommandations que nous approuvons et appuyons. Nous avons deux recommandations à vous faire pour renforcer le projet de loi pour les personnes qui ont des troubles de la parole et du langage. Premièrement, nous voulons que le projet de loi clarifie le terme « communication ». Lorsque nous y réfléchissons, bien des gens pensent à la façon de communiquer l’information à une personne, et pas nécessairement à la façon dont je vais comprendre l’information qui m’est communiquée. Nous recommandons donc que le terme « communication » au paragraphe 5(c.1) soit clarifié dans la section des définitions comme étant « un processus bidirectionnel et interactif dans le cadre duquel les gens donnent et reçoivent de l’information en utilisant diverses méthodes de communication dans les interactions en personne au téléphone, en ligne et par la lecture et l’écriture ». Je pense que ce libellé couvre tout. Il fera ressortir que la communication est une priorité. C’est ce que nous faisons valoir.

Deuxièmement, nous recommandons de reconnaître que les gens ont le droit d’utiliser un éventail de méthodes de communication et de soutiens à la communication. La raison pour laquelle nous réclavons cette reconnaissance est que les gens communiquent de différentes façons et ont le droit d’utiliser les méthodes de communication et les soutiens à la communication qui cadrent le mieux avec leurs besoins, ceux de la personne avec qui ils interagissent et le contexte.

We think it is very important that this is specified and that people see themselves reflected in the bill. We recommend adding a principle statement in section 6 that says: “All persons have the right to communicate using their preferred communications methods and supports, which includes speech, writing, pictures, symbol and letter boards, speech-generating devices, as well as human services, such as ASL, LSQ, ISL, interpreting, captioning in real time, and informal and formal communication assistance.” We think it needs to be inclusive.

Thank you for this opportunity to share this with you. In conclusion, we support this bill. We hope you can strengthen it and take our suggestions on board. And we do have lots of other suggestions on the rollout, but I will leave it at that for now.

The Chair: Thank you.

Ms. Bergeron, I believe you have some opening remarks for us as well.

Diane Bergeron, Vice President, Engagement and International Affairs, Canadian National Institute for the Blind: Yes. Thank you, Madam Chair and honourable senators, for the opportunity to be here today. My name is Diane Bergeron. As always, I am accompanied by the lovely Lucy at my feet.

Last year, CNIB celebrated our one-hundredth birthday — that is 100 years of focusing on changing what it means to be blind for Canadians with sight loss. We deliver innovative programs and powerful advocacy efforts that empower people impacted by blindness to live their dreams and tear down barriers to inclusion.

I would like to begin by recognizing the other disability groups that are here to testify today. We have worked tirelessly over the last couple of years. As a collaborative, and as a community, we have come together to ensure that we build and face the concerns in the development of Bill C-81. It is important that we have all the opinions recognized in this important piece of legislation.

I've been living with sight loss most of my life. I was 5 years old when I was diagnosed with an eye condition called retinitis pigmentosa.

Through my years since then, I have experienced numerous barriers to my participation in society — barriers in buildings, transportation, technology, and in people's attitudes and perceptions of what people with sight loss can do.

Nous estimons qu'il est important que ce soit précisé et que les gens soient représentés dans le projet de loi. Nous recommandons d'ajouter un énoncé de principe à l'article 6 qui stipule ceci : « Toute personne a le droit de communiquer en utilisant la méthode de communication ou le soutien à la communication qu'elle privilégie, ce qui inclut la parole, l'écriture, les images, les tableaux à symboles et à lettres, les dispositifs de synthèse vocale, de même que les services à la personne, tels que l'ASL, la LSQ et l'ISL, l'interprétation, le sous-titrage en temps réel, et l'aide à la communication formelle et informelle. » Ce doit être inclusif.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de ces renseignements. Pour terminer, nous appuyons ce projet de loi. Nous espérons que vous pourrez le renforcer et mettre en œuvre nos suggestions. Nous avons de nombreuses autres suggestions concernant le déploiement, mais je vais m'arrêter ici pour le moment.

La présidente : Merci.

Madame Bergeron, je crois savoir que vous avez une déclaration liminaire pour nous également.

Diane Bergeron, vice-présidente, Mobilisation et Affaires internationales, Institut national canadien pour les aveugles : Oui. Merci, madame la présidente et honorables sénateurs, de l'occasion de comparaître ici aujourd'hui. Je suis Diane Bergeron. Comme toujours, je suis accompagnée de la charmante Lucy, qui se trouve à mes pieds.

L'an dernier, l'INCA a célébré son 100^e anniversaire — nous avons consacré 100 ans à changer le sort des Canadiens ayant une déficience visuelle. Nous offrons des programmes novateurs et nous travaillons sans relâche pour défendre les intérêts des personnes atteintes de cécité afin qu'elles puissent concrétiser leurs rêves et en vue d'éliminer les obstacles à l'inclusion.

J'aimerais commencer par reconnaître le travail des autres groupes voués à la cause des personnes handicapées qui comparaissent ici aujourd'hui. Nous travaillons sans relâche depuis quelques années. En tant que collaborateurs, en tant que communauté, nous travaillons ensemble pour répondre aux préoccupations qui concernent le projet de loi C-81. Il est important de tenir compte de toutes les opinions concernant cette importante mesure législative.

J'ai vécu avec un problème de cécité presque toute ma vie. J'avais 5 ans lorsqu'on m'a diagnostiqué un trouble de la vue : une rétinite pigmentaire.

Au fil des ans, j'ai été confrontée à de nombreux obstacles en qui a trait à ma participation au sein de la société — qu'il s'agisse des édifices, des moyens de transport, de la technologie ainsi que de l'attitude et de la perception des gens pour ce qui est des capacités des personnes ayant une déficience visuelle.

Governments, too, have caused barriers to my participation in society. However, I believe that aspects of Bill C-81 will help to improve my life and the lives of other Canadians with sight loss and other disabilities.

One of the ways this can be done is through technology. Today I am able to read my notes through my computer and through using a voice-synthesizing system, listening through my earpiece and repeating what it is saying to me. It is a little magic trick that I do.

Technology is a great tool to enhance accessibility for people with sight loss. My iPhone, which I have here, not only allows me to read my emails and make phone calls; it also allows me to read inaccessible documents at times, and graphics. It can help me figure out denominations of currency. It can connect me with a live agent who can help me navigate a community building to find a voting station. It can help me independently get around a building or a neighbourhood with the use of Bluetooth-enabled beacons.

The government can use technology, through beacons, to make government buildings more accessible and to remove and eliminate barriers for persons with sight loss, a key component of Bill C-81.

CNIB has applauded the federal government for introducing this legislation, but Bill C-81 is not perfect. After many years of consultations and engagement, it is our view that Bill C-81 should be passed now in this form. As you all know, Bill C-81 passed through the House of Commons unanimously because of the important amendments that strengthened the legislation. Could it be better? The answer is yes. However, I do not think that a perfect piece of legislation exists in Canada.

While CNIB believes there is room for improvement in the legislation, we also recognize that passage of this legislation is time-sensitive. This historic legislation will not break down barriers to inclusion for Canadians with sight loss or any other disability if it dies on the Order Paper in the Senate or in the House of Commons. This is something CNIB has said from day one. We believe it is best for the government to put the new structures in place and start drafting and implementing powerful regulations that will ultimately create a more accessible and inclusive Canada. Ultimately, we believe it is the best accountability from the federal government to start these processes as quickly as possible.

We would like to note that when Minister Qualtrough appeared before this committee last week, she did recognize two aspects where potential improvements should focus.

En dressant des obstacles, les gouvernements ont nui à ma participation au sein de la société. Cependant, je crois que certains aspects du projet de loi C-81 contribueront à améliorer ma vie et la vie d'autres Canadiens ayant une déficience visuelle ou d'autres handicaps.

Pour ce faire, nous devons miser sur la technologie. Aujourd'hui, je peux lire mes notes grâce à mon ordinateur et à un système de synthèse vocale. Je répète ce que j'entends dans mon écouteur. Cela se fait comme par magie.

La technologie est un excellent outil pour améliorer l'accessibilité des personnes ayant une déficience visuelle. Mon iPhone, que j'ai ici, me permet non seulement de lire des courriels et de faire des appels, mais aussi de lire des documents inaccessibles et des graphiques. Il peut m'aider à démêler de la monnaie papier. Il peut me mettre en communication avec un agent qui peut m'aider en temps réel à m'orienter dans un édifice municipal pour trouver un bureau de scrutin. Il peut m'aider à me situer dans un édifice ou dans un quartier au moyen de balises dotées de la technologie Bluetooth.

Le gouvernement peut utiliser la technologie, au moyen de balises, pour rendre les édifices gouvernementaux plus accessibles et pour éliminer les obstacles pour les personnes ayant une déficience visuelle, ce qui est un élément clé du projet de loi C-81.

L'INCA félicite le gouvernement fédéral de cette mesure législative. Toutefois, le projet de loi C-81 n'est pas parfait. Après de nombreuses années de consultations et de participation, nous sommes d'avis que le projet de loi C-81 devrait être adopté dans sa forme actuelle. Comme vous le savez tous, le projet de loi C-81 a été adopté à l'unanimité à la Chambre des communes en raison des amendements importants qui ont renforcé la loi. Pourrait-il être amélioré? La réponse est oui. Cependant, nous savons qu'aucune mesure législative n'est parfaite.

Bien que l'INCA estime que cette mesure législative peut être améliorée, nous sommes également d'avis qu'elle doit être adoptée dans les plus brefs délais. Cette mesure législative historique n'éliminera pas les obstacles à l'inclusion des Canadiens ayant une déficience visuelle ou tout autre handicap si le projet de loi meurt au Feuilleton au Sénat ou à la Chambre des communes. C'est l'avis qu'exprime l'INCA depuis le début. Nous croyons que le gouvernement devrait mettre en place de nouvelles structures et élaborer et mettre en œuvre une réglementation musclée qui feront du Canada un pays plus accessible et plus inclusif. En bout de ligne, nous croyons que c'est la meilleure méthode de reddition de comptes du gouvernement fédéral pour entamer ces processus le plus rapidement possible.

Nous aimerions souligner que lorsque la ministre Qualtrough a comparu devant ce comité la semaine dernière, elle a souligné deux aspects où des améliorations devraient être apportées.

In regard to ASL and CIQ, CNIB believes there should be a way to emphasize and recognize the importance of sign language to the deaf community. We also think it is important to have clarity around the duty to accommodate persons with disabilities to ensure that Bill C-81 will not lessen existing federal human rights obligations.

Based on our experiences, we know it is not enough to pass the legislation without any accountability. To help stay as accountable as possible to Canadians with disabilities, CNIB proposes the following suggestions, not as part of the legislation but as suggestions to the government.

We believe it is important for the government to make any and all results of Bill C-81 public as quickly as possible.

Second, we think the Government of Canada should publish their expected timelines for the implementation of the legislation during this summer. These timelines should illustrate expected results within the next year, two years and five years. While we recognize that governments do not usually publish these sorts of timelines, this would go a long way to showing the disability community that the goals of this legislation are real and an important priority.

Finally, in order to truly review and analyze the impact of the legislation with the goal of a barrier-free Canada, the Government of Canada should allocate funding for disability organizations to monitor the implementation of the legislation. This would be similar to the work that disability organizations have done regarding Canada's implementation of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities through a shadow report. This work would help to shape the five-year statutory review of Bill C-81 and provide the best feedback possible. In fact, Part 1, clause 14, gives the Minister of Accessibility the power to create grants and contributions in support of the minister's programs and projects in relation to matters of accessibility. The creation of such a funding opportunity is already within the scope of this legislation.

As I noted earlier, technology can help create better accessibility and eliminate barriers for people with sight loss. Bill C-81 does not include specifics of how this would be done because that is the role of the regulations. Many of the applications of this legislation that will have a direct impact to Canadians with sight loss will not be filled until regulations have been created and implemented. None of that will happen unless this piece of legislation passes.

En ce qui concerne l'ASL et le CIQ, l'INCA croit qu'il devrait y avoir un moyen de souligner et de reconnaître l'importance de la langue des signes pour la communauté des personnes sourdes. Nous estimons également qu'il est important de clarifier l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées afin de veiller à ce que le projet de loi C-81 n'affaiblira pas les obligations fédérales en matière de droits de la personne.

Selon notre expérience, l'adoption d'une mesure législative sans aucun mécanisme de reddition de comptes n'est pas suffisante. Pour mise sur la responsabilisation du gouvernement envers les Canadiens handicapés, aux Canadiens handicapés, l'INCA propose les recommandations suivantes, pas dans le cadre de la mesure législative, mais à titre de suggestions au gouvernement.

Nous croyons qu'il est important que le gouvernement rende publics sans délai tous les résultats du projet de loi C-81.

Deuxièmement, nous pensons que le gouvernement du Canada devrait publier ses échéanciers prévus pour la mise en œuvre de la mesure législative durant l'été. Ces échéanciers devraient illustrer les résultats escomptés au cours de la prochaine année ou d'ici les deux ou cinq prochaines années. Même si nous reconnaissons que les gouvernements ne publient habituellement pas ce genre d'échéanciers, cela prouverait à la communauté des personnes handicapées que les objectifs de cette mesure législative sont réels et constituent une priorité importante.

Enfin, pour vraiment examiner et analyser l'incidence de la mesure législative visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, le gouvernement du Canada devrait allouer du financement aux organismes œuvrant en faveur des personnes handicapées pour surveiller la mise en œuvre de la mesure législative. Cette approche serait similaire aux travaux de ces organismes en ce qui concerne la mise en œuvre par le Canada de la Convention relative aux droits des personnes handicapées au moyen d'un rapport parallèle. Ces travaux contribueraient à façonner l'examen législatif quinquennal et à fournir la meilleure rétroaction possible. En fait, l'article 14 à la partie 1 confère à la ministre de l'Accessibilité le pouvoir de créer des subventions et des contributions pour appuyer les programmes et les projets en lien à des questions d'accessibilité. La création de ces occasions de financement est déjà prévue dans cette mesure législative.

Comme je l'ai signalé plus tôt, la technologie peut contribuer à améliorer l'accessibilité et à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant une déficience visuelle. Le projet de loi C-81 ne fournit pas de détails sur la façon de procéder, car c'est le rôle de la réglementation. Bon nombre des applications de cette mesure législative qui auront une incidence directe sur les Canadiens ayant une déficience visuelle ne seront pas respectées jusqu'à ce que le règlement soit élaboré et mis en œuvre. Rien de cela ne sera possible à moins que cette mesure législative soit adoptée.

I want to thank you all for the time and opportunity to speak to you today. I'm looking forward to answering any of your questions.

Zinnia Batliwalla, National Manager, Government Relations and Advocacy, March of Dimes Canada: Good morning, senators. To begin I want to thank you for inviting me here today to speak to the importance of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, on behalf of March of Dimes Canada.

March of Dimes Canada is the country's largest community-based organization providing programs and services for people with physical disabilities. Our mission is to maximize the independence, personal empowerment and community participation of people with physical disabilities. While our mission is at the core of every program and service we offer, we also know that programs and services alone are not enough to fulfill our organization's vision of a society inclusive of people with disabilities.

Strong and effective laws, regulations and policies are also necessary to remove barriers that prevent the inclusion of people with disabilities every day.

This is why we have long advocated for national accessibility legislation and why we are pleased to speak about Bill C-81, which has the potential to take Canada one step closer to a more fair and just society for Canadians with disabilities.

I would like to acknowledge the time-sensitive nature of this bill to urge the Senate to prioritize the passage of this legislation.

Given the tight timelines, it is regrettable that we are hesitant to put forth amendments. It is our position that Bill C-81, in its current state, has the potential to do more than it would if it dies on the Order Paper.

That said, we recognize that this bill could do much more to ensure an accessible and barrier-free Canada, especially in regard to ensuring accountability.

If amendments are proposed that would strengthen this bill, particularly addressing our areas of concern, which I will speak to, we will support these amendments but do not want the bill to be held up because of them. In the remainder of my time, I would like to highlight some key areas that will enable accountability for actionable change.

Je tiens à tous vous remercier du temps et de l'occasion que vous m'accordez pour m'adresser à vous aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Zinnia Batliwalla, gestionnaire nationale, Relations gouvernementales et représentation, Marche des dix sous du Canada : Bonjour, sénateurs. Pour commencer, je veux vous remercier de m'avoir invitée aujourd'hui pour discuter de l'importance du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, au nom de la Marche des dix sous du Canada.

La Marche des dix sous du Canada est l'organisme communautaire le plus important au Canada qui offre des programmes et des services aux personnes atteintes d'un handicap physique. Notre mission consiste à maximiser l'indépendance, l'enrichissement personnel et la participation communautaire des personnes qui ont un handicap physique. Même si notre mission est au cœur de chaque programme et service que nous offrons, nous savons également que les programmes et les services ne sont pas suffisants pour réaliser la vision de notre organisme d'une société ouverte aux personnes handicapées.

Des lois, des politiques et des règlements rigoureux et efficaces sont également nécessaires pour éliminer les obstacles qui empêchent l'inclusion des personnes handicapées chaque jour.

C'est pourquoi nous réclamons depuis longtemps une loi nationale sur l'accessibilité et c'est pourquoi nous sommes ravis de discuter du projet de loi C-81, qui a le potentiel de rapprocher le Canada d'une société plus équitable et plus juste pour les Canadiens handicapés.

J'aimerais souligner que le temps presse pour exhorter le Sénat à accorder la priorité à l'adoption de ce projet de loi.

En raison des échéanciers serrés, il est regrettable que nous soyons hésitants à présenter des amendements. Nous sommes d'avis que le projet de loi, dans sa forme actuelle, a le potentiel d'accomplir beaucoup plus qu'il le ferait s'il meurt au Feuilleton.

Cela dit, nous reconnaissons que le projet de loi pourrait faire beaucoup plus pour rendre le Canada accessible et exempt d'obstacles, particulièrement en ce qui concerne la responsabilisation.

Nous appuierons les amendements proposés pour le renforcer, notamment à l'égard de nos sujets de préoccupation, dont je parlerai, mais nous ne voulons pas en retarder l'adoption pour cette raison. Pour le reste de mon temps de parole, je veux mettre en évidence des moyens importants qui permettront d'obtenir la reddition de comptes pour des changements susceptibles de se traduire en actes.

Whether or not these areas of concern are addressed before or after the passage of this bill, we will urge government to address these concerns in the future. We will use all mechanisms available to us, including the review process outlined in the bill, to inform and work with government to ensure our concerns are addressed once the legislation is passed.

Legislation such as Bill C-81 enables organizations like ours to work with our government partners to ensure that government and all regulated entities are held accountable to achieve accessibility. For example, since the implementation of the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, March of Dimes Canada has consistently used two mechanisms, including the review process and the deadline of 2025 for an accessible Ontario, to foster progress in regard to accessibility.

In its current state, Bill C-81 does not include dates or timelines for achieving its purpose of a Canada without barriers, nor does it include dates or timelines for implementing key requirements for the removal or prevention of barriers.

To enable organizations like ours to measure progress and urge change, timelines allow us to better work with our government partners to ensure we are actively moving toward an accessible and inclusive Canada.

Related to this — I know it has already been raised on multiple occasions — that while this legislation gives the government and other bodies power to make and enforce accessibility requirements, it does not require that power to be used, given the presence of permissive language.

Similar to the inclusion of timelines, language requiring the government and its regulated entities to develop and enforce accessibility requirements will enable organizations like ours to ensure the government and all other regulated entities are meeting its commitment in regard to achieving an accessible Canada.

My previous points have all centred on how organizations like March of Dimes Canada might use aspects of this legislation to keep the government accountable. However, there is a missed opportunity that has also been raised by others in that the power the federal government has to hold its partners accountable beyond regulated entities by ensuring that when public money is spent or transferred, the funding should never be used to create or perpetuate disability-related barriers.

Que ces sujets de préoccupation soient traités ou non avant ou après l'adoption du projet de loi, nous exhorterons le gouvernement de désormais s'en charger. Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, notamment le processus d'examen énoncé dans le projet de loi pour informer le gouvernement et collaborer avec lui à cette tâche après l'adoption du projet de loi.

L'adoption de projets de loi comme le projet de loi C-81 permet à des organismes comme le nôtre de collaborer avec les fonctionnaires qui sont nos partenaires pour responsabiliser le gouvernement et toutes les entités réglementées afin qu'ils atteignent l'objectif d'accessibilité. Par exemple, depuis la mise en œuvre de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, la Marche des dix sous du Canada s'est invariablement servi de deux mécanismes, le processus d'examen et l'échéancier de 2025 pour que l'Ontario devienne une province accessible, afin d'encourager l'atteinte de cet objectif.

La mouture actuelle du projet de loi C-81 ne comporte ni dates ni échéanciers pour atteindre l'objectif visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles ou pour appliquer les principales exigences nécessaires à l'élimination ou à la prévention d'obstacles.

Afin que des organismes comme le nôtre puissent mesurer les progrès et de préconiser des changements, il importe d'établir des échéanciers pour faciliter la collaboration avec nos partenaires des administrations publiques afin de nous rapprocher de l'objectif d'un Canada accessible et inclusif.

Dans le même ordre d'idées — je sais que la question a déjà été soulevée à maintes reprises —, même si le projet de loi donne au gouvernement et à d'autres organismes le pouvoir d'édicter et de faire appliquer des exigences en matière d'accessibilité, il n'exige pas l'usage de ce pouvoir, à cause de son libellé laxiste.

À l'instar des échéanciers, l'obligation pour le gouvernement et ses entités réglementées d'élaborer et de faire respecter des exigences en matière d'accessibilité permettra à des organisations comme la nôtre de s'assurer que ces acteurs respectent leurs engagements en vue d'atteindre notre objectif en matière d'accessibilité.

Jusqu'ici, je me suis exclusivement concentrée sur la façon dont certaines organisations, comme la Marche des dix sous du Canada, pourraient avoir recours à certains éléments de la loi pour assurer la responsabilisation du gouvernement. Cependant, comme l'ont dit d'autres témoins, le gouvernement fédéral a raté une belle occasion, soit de tenir responsables ses partenaires au-delà des entités réglementées pour s'assurer que les fonds publics dépensés ou transférés ne servent pas à créer ou à maintenir les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

Our last point relates to accountability but focuses on how the responsibility of enforcement is splintered between the newly created position of the Accessibility Commissioner, the CRTC and the CTA. This will likely result in a culture that does not foster accountability.

For Bill C-81 to be most effective, the centralization of compliance oversight and complaint-handling should be considered to ensure simplicity and limit confusion.

Once again, I thank you all for having me here to speak on behalf of March of Dimes Canada. It is clear that this legislation is a step in the right direction for a Canada that is accessible and inclusive for people with disabilities. However, we know we have much further to go to ensure an accessible and inclusive Canada, including strengthening this legislation to ensure its effectiveness and impact in the long term. We look forward to working collaboratively with all partners within the government, our communities and beyond as we move forward.

The Chair: Thank you for your opening remarks.

Senator Seidman: Thank you for your presentations. As I said to our witnesses yesterday, we thank you for putting to us the voices of the disability communities. There are many voices, and we need to acknowledge that. Mr. Estey, from the Council of Canadians with Disabilities, said to us yesterday that we are pretty much the end of the game here. What are our priorities? What is most important? It's a challenge.

I think that speaks to all of us, and I know that the voices we hear from you today are similar to what we heard yesterday. This is a really good start; this is enabling legislation. It is really important to the communities, but it could be strengthened. There are some amendments that could be made, but we don't really know if we want you to make them because we don't want to hold the bill up. That's a common refrain we keep hearing. On the other hand, there are some people who say the bill is too weak, and it is better to have no bill.

I am trying to get you to help us with this. I know it is a tall order because I know you want to speak and give voice to what your communities are telling you. On the other hand, we do hear, in the communication to us from the many letters we receive, that people in the disability communities don't want to risk this legislation.

I know this is a tough question: If you had one area of the bill to strengthen, what would you say?

Ms. Collier: You will probably hear three different answers to that. You've said it so well: This is a really difficult situation. We do want it to pass. If you were going to say, "What is the one thing?" I think it is changing the language from "may" to "shall."

Enfin, je tiens à parler, relativement à la responsabilisation, du partage des responsabilités en ce qui concerne l'application de la loi entre le nouveau commissaire à l'accessibilité, le CRTC et l'Office des transports du Canada. Ce partage des responsabilités n'est pas susceptible de faire naître une culture favorisant la responsabilisation.

Pour renforcer le projet de loi C-81, il faudrait envisager de centraliser les mesures de surveillance relatives à l'application de la loi et au traitement des plaintes dans un but de simplicité et pour éviter toute confusion.

Encore une fois, je vous remercie tous de m'avoir donné l'occasion de parler au nom de la Marche des dix sous du Canada. De toute évidence, le projet de loi est un pas dans la bonne direction pour un Canada accessible et inclusif à l'égard des personnes handicapées. Cependant, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'atteinte de cet objectif, notamment le renforcement de cette loi pour en assurer l'efficacité et l'impact à long terme. Nous avons hâte de collaborer avec tous les parties prenantes de l'administration fédérale, nos collectivités et tous les autres joueurs.

La présidente : Je vous remercie pour vos exposés.

La sénatrice Seidman : Merci pour vos exposés. Comme je l'ai dit hier à nos témoins, merci de vous faire les porte-parole des personnes handicapées. Il y a beaucoup de voix à faire entendre, et nous devons en prendre conscience. M. Estey, du Conseil des Canadiens avec déficiences, nous a dit, hier, que nous étions plus ou moins à la fin du processus. Quelles sont nos priorités? Qu'est-ce qui est le plus important? C'est tout un défi.

Je pense que nous nous sentons tous concernés et je sais que vos témoignages sont semblables à ceux d'hier. Ça commence vraiment bien; c'est un projet de loi efficace. Il est vraiment important pour les collectivités, mais on pourrait le renforcer. On pourrait l'amender, mais nous ne savons pas vraiment si les amendements doivent venir de vous parce que nous ne voulons pas retarder son adoption. D'autre part, certains disent que le projet de loi est tellement peu contraignant qu'il serait préférable de s'en passer.

J'essaie de vous inciter à nous aider. Je sais que c'est une tâche difficile, parce que je sais que vous voulez être les porte-parole fidèles de vos membres. D'autre part, les nombreuses lettres que nous avons reçues nous indiquent que les personnes handicapées ne veulent pas risquer l'adoption de cette loi.

Voici une question difficile : si vous pouviez renforcer un élément du projet de loi, comment le formuleriez-vous?

Mme Collier : Il y a trois réponses probables. Vous l'avez si bien dit : il s'agit d'une situation très difficile. Nous souhaitons l'adoption du projet de loi. Quel serait notre plus grand souhait? Ce serait de rendre la loi contraignante. C'est d'avoir un

It is the commitment. We want a firm commitment in this. Right behind that, if I can have a close second for the race, it would be timelines.

Senator Seidman: Thank you.

Ms. Bergeron: Given Minister Qualtrough's statements last week, there seems to be a willingness for two of the most important ones in there, which is the ASL and LSQ recognition, as well as changing the wording to ensure the duty to accommodate people with disabilities and human rights. If they already stated a willingness for those amendments, and they are important amendments, I would suggest we push those forward. I think it would help us to make sure it comes back on time.

Ms. Batliwalla: I think we're seeing this from the perspective of how do we ensure the accountability of government as an organization that's trying to further accessibility and inclusion and hold the government accountable once this legislation is passed?

I think two issues that potentially could also be, although you would have to refer technically to the ALD alliance and ARCH, whether those two can come together. I think from an organizational perspective, that will enable us to ensure accountability.

Senator Munson: Thank you very much for being here. It's important, obviously as the sponsor of the bill, that I support it. If we must do amendments, we have to be clean, clear, short and concise with them. I don't think we serve a lot of purpose if we have 10 or 15 amendments. If we have really strong things in there, perhaps we'll see the government accept them. Let's just hope so.

There is an invisible disability that we don't discuss much. I'm glad, Ms. Collier, that you're here. There is not only autism but intellectual disabilities because when you refer to the word "inclusion," it's more than just being included; it's being employed. With inclusion, it's the balance of what we are doing as a society and a moral obligation and human rights obligation to people who are not employed. So in the disability community, it's more than building a ramp. It's more than opening a door with a button.

I am really happy that you're here to talk about the communications aspect of it all. If you could be more specific about how this would work in terms of employment, whether in government, in Transport Canada, at banks, these places of people. It's one thing to be included and say, "I have Asperger's. Therefore, I may have some social connection issues, but at the same time, I'm smart about so many things."

engagement ferme à cet égard. Tout de suite après, notre deuxième souhait serait l'établissement d'échéanciers.

La sénatrice Seidman : Merci.

Mme Bergeron : Les propos de la ministre Qualtrough, la semaine dernière, semblent privilégier deux des plus importants éléments du projet de loi, c'est-à-dire la reconnaissance de la American Sign Language (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ) ainsi que la modification du libellé pour assurer la mise en place de mesures d'adaptation en faveur des personnes handicapées et le respect des droits de la personne. S'ils se sont dits en faveur d'apporter des amendements en ce sens, et ces amendements sont importants, je vous encourage à persévérer dans vos efforts à ce chapitre. Ainsi, cela permettrait que le dossier soit traité à temps.

Mme Batliwalla : En tant qu'organisation qui souhaite accroître l'accessibilité et l'inclusion, il s'agit de trouver une manière d'assurer la responsabilisation du gouvernement une fois que cette loi sera adoptée.

Il y a aussi la possibilité de réunir ces deux enjeux, bien que, sur le plan technique, vous deviez peut-être en saisir l'alliance ALD et l'ARCH. D'un point de vue organisationnel, cela nous permettra de miser sur la responsabilisation.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup d'être des nôtres. De toute évidence, en tant que parrain de ce projet de loi, je dois l'appuyer. Les éventuels amendements doivent être précis, clairs, brefs et concis. Je ne crois pas très utile d'en avoir une dizaine ou une quinzaine. S'ils sont bien sentis, peut-être que le gouvernement les acceptera. Espérons-le.

Une déficience se fait discrète dans nos discussions. Je suis heureux, madame Collier, que vous soyez des nôtres. Il ne s'agit pas seulement de l'autisme, mais aussi des déficiences intellectuelles, parce que, l'inclusion c'est bien plus que l'inclusion. C'est aussi des emplois. L'inclusion, c'est le reste de ce que fait la société, et c'est une obligation morale et une obligation sur le plan des droits de la personne à l'égard des personnes sans emploi. Chez les personnes handicapées, c'est plus que la construction d'une rampe d'accès, plus qu'un bouton qui ouvre une porte.

Je suis vraiment heureux que vous soyez des nôtres pour parler du volet des communications. Si vous pouviez être plus précise sur la façon dont la loi fonctionnerait du point de vue des emplois tant dans la fonction publique, à Transports Canada, dans les banques, qui sont des lieux très fréquentés par le public. C'est une chose que de profiter des mesures d'inclusion quand on a un syndrome d'Asperger. Même si on a de la difficulté de tisser

How would this legislation work in reducing unemployment, the jobless? The numbers are up to 20, 30 and 40 per cent in the intellectual community not working. Would this legislation help that? If so, how?

Ms. Collier: Thank you, Senator Munson. I think it will. Honestly, with the population that we support, people who have disabilities that affect their communication — and I deliberately listed quite a few disabilities so that you could see the scope of this. Many people have multiple disabilities. Many people have intellectual disabilities. Many people do not have intellectual disabilities, but the misperception out there is that if you can't speak or you have difficulty understanding what I'm saying, you must have a cognitive disability and you'll need somebody to speak for you. That's not at all true, not in all cases.

What we're talking about here is recognizing, by putting communication as a priority area, that we're going to have to look specifically at what people need, not only for employment, but when we did our research on this, people were saying they can't even go to the doctor, senator. They can't go to the police and communicate with them about abuse that is going on. They can't communicate with the driver of the paratransit. We're talking about huge needs. Yes, education and employment are also in that.

I think we have a long way to go with the awareness of what the needs are for this population. There are many things. People need ways to communicate. Do you know that in parts of Canada, people cannot get services or communication devices to communicate? How do you even begin to talk about employment?

There are provinces that do not provide computers. There is no funding. There is no support for that. How do you begin to be employed if you have cerebral palsy, an intellectual disability or a physical disability and a communication disability? It's huge. We need to look at all of those components.

I see this as the start. If the minister of accessibility is in communication with the provinces about providing the assistive technology and services that they need, and if they are also — this is key — developing communication support services that parallel sign language but are quite different — they are for people with communication disabilities — I think that's one of the first things we have to do, move that along and see that people may need support to communicate over the phone, in writing, in going to school and in becoming employed.

des liens sociaux, on est quand même futé dans de nombreux domaines.

De 20 à 40 p. 100 des personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont sans emploi. La loi aiderait-elle à réduire ce pourcentage? Comment ferait-elle?

Mme Collier : Je vous remercie de votre question, sénateur Munson. Je pense que la loi donnera ce résultat. Honnêtement, avec la population que nous aidons, dont les déficiences l'empêchent de bien communiquer — J'en ai énuméré délibérément pour vous donner un aperçu de l'ampleur du problème. Beaucoup de personnes ont des déficiences multiples, des déficiences intellectuelles. Beaucoup de personnes n'en n'ont pas. Pourtant, si elles ont de la difficulté à s'exprimer et qu'on a du mal à les comprendre, on croit à tort qu'elles ont un handicap cognitif et qu'elles doivent être représentées par quelqu'un, ce qui n'est pas vrai dans tous les cas.

Il s'agit ici de reconnaître, en de donner une priorité aux communications en examinant plus particulièrement leurs besoins du point de vue de l'emploi, entre autres. Lors de nos travaux de recherche, elles nous ont dit qu'elles étaient incapables de consulter leur médecin, de dénoncer un abus à la police ou de communiquer avec le chauffeur de l'autobus adapté. On parle ici de besoins criants. Oui, la sensibilisation et l'emploi font également partie de la question.

Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de sensibilisation aux besoins de cette population. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Ces gens doivent disposer d'outils de communication. Dans certaines régions du Canada, saviez-vous qu'il est impossible d'avoir accès à des services ou des appareils de communication? Comment peut-on même commencer à parler d'emplois?

Certaines provinces ne fournissent même pas d'ordinateurs. Il n'y a ni financement ni mesures de soutien. Comment ces personnes peuvent-elles réussir à se trouver un emploi alors qu'elles souffrent de paralysie cérébrale, d'une déficience intellectuelle, d'un handicap physique ou d'un trouble de la communication? C'est un enjeu colossal. Il faut examiner tous ces éléments.

Selon moi, ce n'est qu'un début. Il faudrait que le ministre chargé de l'accessibilité communique avec les provinces afin de fournir à ces personnes un accès aux technologies d'assistance et aux services dont elles ont besoin. Il est également essentiel d'instaurer des services d'aide à la communication en parallèle avec le langage des signes. Les deux vont de pair pour répondre aux besoins des personnes ayant un trouble de la communication. Je pense que c'est l'une des premières choses à mettre en place. Il faut y aller de l'avant pour examiner quels sont leurs besoins en matière de communication par téléphone ou par écrit, et leurs besoins en milieu scolaire et sur le marché du travail.

So you have asked a very complicated question, Senator Munson, and I don't think I have begun to address it. I've really just thrown more problems in there. I think this legislation, by drawing attention to communication as an entity, as a priority area, will start to address those needs.

Senator Munson: Next round, if I can.

[Translation]

Senator Forest-Niesing: I have a number of questions, so I hope I'll have enough time to ask them all.

The first thing I'd like to ask you about is the timetable for developing and implementing the first regulations made under this bill. When the minister was here last week, I think she addressed the issue well. She said it would be a priority to push federal institutions to comply with the first regulation within a period of two years. Do you think that's a reasonable period of time, given all the work that needs to be done and the sense of urgency that exists around dealing with these issues?

[English]

The Chair: Do you have someone specific you would like to answer that question?

Senator Forest-Niesing: I'll let you fight among yourselves as to who wishes to answer the question, but I would be interested in your views on that.

Ms. Bergeron: I would say that two years is reasonable. It gives time for people to have input into the process. The sooner the regulations are put in place, the sooner the implementation of the legislation can begin. And given the time frame of five years for a review of the legislation, you need time to have the legislation implemented in order to be able to look through, provide feedback and monitor how it's being implemented. So I think two years is a good time frame.

Ms. Collier: I would agree. The sooner, the better. I just want to say that we have so many solutions. It's just a matter of pushing the button and having this law in place to say, "Move on." We have the expertise to do this. We're not the only jurisdiction to do it. We just need to get going with it.

Senator Forest-Niesing: I can't disagree with that, for sure.

Ms. Batliwalla: I wouldn't mind quickly adding something.

Senator Forest-Niesing: Sure.

Vous venez de poser une question complexe, sénateur Munson, et je ne crois même pas y avoir répondu. En réalité, je ne fais que mentionner d'autres problèmes. Si cette loi met l'accent sur les communications en tant qu'entité, elle commencera déjà à porter fruit.

Le sénateur Munson : Si vous me le permettez, j'aimerais attendre au prochain tour.

[Français]

La sénatrice Forest-Niesing : J'ai plusieurs questions, et j'espère avoir l'occasion de vous les poser durant le temps qui m'est alloué.

J'aimerais d'abord vous poser une question par rapport à l'échéancier qui pourrait être attribué à l'exercice de rédaction et de mise en œuvre des premiers règlements en vertu de ce projet de loi. En entendant le témoignage de la ministre la semaine dernière, j'ai trouvé qu'elle avait bien répondu à la question en disant qu'elle comptait pousser prioritairement les institutions fédérales à adopter la première réglementation dans un délai de deux ans. Jugez-vous que c'est un délai raisonnable, compte tenu de tout le travail qui devra être fait, mais compte tenu également de l'urgence que l'on ressent par rapport aux questions traitées?

[Traduction]

La présidente : Souhaitez-vous qu'une personne en particulier réponde à cette question?

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous laisse en débattre entre vous, mais j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Mme Bergeron : Je dirais qu'un délai de deux ans est raisonnable. Il donne aux intéressés le temps de participer au processus. Plus les règlements seront mis en place rapidement, plus la loi sera appliquée rapidement. Vu le délai de cinq ans pour l'examen de la loi, il faut du temps pour l'appliquer, en examiner les modalités, donner des avis et suivre l'évolution de sa mise en œuvre. Voilà pourquoi je pense qu'un délai de deux ans est tout indiqué.

Mme Collier : Je suis d'accord. Le plus tôt sera le mieux. Je tiens à vous dire que nous offrons de nombreuses solutions. Il s'agit simplement d'appuyer sur le bouton pour entamer le processus et aller de l'avant. Nous avons les compétences nécessaires pour le faire. Nous ne sommes pas le seul pays à le faire. Il s'agit simplement de mettre l'épaule à la roue.

La sénatrice Forest-Niesing : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme Batliwalla : J'aimerais rapidement ajouter quelque chose.

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous en prie.

Ms. Batliwalla: I think it's important to just make clear that the regulations that will be made are technical regulations, so they are dealing with accessibility plans, progress reports and feedback processes specifically, but it actually does not necessarily mean timelines to see actionable change. I think that is a really important differentiation to make.

Senator Forest-Niesing: Thank you for that. We heard many witnesses, but yesterday we were hearing testimony from the four administrative entities that will be charged with the responsibility of dealing with the complaint process. What we heard was that there is an approach — I believe their term was “no wrong door.” Many questions led us to consider whether the approach should be one single door as opposed to no wrong door. We will have to struggle with that within the committee as we study this bill further. But I would like to hear your views as well, and I'll let you decide which of you wishes to respond.

Ms. Collier: I can take a stab at it.

Senator Forest-Niesing: Thank you.

Ms. Collier: I agree. I think it's one door. We think it's the accessibility commissioner — that should run through the commissioner — and that the complaint process should also be accessible. But we also need a proxy process for people who rely on an assistant to be able to make a complaint.

I just want to highlight that a woman, who uses an alphabet board to communicate, recently told me that she tried to make a complaint in Ontario around accessibility, and she was told by the accessibility directorate to basically sort it out herself or take it to the Human Rights Commission.

She is a woman who cannot speak, and she can't afford to go through that process. So I really hope that this complaint process will not just be, “I'm complaining,” but that there will be some resolution attempt to it, and that the commission know where to get that expertise from. Because solutions in a Federal Court are quite different from solutions that occur in Service Canada.

Ms. Bergeron: I can give my perspective. I don't know if you have experienced going through any kind of a complaint process. In several jurisdictions — pretty much every jurisdiction in most places that I have ever been, and International Affairs takes me a lot of places — there is usually more than one path to go through in dealing with a complaint.

And sometimes for the person with the disability who is dealing with the complaint, because their human rights or some right that they have has been neglected or violated, you just want somebody to recognize that your rights have been violated.

Mme Batliwalla : Il importe de préciser que les règlements à venir seront techniques. Ils porteront principalement sur les plans pour améliorer l'accessibilité, les rapports sur l'avancement des travaux et les processus de rétroaction, particulièrement, mais ça ne signifie pas nécessairement des délais pour concrétiser des changements susceptibles de se traduire en actes. Il est très important de faire cette distinction.

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous remercie. Nous avons entendu de nombreux témoins jusqu'à présent. Hier, quatre entités administratives qui seront chargées du traitement des plaintes sont venues témoigner. Il existe, semble-t-il, un processus, qu'elles l'ont qualifié de « sans fausse route ». En raison des nombreuses questions qui ont été soulevées, nous nous demandons s'il serait préférable d'avoir un guichet unique. Notre comité devra en débattre pendant qu'il étudiera plus en profondeur le projet de loi. Toutefois, j'aimerais connaître aussi vos opinions. Je vous laisse décider lequel d'entre vous souhaite répondre.

Mme Collier : Je peux essayer de vous répondre.

La sénatrice Forest-Niesing : Merci.

Mme Collier : Je suis d'accord. Je suis en faveur du guichet unique. À notre avis, cela devrait être confié au commissaire à l'accessibilité et le processus de traitement des plaintes devrait aussi être lancé. Cependant, nous avons aussi besoin d'un processus permettant de déposer une plainte par procuration, par l'entremise d'un procureur.

Je vais vous parler du cas d'une femme qui communique au moyen d'un tableau alphabétique et qui m'a dit, récemment, avoir essayé de porter plainte en Ontario en raison d'un problème d'accessibilité. La direction générale compétente lui a essentiellement dit de se débrouiller seule ou de s'adresser à la Commission canadienne des droits de la personne.

Cette femme est incapable de parler. Elle ne peut se permettre de passer à travers tout ce processus. J'espère vraiment que le traitement des plaintes ne se bornera pas à leur enregistrement, mais qu'on tentera vraiment de trouver une solution et que la commission saura où obtenir l'expertise nécessaire. Parce que les solutions que proposent un tribunal fédéral sont très différentes de celles qu'offrent Services Canada.

Mme Bergeron : Je vais vous donner mon point de vue. J'ignore si vous avez déjà passé par un processus de traitement d'une plainte. Dans plusieurs pays — presque tous ceux où je suis allée, et les Affaires étrangères m'ont conduite à beaucoup d'endroits —, il y a habituellement plus d'une voie possible pour le traitement d'une plainte.

La personne handicapée qui porte plainte contre négligence ou violation de ses propres droits ou autres, veut seulement qu'on reconnaisse qu'ils ont été violés. Parfois, cette personne est prête à consacrer les cinq prochaines années de sa vie à cette

Sometimes you're ready and prepared to spend the next five years of your life dealing with the stress, the lack of sleep, the criticisms, the public knowledge of what you're doing. It's a huge thing to go through. So, although I agree that one door is perhaps important, I don't know that every single person is going to want to use the same process. Have some form of "go-to", one door, but ensure that there are multiple paths so that potentially a negotiation can be done in a quiet way.

Having a disability is exhausting, and I do not say that lightly. But when you have to deal with discrimination, rights violations, different pieces of legislation, criticisms, people not thinking that you have value, it makes it worse. So the easier the process, but the most available possible resolution is the best way to go, I think. That's my opinion.

The Chair: Did you want to add something to that?

Ms. Batliwalla: I think they covered very well what I would have said.

The Chair: Thank you very much.

Senator Eaton: Ms. Bergeron, what you said is very moving because I can understand how exhausting it must be, day after day. Some of the questions we were asking last night included whether they could have a common website and could there be trained people on the phone.

Do you think this legislation will lead to a cultural shift beyond the federal level? Because we know now that provinces have some kind of overlapping legislation. And I'm just wondering, what is it going to take to make a real difference? Yes, there are physical barriers, but I think there are also mental barriers you have to fight in terms of discrimination. What is it going to take to break down those barriers, a real cultural shift?

Ms. Bergeron: Are you asking one of us specifically?

Senator Eaton: Both of you. You live it, so you have real experience, and Ms. Collier is certainly very cognizant as to what it does to people, and their difficulties.

Ms. Bergeron: I think the intent of the legislation is going to help with a cultural shift. The reality in this country is that the federal government has an opportunity, and I believe an obligation, to be a leader in this area. And if the federal government leads, I believe that the provinces, municipalities, private sector and so on will follow. They will come along when you demonstrate the commitment from a government level that

mission, malgré le stress, l'insomnie, les critiques que cela comporte et au risque d'étaler sa vie sur la place publique. C'est le parcours du combattant. Alors, j'en conviens, un guichet unique, c'est peut-être important, mais j'ignore si chaque plaignant voudra suivre le même processus que les autres. Prévoyez un guichet unique, mais veillez à proposer diverses solutions afin de favoriser des négociations en douceur.

Vivre avec un handicap, c'est épuisant, et je ne le lance pas à la légère. Tout devient plus compliqué pour les personnes handicapées en raison de la discrimination, de la violation des droits, des nombreuses lois et des critiques auxquelles elles sont confrontées, et des gens qui cherchent à les dénigrer. Plus le processus sera optimisé, plus il y aura de solutions possibles. Voilà ce que j'en pense.

La présidente : Vouliez-vous y ajouter quelque chose?

Mme Batliwalla : Je crois qu'ils ont très bien expliqué tous les points que j'aurais abordés.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Eaton : Madame Bergeron, ce que vous avez dit est très émouvant, car je peux comprendre à quel point ce doit être épuisant au quotidien. Parmi les questions que nous avons posées hier soir, nous avons entre autres abordé la question d'un site web commun et des gens formés pour répondre aux appels téléphoniques.

Croyez-vous que ce projet de loi provoquera un changement de culture qui s'étendra au-delà de l'échelon fédéral? Nous savons maintenant qu'il y a un chevauchement avec certaines lois provinciales. Je me demande donc ce qu'il faudra faire pour changer le cours des choses. Oui, il y a des obstacles physiques, mais je pense que vous devez aussi surmonter des obstacles psychologiques liés, par exemple, à la discrimination. Que faudra-t-il faire pour éliminer ces obstacles et produire un véritable changement de culture?

Mme Bergeron : La question s'adresse-t-elle à l'une de nous en particulier?

La sénatrice Eaton : J'aimerais que vous répondiez toutes les deux. Vous subissez ces contraintes. Mme Collier connaît certainement les répercussions que cela comporte sur la vie des gens et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Mme Bergeron : Je crois que l'intention du projet de loi contribuera à entraîner un changement de culture. Dans notre pays, le gouvernement fédéral a la possibilité — et, selon moi, l'obligation — d'être un chef de file dans ce domaine. Si le gouvernement fédéral prend les devants, je crois que les provinces, les municipalités, le secteur privé et d'autres intervenants suivront aussi. Ils mettront la main à la pâte

this is important, and you put processes and regulations in place, I think people are going to have to come on board.

In saying that, it's not going to happen tomorrow. But if the federal government demonstrates, through regulations and standards, their leadership in fulfilling the intent of this legislation, then I think there is a good chance that we can turn the ship around. It would just take time.

Ms. Collier: I couldn't agree more. What this legislation does, for our population of people with communication disabilities, is that it recognizes them. That's a first. I don't know of any accessibility committee in Canada that has somebody with a speech and language disability on it.

We look at this and we say, "It's such an opportunity," but a culture shift happens with exposure. It happens with familiarity. It's not going to happen through me preaching. It is going to happen with your meeting people who have communication disabilities, and not being afraid of that and having some expertise and training in this. If the government starts employing people with speech and language disabilities as experts in providing input on how you would make an accessibility plan that includes them, teachers being instructors, that's how it's going to work, and being consultants on this. But they are missing right now. I just see this as a huge opportunity.

Senator Eaton: You were talking about communications; that Canada is severely under served. Is there a country we should be looking to as an example?

Ms. Collier: I think we're kind of leading edge in our organizations because we have started to train communication assistants and we have started to train speech-language pathologists — again, a pilot project — to work in police, legal and justice settings. We have looked at the U.K., which is a leading country in providing communications supports for people with vulnerable communication, due to disabilities, in those situations. They have accredited intermediaries, they are speech pathologists. We have been trying to get that going — with no funding — across Canada, but we have a long way to go.

It's not known. It's under served and we're not using it. Do you know that in the U.K. they get 6,000 referrals a year for these services? We started to put intermediary service out there and we had 11. That's not because they are not needed. It's because nobody is using them. No one knows about it, and the potential to do more with this legislation is there. We just need to get going on it.

lorsqu'ils observeront un engagement important au sein du gouvernement, ainsi que la mise en œuvre de processus et de règlements.

Toutefois, cela n'arrivera pas du jour au lendemain. Si le gouvernement fédéral fait preuve de leadership en mettant en place des normes et des règlements qui favoriseront l'atteinte de ses objectifs, je crois que nous avons de bonnes chances de réussir. Il faudra simplement prendre le temps nécessaire.

Mme Collier : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce projet de loi reconnaît les gens qui ont des troubles de communication. C'est une première. Je ne connais aucun comité sur l'accessibilité au Canada dont l'un des membres a un trouble de la parole ou du langage.

Nous observons la situation et nous nous disons que c'est une très bonne occasion à saisir. Toutefois, un changement de culture se produira plus on sera exposé à leur difficultés et bien au fait de leur situation. Cela ne se produira pas parce que j'en parle. Ce changement se produira au fil de vos rencontres avec des personnes qui ont des troubles de communication, et parce que vous ne craignez pas ces personnes et que vous aurez acquis une certaine expertise et reçu la formation appropriée. Si le gouvernement commence à embaucher des personnes qui ont des troubles de la communication afin de tirer profit de leur expertise dans l'élaboration d'un plan d'accessibilité qui tient compte de leurs besoins, les enseignants deviendront les instructeurs. Cela fonctionnera, car ils agiront à titre de consultants. Toutefois, cela ne se fait pas actuellement. Je pense qu'il s'agit d'une excellente occasion à saisir.

La sénatrice Eaton : Vous avez dit que le Canada était très mal desservi en matière de communications. Quel pays pourrait nous servir d'exemple dans ce dossier?

Mme Collier : Je pense que nos organismes sont à la fine pointe dans ce domaine, car nous avons commencé à former des assistants en communication et des orthophonistes — encore une fois, il s'agit d'un projet pilote — pour qu'ils travaillent avec les forces de l'ordre et dans les milieux juridiques et judiciaires. Nous nous sommes inspirés du Royaume-Uni, un chef de file en matière de soutien aux personnes qui souffrent d'un trouble de la parole ou du langage dans ces situations. Ce pays a des intermédiaires certifiés, car ce sont des orthophonistes. Nous tentons de mettre une telle initiative en œuvre — sans financement — d'un bout à l'autre du Canada, mais nous sommes encore loin du but.

On ne connaît pas ce service ici. Il est mal financé et on ne l'utilise pas. Saviez-vous que, au Royaume-Uni, ces services reçoivent 6 000 renvois par année? Nous avons lancé un service d'intermédiaires ici et nous avons reçu 11 renvois. Ce n'est pas parce que les besoins sont inexistantes. C'est parce que personne n'utilise ce service. Personne ne connaît son existence, et le projet de loi pourrait permettre d'accroître son utilisation. Il s'agit de lancer le processus.

Senator Poirier: I had three questions but two have been addressed, so I am down to one.

The minister last week told us that \$185.7 million of the total funding for the \$290 million was allocated to establish the new bodies and positions proposed in the bill. This amount will be spent on administrative cost, apparently. As you know, everyone wants an accessible Canada, but my concern is the use of the funding, we want to make sure that the funding is used the right way. So I just want to hear, and anyone can answer or all three, in your opinion do you believe that this is the best way to use the funding? Where would your organization like to see the funding being put?

Ms. Collier: We'll take it. Do you want to go first?

Ms. Bergeron: Why stop a trend? Okay. So I wasn't expecting this question, so I have to be honest. It is important to make sure that the funding for projects, grants and so on goes forward as much as possible to the organizations and the community to make sure we can serve best and that we're being consulted.

The other side of that coin, for me, is that the creation of CASDO, with people with disabilities on there — the voice of people with disabilities in creating their own future has no price tag; it is a value that cannot be put into numbers. If it takes that amount of money, then that's what it takes. But it is most important that, however the money is spent, it is there to help ensure the barriers are removed but removed based on the voices of lived experiences.

Senator Poirier: Thank you. Does anybody else want to add anything?

Ms. Collier: I don't think any of this can happen without funding for disability organizations to be very involved. We know what standards we need. We know what regulations we need. We have the expertise.

I can't comment on how that funding is distributed, but there must be funding for us to be present in that. Right now, there isn't, but we need it. We also need funds for those communication support services that I talked about. These are accessibility supports. We can't just sit around talking about what needs to happen; we have got to put in place the supports that will make it happen.

La sénatrice Poirier : Je voulais poser trois questions, mais vous avez déjà répondu à deux d'entre elles; il m'en reste donc une seule.

La semaine dernière, la ministre nous a dit que dans le financement total de 290 millions de dollars, on avait réservé 185,7 millions de dollars pour créer les nouveaux organismes et les nouveaux postes proposés dans le projet de loi. Ce montant, semble-t-il, servira à couvrir les frais d'administration. Comme vous le savez, tout le monde souhaite créer un Canada accessible, mais ce qui me préoccupe, c'est l'utilisation de ce financement — nous voulons veiller à ce qu'il soit utilisé de façon appropriée. J'aimerais donc savoir si, à votre avis — et les trois témoins peuvent répondre —, c'est la bonne façon d'utiliser ce financement. Comment votre organisme souhaiterait-il que ces fonds soient dépensés?

Mme Collier : Nous répondrons à la question. Voulez-vous répondre en premier?

Mme Bergeron : Pourquoi inverser la tendance? D'accord. Je ne m'attendais pas à cette question, et je dois donc être franche. Il est important de veiller à ce que le financement pour les projets, les subventions et les autres types de fonds soient, dans la mesure du possible, attribués aux organismes et à la communauté, afin que nous puissions offrir les meilleurs services et que nous soyons consultés.

L'autre élément important, selon moi, c'est la création de L'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité, l'OCENA, qui fait appel à des personnes handicapées — le fait de donner aux personnes handicapées la possibilité de façonner leur propre avenir n'a pas de prix; on ne peut pas quantifier cela. S'il faut un certain montant, c'est ce qu'il faut. Peu importe comment l'argent sera dépensé, il faut s'assurer qu'il aide à éliminer les obstacles en tenant compte des conseils de ceux et celles qui vivent cette situation.

La sénatrice Poirier : Merci. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

Mme Collier : Je ne crois pas que cela puisse se faire sans un financement en faveur de la participation active des organismes voués aux personnes handicapées. Nous connaissons les normes et les règlements dont nous avons besoin. Nous avons l'expertise nécessaire dans ce domaine.

Je ne peux pas formuler de commentaires sur la répartition de ces fonds, mais on doit prévoir du financement pour notre participation. À l'heure actuelle, on n'a pas prévu un tel financement, mais nous en avons besoin. Nous avons également besoin de fonds pour les services de soutien en matière de communication dont j'ai parlé plus tôt, car ce sont des mesures de soutien en matière d'accessibilité. Il ne suffit pas de parler de ce qui doit être fait; nous devons mettre en œuvre les mesures de soutien qui nous permettront d'atteindre notre but.

Senator Poirier: Thank you.

Ms. Batliwalla: Just to add, it's not an easy question, especially, to think about where the money should go, but that this legislation creates three bodies devoted to accessibility is a big commitment from the government and a very positive step forward.

Senator Poirier: Thank you.

[*Translation*]

Senator Mégie: We received a document in Braille this morning. I see that voice recognition technology has also provided a way to communicate with people who are blind. How important is Braille today in your system of communication?

[*English*]

Ms. Bergeron: Absolutely. At one time, we would have said that Braille was being reduced as a literacy tool, simply because of the introduction of audio and voice systems on computers and so on. Unfortunately, we relied too much on those systems, and we began to create an entire generation of illiterate people. You cannot tell how something is spelled and the structure of sentences strictly by hearing.

The invention of refreshable Braille displays — the use of the technology that has allowed for the use of these displays — has given a piece of Braille — instead of being in paper like the Braille we gave you in my notes — the ability to use a computer device that provides refreshable Braille. With that invention, Braille is on an upswing. We are teaching it more, it is more portable, it is more accessible and it is reintroducing literacy to the blind and partially sighted community. Braille technology is essential.

Senator Omidvar: Thank you all for being with us today. I think one of you noted that no piece of legislation is perfect. All of us around the table are very challenged by our choices: Do we pass a piece of legislation that's a start, in the absence of nothing, or do we try to make it perfect?

My question is to Ms. Batliwalla. There is a statement you make in your brief — we haven't really heard too much about this, so I would like you to expand — but you talk about the permissive language in the bill that enforces legislation on agencies but does not actually require the government itself to abide by the legislation.

La sénatrice Poirier : Merci.

Mme Batliwalla : J'aimerais ajouter que ce n'est pas une question facile, surtout lorsqu'il s'agit de déterminer où les fonds devraient être versés, mais le fait que ce projet de loi crée trois organismes voués à l'accessibilité représente un engagement important de la part du gouvernement et un pas dans la bonne direction, ce qui est très positif.

La sénatrice Poirier : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Nous avons reçu un document en braille ce matin. Je vois que la technologie a également créé un système de reconnaissance vocale pour communiquer avec les non-voyants. Quelle est maintenant la place du braille dans votre système de communication?

[*Traduction*]

Mme Bergeron : Absolument. À une certaine époque, nous aurions répondu qu'on utilisait moins le braille comme outil d'alphabétisation, tout simplement en raison de l'arrivée des systèmes audio et des systèmes de transmission de la voix sur les ordinateurs, et cetera. Malheureusement, nous avons trop misé sur ces systèmes, et nous avons créé une génération de personnes analphabètes. En effet, on ne peut pas savoir comment un mot s'écrit ou reconnaître la structure d'une phrase lorsqu'on utilise seulement des moyens audio.

L'invention de l'afficheur braille dynamique — et l'utilisation de la technologie qui permet à ces afficheurs de fonctionner — a permis d'utiliser le braille sur un appareil électronique qui affiche le braille dynamique — plutôt que le papier, comme dans les documents que nous vous avons fournis. Grâce à cette invention, l'utilisation du braille est à la hausse. Nous l'enseignons davantage, il est plus portatif, il est plus accessible et il donne un second souffle à l'alphabétisation chez les personnes aveugles ou malvoyantes. La technologie liée au braille est donc essentielle.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Je crois que l'une d'entre vous a souligné qu'aucune loi n'était parfaite. Toutes les personnes présentes sont confrontées à ces choix : devrions-nous adopter un projet de loi qui représente un bon point de départ, puisqu'il n'y a rien d'autre, ou devrions-nous tenter de créer un projet de loi parfait?

Ma question s'adresse à Mme Batliwalla. Dans votre mémoire, vous avez fait une affirmation — nous n'avons pas beaucoup entendu parler de cet enjeu, et nous aimerions donc que vous nous en parliez davantage — dans laquelle vous indiquez que le libellé permissif du projet de loi soumet les organismes à la loi, mais qu'il n'exige pas que le gouvernement lui-même s'y soumette.

Can you clarify that a little for us? How would you make sure that the bill's intentions, principles and instruments are applied to the whole of government as opposed to parts of government?

Ms. Batliwalla: Yes. I'll try my best. I would recommend, however, that you look to the briefs from the ARCH Disability Law Centre and the AODA Alliance. This is about the presence of permissive language regarding using the word "may" or "shall" rather than "must." And so I see it from the perspective of March of Dimes Canada saying that the government, in this legislation, has said they may remove and prevent barriers, but were we to try to lobby and work with the government to change that because nothing is happening. The presence of that permissive language makes it very difficult for organizations like ours.

That's why I think that, between the timelines and the presence of permissive language, we need to ensure organizations like ours can hold the government accountable to make sure we're moving toward accessibility and inclusiveness.

Senator Omidvar: Thank you. I'm not sure, but perhaps you know this more than I do. Is there a clause in the bill that talks about a review period after five years? There is? Okay. Would you be willing to take a look at how the government does in the five years and make an assessment of their progress?

Ms. Batliwalla: Of course. We said in our statement that we would use that review process. The clause in this is actually seven years, I believe. It's longer than five years. Maybe it's two years after the legislation comes into place, then maybe five. We would use any tool available to us, but for an ongoing process, we need to enable organizations to hold the government accountable.

Senator Omidvar: Thank you.

Senator M. Deacon: I'm really happy to hear from all of you, but particularly the highlight around communications. They have been bundled together for a long time. It's something we really need to think about from a variety of angles.

As you're going through the present bill, the topic I'm bringing up is not the timelines so much as the training — ensuring that training is part of this very important work and is well embedded. Do you feel that it's embedded — inherent — in this particular piece of legislation thus far, or do you think it needs to be stronger?

Pourriez-vous préciser ce point? Comment veillerez-vous à ce que les objectifs, les principes et les instruments du projet de loi s'appliquent à l'ensemble du gouvernement, plutôt que seulement à certaines de ses parties?

Mme Batliwalla : Oui. Je tenterai de répondre au mieux de mes connaissances. Toutefois, je vous recommanderais d'examiner les mémoires du Centre du droit des personnes handicapées et de l'AODA Alliance. On parle, dans ce cas-ci, d'un libellé permissif dans lequel on utilise le verbe « pouvoir » plutôt que le verbe « devoir ». Comme les intervenants de La Marche des dix sous du Canada, j'observe que, dans ce projet de loi, le gouvernement a dit qu'il pourrait éliminer et prévenir les obstacles, mais nous tentons de faire du lobbying et de travailler avec le gouvernement pour changer cela, car rien ne se concrétise. Ce libellé permissif complique beaucoup les choses pour les organismes comme le nôtre.

C'est la raison pour laquelle — étant donné les échéanciers et le libellé permissif — nous devons veiller à ce que les organismes comme le nôtre puissent demander des comptes au gouvernement, afin qu'on puisse accomplir des progrès sur les plans de l'accessibilité et de l'inclusion.

La sénatrice Omidvar : Merci. Je n'en suis pas certaine, mais vous connaissez peut-être ce sujet mieux que moi. Le projet de loi contient-il une disposition qui exige la tenue d'un examen après cinq ans? Oui? D'accord. Seriez-vous prête à suivre les activités du gouvernement pendant ces cinq années et à évaluer ses progrès?

Mme Batliwalla : Certainement. Dans notre déclaration, nous avons dit que nous utiliserions ce processus d'évaluation. Je crois que la disposition du projet de loi prévoit une période de sept ans. En tout cas, c'est plus que cinq ans. C'est peut-être deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, et peut-être cinq ans par la suite. Nous utiliserons tous les outils disponibles, mais dans le cadre d'un processus continu, nous devons permettre aux organismes de demander des comptes au gouvernement.

La sénatrice Omidvar : Merci.

La sénatrice M. Deacon : Je suis très heureuse d'entendre tous vos témoignages, mais surtout la partie sur les communications. Ces éléments sont regroupés depuis longtemps. Nous devons réellement aborder la question sous plusieurs angles.

Dans le cadre de votre examen du projet de loi, la question que j'aimerais soulever ne concerne pas autant les échéanciers que la formation — en effet, il faut veiller à ce que la formation soit présente dans ces travaux très importants et qu'elle soit bien intégrée au processus. Avez-vous l'impression qu'elle est intégrée — qu'elle est inhérente — au projet de loi jusqu'ici ou croyez-vous qu'elle doit l'être davantage?

Ms. Collier: I'll go ahead. That's a very good question. I have heard people say that it's understood that it's a horizontal activity that will go on. I think that if it can be in the legislation, it should be. So much of it, certainly around communication, is training. It's not a piece of technology. Again, that's my aversion to information and communications technologies. For people who have a speech and language disability, it's how you interact with me. That is different than just being respectful. You need to know how to communicate with me if you don't understand my speech. If I use a board, if I use a device — there are things that you can do that facilitate that interaction with me. There are things that you do that can actually narrow. It can control situations, too. Just asking me yes or no questions, which happens a lot, controls the conversation.

We want to provide that training. We want to talk about the fact that people communicate at 180 words a minute — sometimes 200 when we're going like mad — but somebody who uses an alphabet board may communicate at 10 words a minute. So think about the accommodations you need to give to that person, without simply asking a yes or no question.

There are things that we can do. People do not use the phone if they can't communicate over the phone. They might use an assistant. A person I know tried to contact CRA about her taxes. She had an assistant with her who said, "I'm authorized by this woman to talk. She cannot communicate. She can't speak." They said, "Use the TTY." She is not deaf. She doesn't have a TTY. These are things we can work out. It's training. It's putting those things in place.

It's a long answer. I'm sorry for taking the time. But yes, maybe we should have training in the legislation because so much of accessibility is training.

The Chair: Ms. Bergeron.

Ms. Bergeron: So yes, absolutely, training needs to be included. You can't implement this legislation unless you have training. It's not going to work.

Do I think it should be included in the legislation? I think there are a lot of things that should be included in the legislation. I just don't want that to hold it up. For me this comes down to this — we need to get this done. It's going to be up to the government to

Mme Collier : J'aimerais vous répondre. C'est une très bonne question. J'ai entendu des gens dire qu'il était admis qu'il s'agit d'une activité horizontale. Je crois que si on peut l'intégrer au projet de loi, on devrait le faire. Une grande partie de cela, surtout en ce qui concerne les communications, revient à la formation. Ce n'est pas un élément technologique. Encore une fois, c'est à cause de mon aversion pour les technologies de l'information et de communication. C'est la façon dont on peut interagir avec les personnes qui ont un trouble de la parole ou du langage. C'est plus qu'une question de respect. Vous devez apprendre à communiquer avec moi si vous ne comprenez pas le langage que j'utilise. Si j'utilise un tableau ou un instrument — vous pouvez faire certaines choses pour faciliter vos interactions avec moi. Vous pouvez aussi faire certaines choses qui réduisent ces interactions. Cela peut aussi servir à contrôler la situation. Par exemple, me poser des questions auxquelles il faut répondre par oui ou non — ce qui arrive souvent — permet de contrôler la conversation.

Nous souhaitons offrir cette formation. Nous voulons parler du fait que les gens communiquent 180 mots à la minute — parfois même 200 mots à la minute lorsque nous nous exprimons très rapidement —, mais il se peut qu'une personne qui utilise un tableau alphabétique communique 10 mots à la minute. Il faut donc réfléchir aux mesures d'adaptation que l'on peut prendre pour aider cette personne, au lieu de lui poser de simples questions auxquelles il faut répondre par oui ou non.

Nous pouvons faire certaines choses. Les gens n'utilisent pas le téléphone s'ils ne peuvent pas communiquer avec cet appareil. Il se peut qu'ils retiennent les services d'un assistant. Une personne que je connais a tenté de communiquer avec l'ARC au sujet de ses impôts. Elle a fait appel à une assistante qui a dit à la personne au bout du fil que sa cliente l'autorisait à parler à sa place, car elle ne peut pas communiquer et elle ne peut pas parler. La personne au bout du fil a répondu qu'il fallait utiliser l'appareil de télécommunication pour personnes malentendantes. Toutefois, cette personne n'est pas malentendante, et elle n'a donc pas un tel appareil. Nous pouvons résoudre ces situations en offrant la formation appropriée et en mettant ces mesures en œuvre.

C'était une longue réponse. Je suis désolée d'avoir pris tout ce temps. Oui, nous devrions peut-être prévoir la formation dans le projet de loi, car une grande partie de l'accessibilité dépend de la formation.

La présidente : Madame Bergeron.

Mme Bergeron : Donc, oui, il faut absolument inclure la formation. On ne peut pas mettre ce projet de loi en œuvre sans offrir une formation adéquate. Cela ne fonctionnera pas.

Suis-je d'avis qu'on devrait l'inclure dans le projet de loi? Je crois que de nombreuses choses devraient être incluses dans le projet de loi. Je veux toutefois éviter que cela ralentisse le processus. À mon avis, la situation se résume à ceci : il faut que

demonstrate that they will do the training appropriately in order to implement. That they will demonstrate through their actions that they shall and must as opposed to can and may. There are lots of things that you can say “can” and “may.” As long it’s being done, that’s the important piece. The proof is in the pudding. There is the next five years to demonstrate the government’s commitment to the intent of the legislation, including the training.

The Chair: Thank you. Did you want to add a little something?

Ms. Batliwalla: I’m okay not to add, thank you.

The Chair: I think this concludes for this panel. I do want to say a very warm thank you. I think all senators would agree with me that you have brought to this committee more information and knowledge that goes, I believe, even beyond Bill C-81. So we totally appreciate it.

We will suspend the meeting for five minutes in order to have the next panel. Thank you.

Before I introduce our second panel, I do want to note to my colleagues that I will ask you to remain with us for a few housekeeping items in camera just after the meeting, so I will ask your indulgence for that.

We will continue with our second panel.

[Translation]

For our second panel, we have with us, from the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance, David Lepofsky, Chair. From the British Columbia Aboriginal Network on Disability Society, we have Neil Belanger, Executive Director, who is joining us by video conference. Lastly, from the Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, we have Camille Desforges, Deputy Executive Director.

[English]

Thank you. I believe you have opening remarks for us. We will begin with Mr. Bélanger, followed by Ms. Desforges and Mr. Lepofsky. Please proceed.

Neil Belanger, Executive Director, B.C. Aboriginal Network on Disability Society: Good morning, senators. I would first like to acknowledge and thank both the Algonquin and Coast Salish peoples, on whose territories we are meeting today. I would also like to thank the committee for the opportunity to speak here today.

ce soit fait. Il reviendra au gouvernement de démontrer qu’il offrira la formation appropriée pour réussir la mise en œuvre des mesures. Il démontrera, par ses actions, que c’est un devoir plutôt qu’une possibilité. On peut parler de possibilités dans le cas d’un grand nombre de choses. L’important, c’est que ce soit fait. C’est au fruit que l’on connaît l’arbre. Le gouvernement doit profiter des cinq prochaines années pour concrétiser son engagement à réaliser l’intention du projet de loi, y compris la partie sur la formation.

La présidente : Merci. Voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Batliwalla : Non, merci.

La présidente : Je crois que c’est ce qui met fin à cette partie de la séance. Je vous remercie très chaleureusement. Vous avez fourni au comité de l’information et des connaissances qui, à mon avis, vont au-delà du projet de loi C-81, et je crois que tous les sénateurs seront d’accord avec moi. Nous vous en remercions infiniment.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes pour laisser le prochain groupe de témoins prendre place.

Avant de présenter les témoins, je veux demander à mes collègues de rester ici après la séance, car nous avons quelques questions d’ordre administratif à régler à huis clos. Je sollicite donc leur indulgence à cet égard.

Nous poursuivons avec notre deuxième groupe.

[Français]

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons, de l’Alliance de la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario, M. David Lepofsky, président; de la B.C. Aboriginal Network on Disability Society, par vidéoconférence, M. Neil Belanger, directeur général; et, enfin, de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, Mme Camille Desforges, directrice générale adjointe.

[Traduction]

Merci. Je crois que vous avez une déclaration préliminaire à nous présenter. C’est M. Bélanger qui commence. Il sera suivi de Mme Desforges et, ensuite, de M. Lepofsky. Vous avez la parole.

Neil Belanger, directeur général, B.C. Aboriginal Network on Disability Society : Bonjour, sénateurs. Je veux tout d’abord remercier les peuples algonquin et salish du littoral; nous nous rencontrons sur leurs territoires. J’aimerais également remercier le comité de me donner l’occasion de comparaître ici aujourd’hui.

Over our past two years, our organization has engaged with First Nations communities across Canada in relation to Bill C-81 to raise awareness of the legislation, to identify accessibility barriers experienced and, recently, the preferred method of contact in relation to a specific nation-to-nation engagement process.

We are also a member of the Federal Accessibility Legislation Alliance, or FALA, which, as noted yesterday by Bill Adair, is a collaboration of over 90 disability-related agencies that have worked together to bring forward 11 recommendations in relation to Bill C-81, which I believe the committee has received.

I would also like to take this time to note that although we, as others, have recommendations in relation to the bill relating to amendments and considerations, we fully support the passing of Bill C-81 and its receiving Royal Assent. This is groundbreaking legislation for Canada and for the disability sector.

We understand that, as I imagine with most legislation, there will be areas that are initially weak, and that we will learn through experience. However, this should not be a deterrent in passing this landmark legislation. We cannot move forward without taking the first step. The passing of Bill C-81 today is that first step.

Today, I would like to speak to you briefly on three areas in relation to the bill. As senators may know, the Indigenous peoples of Canada experience a disability rate estimated to be twice that of the overall Canadian population.

Additionally, many First Nations communities face significant inequities and challenges in the areas of the built environment, employment, information and communication, housing, health, education, and so on. First Nations communities fall under federal jurisdiction, where our persons with disabilities live, have families, want to work, and want to be able to thrive as included members in barrier-free communities. Despite this, currently Bill C-81 does not cover Canada's over 630 First Nations communities.

In 2017, the Assembly of First Nations passed a resolution calling for the creation of a separate and distinct First Nations accessibility legislation, including a parallel process to engage First Nations in the development of that legislation.

Currently, this process — a nation-to-nation engagement process — has not been fully implemented due to limited resources and other factors, and the work on the distinct and

Au cours des deux dernières années, notre organisme a communiqué avec des Premières Nations de partout au Canada au sujet du projet de loi C-81 pour leur faire connaître le projet de loi et définir les obstacles à l'accessibilité qui existent et, récemment, les moyens de communication privilégiés relativement à un processus de mobilisation de nation à nation.

De plus, notre organisme est membre de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité qui, comme l'a dit Bill Adair hier, est une coalition de plus de 90 organisations de personnes handicapées qui ont collaboré pour présenter 11 recommandations, au sujet du projet de loi C-81, et je crois que le comité les a reçues.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour souligner que bien que, comme d'autres, nous avons formulé des recommandations au sujet du projet de loi C-81 — sur des amendements à apporter et des aspects à prendre en considération —, nous appuyons entièrement son adoption et sa sanction royale. On parle de mesures législatives novatrices pour le Canada et pour les personnes handicapées.

Nous comprenons que, comme c'est le cas, j'imagine, pour la plupart des mesures législatives, des éléments seront peu contraignants au départ, et que nous tirerons des leçons de notre expérience. Toutefois, cela ne devrait pas dissuader les gens d'adopter ce projet de loi historique. Nous ne pouvons pas avancer sans faire un premier pas. L'adoption du projet de loi C-81 constitue ce premier pas.

J'aimerais également vous parler brièvement de trois sujets qui sont liés au projet de loi. Les sénateurs savent peut-être qu'on estime que le taux de personnes handicapées est deux fois plus élevé chez les peuples autochtones du Canada que dans l'ensemble de la population canadienne.

En outre, de nombreuses communautés des Premières Nations font face à des inégalités et à des difficultés importantes dans certains secteurs : milieu bâti, emploi, information et communication, logement, santé, éducation, et cetera. Les communautés des Premières Nations relèvent de la compétence fédérale, et des personnes handicapées y vivent, y fondent des familles, veulent travailler et veulent pouvoir réussir en tant que membres de communautés exemptes d'obstacles. Malgré cela, le projet de loi C-81 ne tient pas compte de plus de 630 communautés des Premières Nations du Canada à l'heure actuelle.

En 2017, l'Assemblée des Premières Nations a adopté une résolution demandant la création d'une loi sur l'accessibilité distincte pour les Premières Nations, ce qui inclut un processus parallèle pour la participation des Premières Nations à l'élaboration de cette loi.

À l'heure actuelle, ce processus — un processus de mobilisation de nation à nation — n'a pas été entièrement mis en œuvre en raison des ressources limitées et d'autres facteurs, et

separate First Nations accessibility legislation has been delayed. The consequence of this is that once Bill C-81 is passed — and it should be passed — First Nations communities and their members living with disabilities will have no protection under any accessibility legislation.

Second, I would like to talk about the CASDO board. It is our position that there must be Indigenous representation with lived experience on that board; and that, further, if a distinct First Nations accessibility legislation is going to be developed, that a liaison position be created between the CASDO board and the Assembly of First Nations so that position can be in a place to observe the operations of the board, the development of standards and regulations, policies and practices, to identify those areas that could be incorporated or modified to serve the distinct needs of First Nations communities.

Finally, I want to reiterate a point that many of my colleagues have said to this committee and to HUMA — the recognition of ASL, LSQ and Indigenous sign language. This must be incorporated into the language of Bill C-81 to ensure proper resourcing and access to communication for these too-often-excluded members of our country. We recommend this in any distinct First Nations legislation developed as well.

In closing, senators, again I would like to thank the committee for this opportunity to convey to you, as I know you're aware, the importance of the passing of this bill for all Canadians living with a disability. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Ms. Desforges.

[*Translation*]

Camille Desforges, Deputy Executive Director, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec: Good morning. Before I begin, I'd like to say that the Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, or COPHAN, is an independent group of community advocacy organizations in Quebec. The COPHAN's mission is to make Quebec inclusive and ensure that people with functional limitations and their families can participate fully and meaningfully in society. We represent approximately

les travaux sur l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité distincte pour les Premières Nations ont été reportés. Par conséquent, une fois que le projet de loi C-81 sera adopté — et il devrait l'être —, les communautés des Premières Nations et leurs membres qui vivent avec un handicap ne seront protégés par aucune mesure législative sur l'accessibilité.

Ensuite, j'aimerais parler du conseil d'administration de l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité, l'OCENA. Nous sommes d'avis qu'il doit compter des Autochtones ayant une expérience concrète. De plus, si une loi sur l'accessibilité distincte pour les Premières Nations devait être élaborée, nous pensons qu'un poste d'agent de liaison entre le conseil d'administration de l'OCENA et l'Assemblée des Premières Nations devrait être créé de sorte que la personne qui l'occupe puisse observer le fonctionnement du conseil d'administration ainsi que l'élaboration de normes et de règlements, de politiques et de pratiques pour déterminer quels éléments pourraient être inclus ou modifiés pour répondre aux besoins distincts des communautés des Premières Nations.

Enfin, je veux répéter un point que bon nombre de mes collègues ont soulevé devant votre comité et le Comité des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes — la prise en compte de l'ASL, de la LSQ et de la langue des signes autochtones. Cela doit être intégré dans le libellé du projet de loi C-81 pour faire en sorte que ces membres trop souvent exclus de notre nation aient accès aux ressources nécessaires et puissent communiquer. C'est d'ailleurs ce que nous recommandons pour toute mesure législative distincte pour les Premières Nations qui pourrait être adoptée.

En terminant, sénateurs, j'aimerais une fois de plus remercier le comité de m'avoir donné cette occasion, et vous signaler — et je sais que vous en êtes conscients — qu'il est important que le projet de loi soit adopté pour tous les Canadiens qui vivent avec un handicap. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Madame Desforges.

[*Français*]

Camille Desforges, directrice générale adjointe, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec : Bonjour. Avant de commencer, j'aimerais préciser que la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec est un regroupement québécois d'action communautaire autonome de défense collective des droits. La COPHAN a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes qui ont des limitations fonctionnelles et de leurs familles. Nous comptons

50 provincial and regional organizations that work on behalf of people with functional limitations of all types.

I'd like to thank the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for inviting us to speak to Bill C-81 today.

I'll briefly go over the key points in our submission. I'll start with the definitions. The COPHAN asks that, in defining the term "disability," the bill place greater emphasis on the result from the interaction between persons with functional limitations and attitudinal and environmental barriers, as per the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities, and that the notion of "social disability" be incorporated into the definition.

The bill should also define the terms universal design, duty to accommodate and excessive hardship.

The bill fails to address a major issue: federally funded supports. In other words, it makes no mention of the federal agreements and programs that support both public and private stakeholders, for example, through cash transfers to the provinces for health, social services, education and employment.

The COPHAN maintains that the federal government cannot implement this legislation in a vacuum, applicable solely to areas under federal jurisdiction. To ensure sustainable development on a social level, the government should make all federal transfers subject to the act and impose clear accessibility requirements. To that end, the COPHAN recommends integrating the notion of social responsibility, which we've already introduced to ensure better governance when it comes to sustainable development.

Similarly, the Canadian government must, as a matter of reflex, take account of its disability responsibility. I say that because of what our members have told us regarding tackling poverty and social exclusion. In many cases, resources aren't available to people with functional limitations who live in poverty, particularly those who are homeless, because they have little or no access to the appropriate places or services.

In addition, the government should consider implementing a social integration provision. For instance, when putting out a call for tenders, the government should give priority to companies that offer accessible goods or whose workforce includes a large number of employees with limitations.

Further to the proposal to make disability responsibility a default consideration, we would like the purview of the act to extend to the following areas: official languages, political participation, immigration, justice, poverty and social exclusion, and social housing.

une cinquantaine d'organismes et de regroupements provinciaux et régionaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles de tout type.

D'abord, je remercie le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de nous avoir invités à présenter notre mémoire sur le projet de loi C-81.

Je vais présenter rapidement les principaux éléments de notre mémoire. Tout d'abord, en ce qui a trait aux définitions, nous demandons que la définition de « handicap » renvoie davantage à la notion du résultat de l'interaction entre les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les barrières comportementales et environnementales, comme le définit la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, et qu'elle inclue le concept de « handicap social ».

La loi doit également contenir les définitions de la conception universelle, de l'obligation d'accommodement et de la contrainte excessive.

Un enjeu majeur est ignoré dans le projet de loi : c'est le levier financier fédéral, à savoir les différentes ententes et programmes fédéraux qui soutiennent les acteurs tant publics que privés; par exemple, les transferts de fonds aux provinces dans les domaines de la santé, des services sociaux, en éducation ou en emploi.

Selon la COPHAN, le gouvernement fédéral ne peut pas instaurer la loi pour qu'elle s'applique en vase clos uniquement dans ses champs de compétence. Pour assurer un développement durable de l'ordre social, tous les transferts d'argent du gouvernement fédéral doivent également être régis par la loi avec des critères d'accessibilité précis. Pour illustrer cette idée, la COPHAN propose le concept de socioresponsabilité, que nous avons déjà mis de l'avant pour assurer une meilleure gouvernance dans le développement durable.

De la même façon, le gouvernement canadien doit développer un réflexe de handi-responsabilité. Je vous parle, à titre d'exemple, d'une situation dénoncée par nos membres en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Les personnes ayant des limitations fonctionnelles qui sont en situation de pauvreté, notamment en situation d'itinérance, n'ont pas souvent accès aux ressources d'aide, parce que plusieurs lieux et services leur sont peu ou pas accessibles.

Le gouvernement pourrait également envisager la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale. Par exemple, lorsque le gouvernement fait un appel d'offres, les entreprises qui fournissent des biens accessibles et qui ont un taux élevé de personnel ayant des limitations devraient être avantagées.

En cohérence avec la réflexion de handi-responsabilité, nous voudrions que la liste suivante soit, de facto, incluse dans les domaines visés par l'objet de la loi : les langues officielles, la participation politique, l'immigration, la justice, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et le logement social.

The bill is also silent on another crucial element, one that would ensure its effectiveness and provide an opportunity to assess its impact: a specific time frame for developing standards and regulations.

The COPHAN also recommends that the bill be subject to independent review every five years.

With respect to the bill's scope, we wish to stress the importance of a cross-cutting approach, which would cover all federal government operations. Furthermore, the bill's scope should extend to all funding sought in the federal government's chosen areas of activity, commonly referred to as the "power to spend." Intergovernmental transfers should also fall within the bill's scope. An easy way to do that is to include a provision that makes all federal funding conditional upon certain accessibility conditions being met.

Regarding clause 15 of the bill, the COPHAN wishes to make clear the need to impose an ability-based analysis on all departments and public agencies, in relation to all statistical studies and research, similar to a gender-based analysis. This means paying close attention to the circumstances and requirements of people with functional limitations in all data collection activities.

In relation to the Canadian Accessibility Standards Development Organization, newly developed accessibility standards must not contribute to the creation of a glass ceiling. Instead, they must serve as a minimum threshold and go hand in hand with a desire to encourage the parties concerned to exceed the standards. Seeing accessibility standards as a way to achieve greater accessibility is paramount.

The obligation to adopt accessibility plans is nothing new in Quebec. Currently, many of the accessibility plans developed and implemented by the province's ministries, public agencies and municipalities are very questionable, in no way guaranteeing that the objectives and measures set out are relevant or appropriate. We don't want the federal government to make the same mistakes as Quebec, whose framework lacks penalties, detailed content requirements and accountability mechanisms. At the very least, the bill should include a provision on the process to consult persons with disabilities. It is important that those responsible for accessibility plans be clearly identified and that their contact information be made public. In addition, all accessibility plans should automatically be available on the organizations' websites in accessible formats. The same goes for accountability.

In conclusion, it is important to keep in mind that the bill provides for the publication of many regulations whose impact has yet to be determined, hence the need for an independent

Un autre aspect crucial a été complètement ignoré par le projet de loi même s'il assurerait son efficacité et la possibilité d'évaluer ses impacts, et c'est la nécessité d'avoir des échéanciers précis entourant l'élaboration des normes et des règlements.

Nous recommandons également que la loi fasse l'objet d'une évaluation indépendante tous les cinq ans.

Quant au champ d'application, nous tenons à rappeler l'importance d'une approche transversale afin que l'application de la loi soit étendue à l'ensemble des activités de l'État fédéral. Le champ d'action de la loi doit également inclure toutes les sommes demandées dans les sphères d'activité du choix du gouvernement fédéral, communément appelé le « pouvoir de dépenser », et les transferts intergouvernementaux. Une façon simple de faire cela serait d'inclure une clause d'accès-conditionnalité, soit que l'attribution de tout financement fédéral est conditionnelle au respect de certaines exigences en matière d'accessibilité.

En ce qui a trait à l'article 15 du projet de loi, nous insistons sur le fait qu'il faut imposer à tous les ministères et organismes publics dans toutes les recherches et études statistiques, comme c'est le cas de l'analyse différenciée selon les sexes, une analyse différenciée selon les capacités, c'est-à-dire qu'il faut faire ressortir la spécificité des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans l'ensemble des données collectées.

Par rapport à l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité, les normes d'accessibilité élaborées ne doivent pas devenir un plafond de verre, mais plutôt agir comme un seuil minimal, avec une volonté à inciter les différents acteurs à dépasser ces normes. On doit concevoir des normes d'accessibilité comme moyen permettant d'obtenir une meilleure accessibilité.

L'obligation d'adopter des plans d'accessibilité n'est pas étrangère à la situation québécoise. À l'heure actuelle, les plans d'action à l'égard des personnes handicapées qui sont produits et mis en œuvre par de nombreux ministères, organismes publics et municipalités sont très discutables au Québec et n'offrent aucune garantie quant à la pertinence et à la qualité des objectifs et mesures présentés. Nous ne voulons pas reproduire les erreurs du Québec, à savoir l'absence de sanctions, le manque de contenu et l'absence de mécanismes de reddition de comptes. Il faut inclure au minimum dans le projet de loi une précision entourant le processus de consultation des personnes elles-mêmes. Des responsables de plans d'accessibilité doivent être identifiés et leurs coordonnées publiées, et l'ensemble des plans d'accessibilité doivent être disponibles de facto en formats accessibles sur les sites web des différentes organisations. Il en va de même pour la reddition de comptes.

Rappelons finalement que la loi fait référence à la publication de nombreux règlements dont nous ne connaissons pas l'impact, d'où la nécessité de prévoir un processus d'évaluation

statutory review process. We are nevertheless cautious because the bill seeks to reduce barriers to accessibility without specifically addressing the individuals themselves. Thank you.

The Chair: Thank you.

[English]

David Lepofsky, Chair, Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance: Good morning, senators.

Bill C-81 is strong on good intentions, but palpably weak on implementation. It's called An Act to ensure a barrier-free Canada, but it does not require a single barrier anywhere in Canada, ever, to be removed. People with disabilities need and deserve better than that.

Bill C-81, at its core and its heart, is driven by the commendable notion that the federal government will enact enforceable regulations called accessibility standards that will tell federally regulated organizations what they have got to do. But it doesn't require any federal accessibility standards to ever be enacted as enforceable regulations. People with disabilities need and deserve better.

Let me be clear: The regulations that the bill requires to be enacted within two years are on procedural things, not substantive accessibility standards. The federal government could meet that deadline merely by prescribing the forms that people with disabilities shall use if they want to give feedback to Air Canada or Bell Canada. People with disabilities need and deserve better than that.

This legislation splinters its enforcement and the setting of enforceable regulations among multiple federal agencies. From the minister's defence of her practice, she conceded that if she were starting from scratch, that isn't necessarily how she would do it. But her explanation of why she did it gives triumphant ascendancy to federal bureaucracy over disability equality.

Now the question is: What do we do about it? The question is not: Are you going to pass this bill, senators? You're going to pass this bill, so let's take that off the table. We all know it. We all understand it. That's the starting point.

The question before this committee is: Are you going to amend it first? What we say is that you must. The reality is this bill needs a lot of amendments not to make it perfect — that's a red herring — but to get this bill from the status of weak to one that is closer to what people with disabilities need and deserve.

indépendant de la loi. Nous restons toutefois très prudents, puisque l'objet de la loi vise à diminuer les obstacles à l'accessibilité sans effort spécifique pour les personnes elles-mêmes. Merci.

La présidente : Merci à vous.

[Traduction]

David Lepofsky, président, Alliance de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario : Bonjour, sénateurs.

Le projet de loi C-81 est riche en bonnes intentions, mais il est manifestement faible sur le plan de la mise en œuvre. On l'appelle la Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, mais il n'exige pas l'élimination d'un seul obstacle où que ce soit au Canada. Les personnes handicapées méritent mieux que cela.

Le projet de loi C-81 repose fondamentalement sur l'idée louable selon laquelle le gouvernement fédéral adoptera des règlements exécutoires, appelés normes d'accessibilité, qui indiqueront aux organismes sous réglementation fédérale ce qu'ils doivent faire. Or, il n'exige pas l'adoption de normes fédérales d'accessibilité en tant que règlements exécutoires. Les personnes handicapées méritent mieux.

Je vais être clair : les règlements dont le projet de loi exige l'adoption dans les deux ans concernent des questions de procédure et non des normes d'accessibilité comme telles. Le gouvernement fédéral pourrait respecter cet échéancier simplement en prescrivant les formulaires que les personnes handicapées doivent utiliser si elles veulent exprimer leur avis à Air Canada ou à Bell Canada. Les personnes handicapées méritent mieux.

Le projet de loi répartit son application et l'établissement de règlements exécutoires entre différents organismes fédéraux. La ministre a admis que si elle devait recommencer à zéro, elle ne ferait pas nécessairement les choses de la même façon. Or les explications qu'elle a données donnent la prépondérance à la bureaucratie fédérale par rapport à l'égalité pour les personnes handicapées.

La question qui se pose est celle de savoir ce que nous devons faire à cet égard. Il ne s'agit pas de savoir si le projet de loi sera adopté par les sénateurs. Puisque vous allez l'adopter, mettons cette question de côté. C'est là le point de départ.

La question qui se pose, c'est de savoir si votre comité y apportera des amendements avant de l'adopter. À notre avis, vous devez le faire. En fait, ce projet de loi doit faire l'objet de nombreux amendements, non pas pour le rendre parfait — c'est un leurre —, mais pour renforcer son contenu afin qu'il corresponde davantage aux besoins des personnes handicapées et qu'il leur offre ce qu'elles méritent.

In the house, there were pages of amendments. Hard work over the past weekend has led us to distill it down to a series of amendments before you that we propose — and you have received emails from some witnesses who support them — which fill a grand total of 3.5 pages and cover a few core themes. I am only going to address a couple of them, but let me be clear, there is time to do this. You're going to vote in the committee on May 2. I understand you will do third reading by May 16. We are working and approaching the federal parties to urge that, once amendments are passed — if they are — that the house consider them quickly, so the issue of swift passage of this bill, whether amended or not, is now, procedurally, not a bar to your being able to do what we need you to do.

So what should you do?

Well, let me just focus on a couple, but I invite questions on all of what we proposed. Let's just turn to the headlines. Yesterday, the Government of Ontario announced a multi-billion-dollar plan for new subways in Toronto, but only if other levels of government, including the federal government, add billions of dollars to the allocation that the province is committing to. That's not unusual. But we need the federal government to be required, before it spends our money on a project like that, to say a ground rule of getting our federal money is you have to meet certain federal accessibility requirements.

Now, the minister came before you a week ago and said, "We can't do that. We don't have constitutional authority to do that." Respectfully, the minister is wrong. It's called the federal spending power. Have you heard of the Canada Health Act? The Canada Health Act says that if provinces get federal money for provincial health programs, they must meet federal accessibility requirements. Not disability accessibility, but their financial accessibility.

If what the minister told you is right, then the Canada Health Act has been unconstitutional for over three decades since it was enacted. I would be staggered to believe that is the position of the current federal government. If they can do it there, they can at least attach strings when they give money, if they agree to, to local projects and not just federal buildings.

You might look at me and say, "Oh, come on, in 2019 we wouldn't use public money to build inaccessible public transit." Senators, go to YouTube, search on AODA Alliance and public transit. You will see a video we released during last spring's provincial election that has thousands of views and media coverage where we document serious accessibility problems in

Du côté de la Chambre des communes, de nombreux amendements ont été proposés. Grâce aux efforts soutenus qui ont été déployés la fin de semaine dernière, nous avons résumé cela à une série d'amendements que nous proposons — et vous avez reçu des courriels de témoins qui les appuient —, qui sont contenus dans trois pages et demie et couvrent quelques thèmes centraux. Je ne vais parler que de deux ou trois d'entre eux, mais je tiens à dire clairement qu'il reste suffisamment de temps pour faire cela. Votre comité votera le 2 mai. Je crois comprendre que l'étape de la troisième lecture commencera le 16 mai. Nous demandons aux partis fédéraux qu'une fois les amendements adoptés — s'ils le sont —, la Chambre les examine rapidement, de sorte que la question de l'adoption rapide du projet de loi, qu'il soit modifié ou non, ne vous empêche pas de faire ce que nous vous demandons.

Que devriez-vous faire, alors?

Eh bien, permettez-moi de parler de deux ou trois des amendements, mais vous pourrez me poser des questions sur tous ceux que nous avons proposés. Passons aux grands titres. Hier, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan qui représente des milliards de dollars pour la construction de nouvelles lignes de métro à Toronto. Toutefois, ce plan sera mis en œuvre seulement si d'autres administrations, y compris le gouvernement fédéral, s'engagent à financer une partie du projet. Ce n'est pas inhabituel. Or, avant que notre argent soit dépensé pour un tel projet, il faut que le gouvernement fédéral soit tenu de dire que certaines exigences fédérales en matière d'accessibilité doivent être respectées.

La ministre a comparu devant votre comité il y a une semaine et elle a dit que le gouvernement ne pouvait pas le faire, qu'il n'avait pas le pouvoir constitutionnel de le faire. Avec tout le respect que je lui dois, je dirais que la ministre a tort. On parle ici du pouvoir fédéral de dépenser. Avez-vous entendu parler de la Loi canadienne sur la santé? Elle stipule que si les provinces obtiennent des fonds fédéraux pour des programmes de santé provinciaux, les exigences fédérales en matière d'accessibilité doivent être respectées. Il ne s'agit pas de l'accessibilité pour les personnes handicapées, mais de l'accessibilité financière.

Si ce que la ministre vous a dit est vrai, alors la Loi canadienne sur la santé est inconstitutionnelle depuis plus de trois décennies, depuis qu'elle a été promulguée. J'aurais du mal à croire que c'est la position du gouvernement fédéral actuel. S'il peut le faire à ce moment-ci, il peut au moins imposer des conditions lorsqu'il accepte d'allouer des crédits pour des projets locaux et pas seulement pour la construction d'édifices fédéraux.

Vous allez sans doute me dire : « Voyons donc, en 2019, nous n'allons certainement pas utiliser des fonds publics pour construire une ligne de transport en commun qui présente des obstacles à l'accessibilité ». Sénateurs, je vous invite à regarder sur YouTube une vidéo de notre alliance portant sur les transports en commun. Elle a été diffusée durant les élections

brand new subway stations in Toronto that just opened within the past year-and-a-half.

This isn't about perfect, folks. This is about basic equality, so we ask for an amendment that would at least require federal ministers or their ministries, if they are agreeing to give our federal money to a province, a municipality, a college or university for a project like that, to put, as a term of the agreement, an enforceable term, just like the Canada Health Act, that accessibility requirements are required. Why should the federal government ever allow federal money to be used to create new barriers or perpetuate existing ones?

Let me give you one other core amendment. My colleague from the CNIB said the minister last week had agreed to amend the bill to ensure that it does not curtail in any way the human rights code and the duty to accommodate. I hope the minister does that, but I don't hear her as having said that. I hear her as having said that she, as a former human rights lawyer, has ensured that this bill doesn't interfere with the duty to accommodate. But senators, it threatens to.

Clause 172 of the bill perpetuates a provision in the Canada transportation legislation that would let the CTA enact a regulation, and once it does so, to set standards for accessible transit, no matter how low that standard may be and no matter how deficient from a human rights standard it may be. As a traveller with a disability or others in my coalition or anyone in Canada, we are barred from asking anymore under the legislation's guarantee against undue barriers.

With that provision in the act, our position is: Please don't ever enact any standards under the CTA because they threaten to take away our rights. A simple amendment would repeal that provision from the act.

Let me conclude by inviting questions on the other areas that we've raised. I'm telling you that we are not just about saying what's wrong. We are about proposing constructive suggestions for what's right, and the amendments we've placed before you are designed for a Senate that has a limited time frame to act, a commitment to respect policy decisions made in the House of Commons and an eagerness to ensure that these amendments can be considered by the house quickly and easily, with a realistic chance of them being taken seriously. They are designed to be tailored both to our needs and to what the minister said to you

provinciales du printemps dernier. Elle a été regardée des milliers de fois et a été couverte par les médias. Nous y montrons de graves problèmes d'accessibilité dans des stations du métro de Toronto qui ont été ouvertes au cours des derniers 18 mois.

Mesdames et messieurs, il ne s'agit pas d'avoir un projet de loi parfait. On parle ici d'égalité fondamentale, de sorte que nous demandons qu'un amendement soit apporté au projet de loi qui, au moins, obligerait les ministres fédéraux ou leur ministère — s'ils acceptent de donner de l'argent à une province, à une municipalité, à un collège ou à une université pour un projet — à imposer une condition exécutoire, comme dans la Loi canadienne sur la santé, selon laquelle des exigences en matière d'accessibilité doivent être respectées. Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il permettre que les fonds publics fédéraux soient utilisés dans le but de créer ou de maintenir des obstacles?

Permettez-moi de vous proposer un autre principal amendement. Ma collègue de l'Institut national canadien pour les aveugles a dit que la semaine dernière, la ministre avait accepté de modifier le projet de loi pour s'assurer qu'il ne réduit pas de quelque manière que ce soit la portée du Code des droits de la personne et l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. J'espère qu'elle le fera, mais je ne l'ai pas entendu le dire. Je crois qu'elle a dit qu'en tant qu'ancienne avocate des droits de la personne, elle a veillé à ce que le projet de loi ne fasse pas obstacle à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Or, cela risque d'arriver.

L'article 172 du projet de loi perpétue une disposition contenue dans la Loi sur les transports au Canada qui laisserait l'Office des transports du Canada adopter un règlement. Une fois que ce sera fait, il établirait des normes pour le transport accessible, peu importe si elles sont peu contraignantes, et quelles que soient ses lacunes au chapitre des droits de la personne. Les voyageurs ayant un handicap, comme moi, d'autres membres de ma coalition et d'autres personnes au Canada, n'ont pas le droit et ne peuvent pas demander quoi que ce soit d'autre pour ce qui est des garanties contre les obstacles abusifs au titre de la loi.

En ce qui concerne cette disposition dans la loi, nous sommes d'avis qu'il ne faudrait jamais que des normes soient adoptées par l'office, car il risque de nous enlever nos droits. Un simple amendement supprimerait cette disposition.

Permettez-moi de conclure en vous invitant à poser des questions sur les autres questions que nous avons soulevées. Nous ne faisons pas que dire ce qui ne fonctionne pas. Nous faisons des propositions constructives sur ce qui est juste, et les amendements que nous avons présentés sont pensés en fonction d'un Sénat qui dispose d'un temps limité pour agir, d'un engagement à respecter les décisions politiques prises par la Chambre des communes et d'une volonté de veiller à ce que ces amendements soient examinés par la Chambre rapidement et facilement, avec l'espoir qu'ils seront pris au sérieux. Ils sont

last week. So we ask you to take them all seriously. They are all substantive, and they all bear on the needs of all people with disabilities.

I conclude by saying this: I'm speaking for my coalition, but as an individual, I first came before Parliament 39 years ago as a much younger individual — my wife said I had hair back then when she saw the video — to appear before the standing committee considering the Charter of Rights. At that time, the Charter proposed to guarantee equality but not to people with disabilities. I and a number of other folks argued and succeeded in getting the Charter amended to include that right.

I leave you with two thoughts. First, the amendments we seek are aimed at making that right become a reality, not just as a matter of good intention but as effective implementation.

The Chair: Thank you so much, Mr. Lepofsky. We have a list of senators who are eager to ask questions.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations.

Mr. Lepofsky, I will take you up on your challenge. I'm searching for commonalities. I appreciate the premise you made that we are looking for clear, crisp, focused and meaningful amendments that have a hope of being passed on the other side because that's exactly what's going to have to happen in this process.

I would like to ask you specifically, you submitted three areas that need strengthening with 11 amendments. I would like to ask you very specifically about your amendment about timelines. It is true that HUMA heard testimony around timelines, but they decided not to amend the bill to include a deadline. You have proposed one. In fact, I think you proposed January 1, 2040.

I would like to hear from you why you are pushing that we have a timeline and why it would be that particular one.

Mr. Lepofsky: There are two timelines that we set. One is that the government should be required — not just permitted but required — to enact accessibility standards regulations within five years and also the timeline for ultimate accessibility in Canada by 2040. Yes, these were pitched to HUMA. The opposition parties, left and right, united in support of that agenda. The government did not agree.

conçus en fonction de nos besoins et de ce que la ministre vous a dit la semaine dernière. Nous vous demandons donc de les prendre tous au sérieux. Ils sont tous substantiels, et ils ont tous trait aux besoins de toutes les personnes handicapées.

En terminant, je tiens à souligner que je parle au nom de ma coalition, mais je suis venu témoigner au Parlement pour la première fois il y a 39 ans, quand j'étais beaucoup plus jeune — lorsqu'elle a vu la vidéo, ma femme a dit que j'avais des cheveux à l'époque —, devant le comité permanent qui examinait la Charte de droits. À l'époque, la Charte proposait de garantir l'égalité, mais pas aux personnes handicapées. Un certain nombre de gens et moi-même avons défendu notre point de vue, et nous sommes parvenus à faire modifier la Charte pour que ce droit y soit inclus.

Je termine en vous faisant part de deux réflexions. Les amendements que nous proposons visent à faire en sorte que ce droit devienne une réalité, qu'il ne s'agisse pas seulement de bonnes intentions, mais qu'il soit appliqué.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Lepofsky. Nous avons une liste de sénateurs qui sont impatients de poser des questions.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie tous beaucoup de vos exposés.

Monsieur Lepofsky, je vais relever votre défi. Je cherche des points communs. Je comprends ce que vous dites, soit que nous voulons des amendements clairs, précis et utiles qu'on peut espérer voir adopter de l'autre côté, car c'est exactement ce qui devra se passer dans ce processus.

Ma question s'adresse à vous. Vous avez parlé de trois éléments qui ont besoin d'être renforcés à l'aide de 11 amendements. Ma question porte précisément sur votre amendement sur les échéanciers. Il est vrai que le Comité des ressources humaines de la Chambre des communes a entendu des témoignages à ce sujet, mais il a décidé de ne pas modifier le projet de loi pour inclure une échéance. Vous en proposez une. En fait, je crois qu'il s'agit du 1^{er} janvier 2040.

J'aimerais que vous expliquiez pourquoi vous tenez à ce qu'une échéance soit fixée et pourquoi vous proposez cette date.

M. Lepofsky : Nous avons établi deux échéanciers. Le premier est que le gouvernement serait tenu — pas seulement autorisé, mais tenu — d'adopter des normes et des règlements en matière d'accessibilité dans les cinq ans. Le deuxième est d'assurer l'accessibilité au Canada d'ici 2040. Ces propositions ont été faites au comité HUMA. Les partis d'opposition, de gauche comme de droite, ont appuyé cette mesure, mais le gouvernement n'était pas d'accord.

Our hope is that, on your sober second thought, you find wisdom drawing on the experiences that bring you to this Senate, that a return of this issue to the House in June, months before an election, may lead all members of the house to see the wisdom in adopting them.

To be clear, I have an appointment to meet the minister this afternoon to bring that message. We would like to work with the Senate and the house to see if we can broker a package that covers everything.

With respect to the 2040 deadline, I had the privilege of leading the coalition that fought for a decade to win the enactment of Ontario's accessibility law, and I now lead the coalition that has fought for the past 14 years to get it effectively implemented. The minister doubted whether a deadline in the legislation would help. Our front-line grassroots experience of 14 years unequivocally demonstrates that it does. The minister feared that that might lead to a disincentive. People think, "Oh, you have to wait until 2039 to start." Not only doesn't it, but we've proposed wording that you can include that will utterly accommodate the minister's worry by making that clear.

What we've learned is if you say, "It will become accessible sometime in the next millennium, whatever," action won't happen. If, on the other hand, the 2040 deadline is set, senator, then Air Canada knows that deadline overarches their plans and their accessibility requirements. CASDO knows that the standards they recommend have to meet that requirement, and cabinet and all other regulation-making bodies will know that that is the measure. Without that tool, our efforts in Ontario — which have been a hard slog, believe me — would be considerably harder.

Senator Munson: Thank you for being here. I think we have to acknowledge the work of a former senator, David Smith. He was the person who led the charge to make sure that dealing with disabilities was in the Charter. It had been left out, and I want to acknowledge that.

I have two quick questions, one for Mr. Belanger and one for Mr. Lepofsky.

Mr. Belanger, you support the bill, but it seems Indigenous people have been left off the table, and I can't understand why. I know there have been discussions about nation to nation, but there are more than 600. So you support it, but you have been left out. If you could address that.

Mr. Lepofsky, you have not been much of a fan of the CRTC, CTA and others. You have an amendment here, so could you explain that amendment to us and how that would work? There is supposed to be no wrong door, but there seem to be a lot of doors, so if you could talk about your amendment, to get that on the record.

Nous espérons qu'après mûre réflexion, en vous inspirant des expériences qui vous ont amenés au Sénat, vous saisissez de nouveau la Chambre de cet enjeu pour qu'en juin, plusieurs mois avant les élections, tous les députés de la Chambre jugent pertinent de les adopter.

Pour être clair, j'ai un rendez-vous avec la ministre cet après-midi pour livrer ce message. Nous aimerions travailler avec le Sénat et la Chambre pour voir s'il est possible de trouver une solution touchant tous les aspects.

En ce qui concerne l'échéance de 2040, j'ai eu le privilège de diriger la coalition qui s'est battue pendant des décennies pour l'adoption de la loi ontarienne sur l'accessibilité, et je dirige maintenant la coalition qui lutte depuis 14 ans pour qu'elle soit réellement mise en œuvre. La ministre doutait de l'utilité d'inclure une échéance dans la loi. Nos 14 années d'expérience sur le terrain démontrent sans équivoque que c'est utile. La ministre craignait que cela ait un effet dissuasif, que les gens pensent qu'il faut attendre à 2039 avant de commencer. Ce n'est pas le cas. En outre, le libellé que nous proposons apporte des précisions qui atténueront certainement les préoccupations de la ministre.

Nous savons pertinemment que si vous dites que des mesures seront accessibles au cours du prochain millénaire, rien se sera fait. Par contre, sénatrice, en établissant l'échéancier de 2040, Air Canada saura que cette date butoir s'appliquera à ses plans et à ses exigences en matière d'accessibilité. L'OCENA sait que les normes qu'elle recommande doivent satisfaire à ces exigences, et le cabinet et tous les autres organismes de réglementation seront mis au courant de l'échéancier. Sans cet outil, les efforts que nous avons déployés en Ontario — c'était une dure bataille, vous pouvez me croire — auraient été beaucoup plus difficiles.

Le sénateur Munson : Merci d'être des nôtres. Je pense qu'il faut reconnaître le travail d'un ancien sénateur, David Smith, qui a mené la charge pour faire inclure les personnes handicapées dans la Charte. Cela a été omis; je tenais à le souligner.

J'ai deux petites questions, une pour M. Belanger et une pour M. Lepofsky.

Monsieur Belanger, vous appuyez le projet de loi, mais il semble que les Autochtones ont été laissés en plan. Je ne comprends pas pourquoi. Je sais qu'on a discuté de la question des relations de nation à nation, mais elles sont plus de 600. Donc, vous l'appuyez, même si vous êtes exclus. J'aimerais que vous parliez de cet aspect.

Monsieur Lepofsky, vous n'êtes pas vraiment partisan du CRTC et de l'OTC, notamment. Vous proposez un amendement. Pourriez-vous nous l'expliquer et nous dire comment cela fonctionnerait? Il n'y a pas de mauvaise porte, semble-t-il, mais elles sont nombreuses. Je vous invite donc à parler de votre amendement, aux fins du compte rendu.

Mr. Belanger: Thank you, senator. When we look at the issue from our position as an organization, we're not just looking at the First Nations or Indigenous side; we are concerned with the welfare and inclusion of all Canadians living with a disability.

When the government started this process a couple of years ago, I don't think the resolution passed by the Assembly of First Nations was on anybody's radar, but now it is here so we have to deal with it. The government has committed to self-determination, to reconciliation and engagement on a nation-to-nation basis. How we move forward now is the question and when we get going on it.

If it will be a reality that there will be distinct First Nations legislation, then we need to move on it, and the government needs to resource that process and begin it. Some work has been done, but certainly not to a level that would instill confidence that a parallel First Nations legislation is going to be implemented soon.

This is what has been requested by the Assembly of First Nations. The government has to respond to it, but our position, when we look at the bill, is Canada nationally, Indigenous and non-Indigenous.

Senator Munson: Mr. Lepofsky?

Mr. Lepofsky: Thank you. Sometimes it helps when you have someone who is blind and what you are facing is a bit of a smoke screen. The "no wrong door stuff" that you've been hearing about, respectfully, I think has been raised by those presenting it as a smokescreen, or at least it is serving that way.

What do I mean? Our strong preference from day one would be one-stop shopping — one agency, one place to go, one body making the regulations. It is quicker, more efficient, fairer and certainly easier for us.

The current regime only serves the interests of organizations that want to use the splintering to make it harder for us. But we know that in the amendments that you are going to pass in the next two weeks that a total rewrite of the major chunks of the bill is not feasible.

So what do we do? What could fix it? "No wrong door" talks about where you get in. It is not the most important thing. What happens when you get there? Right now, we have four agencies with four different procedures, with four different policies and practices, and there will be four different sets of forms and four different potential sets of deadlines. It is a guarantee of chaos for us, but it will be great for the airlines because they know them, or the broadcasters because they've been navigating them and they are lawyered up to be able to do that.

M. Belanger : Merci, sénateur. Notre organisme n'examine pas cet enjeu uniquement du point de vue des Premières Nations ou des Autochtones. Nous nous préoccupons du bien-être et de l'inclusion de tous les Canadiens handicapés.

Lorsque le gouvernement a entrepris ce processus il y a deux ans, personne ne pensait que l'Assemblée des Premières Nations adopterait cette résolution, mais maintenant que c'est fait, il faut en tenir compte. Le gouvernement s'est engagé à favoriser l'autodétermination, la réconciliation et les relations de nation à nation. La question est de savoir quand et comment aller de l'avant.

S'il faut une mesure législative distincte pour les Premières Nations, alors faisons-le. Le gouvernement doit lancer ce processus, avec les ressources nécessaires. Des mesures ont été prises, mais sans nécessairement nous donner la certitude qu'une mesure législative parallèle pour les Premières Nations est imminente.

Voilà la demande formulée par l'Assemblée des Premières Nations. Le gouvernement doit y répondre, mais de notre point de vue, le projet de loi vise tous les Canadiens, Autochtones et non-Autochtones.

Le sénateur Munson : Avez-vous un commentaire, monsieur Lepofsky?

M. Lepofsky : Merci. C'est parfois une bonne chose d'être aveugle lorsqu'on se retrouve devant un écran de fumée. Je dirais, respectueusement, que l'argument selon lequel il n'y a pas de mauvaise porte, comme certains l'avancent, est un écran de fumée ou il en joue le rôle.

J'entends par là que depuis le début, nous appuyons sans réserve l'idée d'un guichet unique : une agence, une entité, un organisme de réglementation. C'est plus rapide, plus efficace, plus équitable et certainement plus simple pour nous.

Le régime actuel ne sert que les intérêts des organismes qui misent sur la division pour nous compliquer la vie. Toutefois, nous savons que les amendements que vous adopterez au cours des deux prochaines semaines ne seront pas une réécriture d'une grande partie du projet de loi.

Donc, que faut-il faire? Comment peut-on régler cela? Dire qu'il n'y a pas de mauvaise porte fait référence à l'accès, mais ce n'est pas le plus important. Que se passe-t-il ensuite? Actuellement, il y a quatre organismes. Cela signifie quatre procédures différentes, quatre ensembles de politiques et de pratiques différents et, éventuellement, quatre ensembles de formulaires différents et sans doute quatre échéances différentes. Pour nous, c'est le chaos garanti, mais ce sera formidable pour les transporteurs aériens, car ils connaissent tout cela, ou pour les diffuseurs, qui s'y adaptent et ont la structure nécessaire pour le faire.

So what's our solution? A simple amendment that says that the major bodies are required to develop, within a timeline that we prescribe, a series of processes to harmonize and have, essentially, the same procedure, or as close as possible, behind the door when you get there.

We heard yesterday from the leads of those agencies that they have started working together on their processes, but there are no commitments whatsoever to ensure that it is the same process. The bill now, in clauses 94 to 110, prescribes a series of expedited processes at the accessibility commissioner. We say, great, if they work expeditiously, but neither the CTA nor the CRTC have been experienced by people with disabilities as expeditious — much the reverse.

My last point is you heard yesterday from these agencies that are generally serious in saying all they've done. That's understandable from them. But can I just take you to the front lines for a minute? I will just tell you my own personal experience. I could aggregate it across all the feedback we get.

CTA's track record historically is pretty lousy. They finally got religion three years ago and are starting to work on regulations. They've had the power to do this for over 30 years. Where have they been? As a blind person who travels internationally, I can tell you I dread entering Canadian airspace, not because we never get service, but it is way more unreliable here than I have seen otherwise.

In the U.S., it has been a federal law since, I believe, 2016 that cable providers must provide an accessible PVR. In Canada, where is the CRTC? It is not required here. It should be, but it is not.

So please take the track records and understand that our jadedness is well justified. But our solution is what you can do in a short period is at least require the other agencies, if we are stuck with them, to come up with not just statements to you yesterday about how they want to be expeditious, but actually require them to come up with processes that will be expeditious. That's what our amendment proposes.

Senator M. Deacon: Thank you all for being here. I think my one key question just got answered, but I am still processing the information we are receiving this morning. So I am going to go to my second question.

Mr. Belanger, I heard your response to Senator Munson this morning around the Indigenous piece, and I'm wondering how we can ensure we get this right. When we look at the present bill as it is, what do you think must be included in an amendment to ensure that we get this right?

La solution que nous proposons est un simple amendement indiquant que les principaux organismes sont tenus de créer, dans un délai précis, une série de processus axés sur l'harmonisation pour qu'ils aient des procédures identiques ou, du moins, des procédures très similaires.

Hier, les dirigeants de ces organismes ont indiqué avoir commencé à travailler ensemble là-dessus, mais ils ne se sont pas engagés à assurer l'uniformité. Dans sa forme actuelle, aux articles 94 à 110, le projet de loi autorise le commissaire à l'accessibilité à recourir à divers processus accélérés. À notre avis, ce serait formidable que l'OTC et le CRTC procèdent rapidement, mais selon l'expérience des personnes handicapées auprès de ces organismes, c'était plutôt l'inverse.

Mon dernier point est le suivant : hier, les représentants des organismes ont tenu des propos généralement sérieux sur les mesures qu'ils ont prises, et cela se comprend. Puis-je prendre une minute pour vous parler de ce qui se passe réellement? Je vais parler de ma propre expérience. Je pourrais y inclure tous les commentaires que nous recevons.

Le bilan de l'OTC à cet égard est plutôt misérable. L'OTC a enfin commencé à s'occuper des enjeux liés à la religion il y a trois ans, et a entrepris d'élaborer la réglementation. Or, l'OTC détient ce pouvoir depuis plus de 30 ans. Où était-il pendant tout ce temps? Je suis aveugle et je voyage partout dans le monde. Je peux vous dire que je redoute de revenir dans l'espace aérien canadien, non pas parce que nous n'avons jamais accès à des services, mais parce qu'ils sont bien moins fiables ici qu'ailleurs.

Aux États-Unis, la loi fédérale exige, depuis 2016, je crois, que les câblodistributeurs fournissent un enregistreur numérique personnel (ENP). Au Canada, que fait le CRTC? Ce n'est pas exigé. Cela devrait l'être, mais ce n'est pas le cas.

Je vous invite à examiner leurs bilans. Vous comprendrez que notre scepticisme est tout à fait justifié. Notre solution, c'est qu'à court terme, vous pourriez au moins exiger que ces organismes, s'ils sont là pour de bon, ne se contentent pas d'affirmer leur volonté d'agir rapidement, comme ils l'ont fait hier, mais qu'ils prennent des mesures concrètes en ce sens. Voilà ce que nous proposons avec notre amendement.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie tous de votre présence ici. Je crois que vous venez de répondre à ma principale question, mais je suis encore à l'étape d'assimiler l'information que nous recevons ce matin. Je vais donc passer à ma deuxième question.

Monsieur Belanger, j'ai entendu votre réponse à la question du sénateur Munson ce matin concernant les Autochtones, et je me demande comment nous pouvons nous assurer de bien faire les choses. Lorsque nous examinons le projet de loi dans sa forme actuelle, selon vous, que devons-nous inclure dans un amendement pour nous assurer de bien faire les choses?

Mr. Belanger: The bill as it stands today, or are we talking about for a specific First Nations legislation?

Senator M. Deacon: The bill as it stands today.

Mr. Belanger: I would echo the recommendations made from FALA, the ones touched on here, particularly in relation to the board as well. Regardless of a First Nations distinct legislation or not, there should be Indigenous representation. We need that there as well. We will support communications, timelines to achieving and the recommendations that the Senate have received.

Senator M. Deacon: Thank you for that.

Mr. Lepofsky, I will come back to Senator Seidman's question, and that is the whole concept of the balance of getting this through — I can't help but bring this up just one more time — in an efficient and expedient and respectful way, and balancing what are significant concerns and amendments that, in many cases, are kind of related. Now that we have this, how do we make sure the stuff gets done?

Mr. Lepofsky: Two things. First, we are used to battling uphill. Doing disability rights advocacy is like swimming up Niagara Falls, but that doesn't deter us. We keep doing it. When the people are more jittery and "We better just take what we can get" and all that stuff, I get that. But we've never taken that view. We've stared down the risks.

If we took that view, we would not have gotten a disability amendment in 1982. We probably would have settled for a weak accessibility law passed in Ontario in 2001 rather than standing our ground and getting a stronger one in 2005. And in this case, we have all three parties that voted for this law in the house, though the opposition said it is too weak. We wrote to all the party leaders and said: We want to take this risk off the table. Will you promise, if this bill doesn't come through, you will bring it back in the fall?

So we are putting even more heat on them. We are saying: We want to come back with amendments from the Senate, if the Senate agrees, and decide on this bill in time to get it properly considered. Do whatever you have to do, pass it with the amendments or not. That could be dealt with before the house rises. And they've got the shared pressure of all the groups

M. Belanger : Parlons-nous du projet de loi dans sa forme actuelle ou d'une mesure législative propre aux Premières Nations?

La sénatrice M. Deacon : Le projet de loi dans sa forme actuelle.

M. Belanger : Je me fais l'écho des recommandations de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité dont il a été question ici, notamment les recommandations concernant la commission. Indépendamment de l'adoption d'une mesure législative propre aux Premières Nations, les Autochtones doivent être représentés. C'est également nécessaire de l'inclure. Nous offrirons notre soutien en ce qui concerne les communications, les échéanciers pour y arriver et les recommandations que le Sénat a reçues.

La sénatrice M. Deacon : Je vous en remercie.

Monsieur Lepofsky, j'aimerais revenir sur la question de la sénatrice Seidman, et c'est vraiment la grande question de l'équilibre à atteindre pour y arriver — je ne peux pas faire autrement que de le répéter une dernière fois — d'une manière qui est efficace, rapide et respectueuse, et il faut trouver l'équilibre entre des préoccupations et des amendements importants qui sont souvent assez interreliés. Maintenant que nous avons cela, comment pouvons-nous nous assurer que c'est fait?

M. Lepofsky : Il y a deux choses. Premièrement, nous avons l'habitude des situations difficiles. La défense des droits des personnes handicapées revient à monter les chutes Niagara à la nage, mais cela ne nous décourage pas. Nous continuons de persévérer. Lorsque des gens sont hésitants et se disent, par exemple, que nous ferions mieux de prendre seulement ce que nous pouvons obtenir, je comprends cela. Toutefois, nous n'avons jamais pensé comme cela. Nous ne reculons pas devant l'adversité.

Si nous avons adopté ce point de vue, nous n'aurions jamais obtenu un amendement concernant les personnes handicapées en 1982. Nous aurions probablement accepté une loi faible sur l'accessibilité en Ontario en 2001 au lieu de tenir notre bout et d'obtenir une loi plus rigoureuse en 2005. Dans le cas présent, les trois partis ont adopté cette mesure législative à la Chambre des communes, mais l'opposition a dit que le projet de loi était trop limité. Nous avons écrit aux chefs des trois partis pour leur dire que nous voulons éliminer ce risque et leur demander de promettre de proposer de nouveau le projet de loi à l'automne, si le projet de loi n'est pas adopté.

Bref, nous exerçons plus de pressions sur les partis. Voici ce que nous disons aux partis : nous voulons vous revenir avec des amendements adoptés par le Sénat, s'il est d'accord, et nous demandons de rendre une décision rapidement pour examiner le projet de loi comme il se doit. Faites ce que vous devez faire; adoptez-le avec des amendements ou non. C'est possible de le

you've heard from that are jointly saying: Please get this thing through.

So the pressure will be on them. But we also have the good fortune that we have opposition parties — we are non-partisan, and we are supporting amendments in the house. We are hoping — and I will be seeing the minister this afternoon — that they will see the wisdom of strengthening this.

The final thing I will say, senator, is it is a legitimate concern, but I think it is a concern that has been answered. Minister Qualtrough answered your concern last week. Senator Munson asked her, “Are you open to amendments?” She could have said, “Look, it is too tight. We are too busy. We are not going to be able to get it through; please just approve it.”

That's not what she said. She knew as much as anyone else in this room about the legislative timelines in the house. She probably knows more because she is part of the government. She said: No they are open to amendments, and we want this to be the best bill it possibly can be.

The fact of the matter is, with our three short pages of amendments covering a few core issues that cut across what people said at HUMA and the issues they raised here, that these will help move in the direction that she said she is open to. So I suggest you take her up and hold her to what she said.

Senator Forest-Niesing: Thank you to our witnesses and thank you for the experience that you bring to this very important discussion.

My discussion is a follow-up on a topic that was raised as a result of the review of the recommendations made and brought forward to us in the testimony from FALA yesterday. My question is addressed to Mr. Belanger.

I'm struggling with the position you're expressing and my question is simple. The legislation before us talks about all people with disabilities. I understand your view to be, firstly, that this bill does not properly protect Indigenous individuals or Indigenous individuals with disabilities. I want to hear you with respect to the basis on which you make that statement, and secondly, I'm wondering, if you would agree with me that a concern arises if we either have a separate and distinct recognition, a separate bill, tailored to the particular needs of the Indigenous individuals. Are we creating a subcategory and

faire avant que la Chambre des communes s'ajourne. Qui plus est, tous les groupes que vous avez entendus exercent ensemble des pressions sur les partis et les implorant d'adopter le projet de loi.

Bref, les députés devront prendre la décision. Toutefois, nous avons la chance d'avoir des partis d'opposition. Nous sommes non partisans, et nous appuyons les amendements à la Chambre des communes. Nous espérons — et je rencontrerai la ministre cet après-midi — que les députés se rendent compte de l'utilité de renforcer le tout.

Sénatrice, la dernière chose que j'ajouterais, c'est que c'est une préoccupation légitime, mais je crois que c'est une préoccupation à laquelle nous avons répondu. La ministre Qualtrough a répondu à votre préoccupation la semaine dernière. Le sénateur Munson lui a demandé si elle serait disposée à apporter des amendements. Elle aurait pu répondre que c'est trop serré, que la charge de travail est trop importante, qu'il n'y aura pas suffisamment de temps. Bref, elle aurait pu tout simplement dire de l'adopter tel quel. et que nous n'aurons pas le temps de l'adopter et que vous devriez tout simplement l'approuver.

Ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle est aussi au courant que quiconque ici des échéanciers législatifs à la Chambre des communes. Elle en est probablement même plus consciente, étant donné qu'elle fait partie du gouvernement. Elle a dit que le gouvernement est ouvert à des amendements et qu'il souhaite proposer le meilleur projet de loi possible.

Notre court mémoire de trois pages d'amendements abordent certains enjeux fondamentaux qui ont déjà été soulevés par les gens du comité HUMA. Cela contribuera à suivre la voie qu'elle avait proposée. Je vous suggère donc d'accepter son offre et de lui demander de respecter son engagement.

La sénatrice Forest-Niesing : Je remercie les témoins de l'expérience dont ils nous font bénéficier durant ces travaux très importants.

Mon intervention se veut un suivi par rapport à un sujet qui a été soulevé à la suite de l'examen des recommandations formulées par la représentante de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité lors de son témoignage hier. Ma question s'adresse à vous, monsieur Belanger.

J'ai de la difficulté avec votre position, et ma question est simple. Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne toutes les personnes handicapées. Je crois comprendre que vous estimez que le projet de loi ne protège pas adéquatement les Autochtones ou les Autochtones avec un handicap. Pourquoi affirmez-vous cela? Ensuite, êtes-vous d'accord avec moi que cela soulève des questions si nous avons une reconnaissance distincte ou un projet de loi distinct adapté aux besoins précis des Autochtones? Créons-nous une sous-catégorie et affaiblissons-nous le caractère inclusif du libellé du projet de loi?

diluting the inclusivity of the language that is contained in that bill?

Mr. Belanger: Thank you, senator. Certainly I can't speak for the Assembly of First Nations or any first nations community in Canada. As I stated, the Assembly of First Nations passed a resolution requesting distinct First Nations accessibility legislation. This was passed in 2017 and presumably given to the government then.

I'm not a constitutional lawyer, but my understanding is, under the Constitution Act, 1982, there is a duty to consult with First Nations communities when legislation has the potential to impact their rights or treaty rights. I think you would agree, senator, that legislation enacted by the Government of Canada in the past has not been particularly beneficial to First Nations and Indigenous people and we've seen the effect of that.

I can understand the position of the Assembly of First Nations in wanting to have their own distinct legislation, and in the spirit of self-determination, which has been supported by the government in recognizing the UN Convention on the Rights of Indigenous Persons. I understand the mentality and why it has gone forward this way.

Do I think it would make a subdivision? I don't necessarily think so. I think that it would be under self-determination First Nations communities have the right to do. How that develops, though, and what their legislation would contain is the question. We have raised concerns about this as well. They were going to look at Bill C-81 to see if it could be incorporated fully, partially or not at all.

The process needs to go forward. We have to see what that is going to look like from a First Nations perspective. The engagement hasn't happened. If it is required under the Constitution Act, 1982, then we need to get going on it. And that's why I recommended there be a liaison position on the CASDO board.

If it's going to move forward, let's move it forward and make sure First Nations have the ability to see what CASDO is going to do, how it will operate and incorporate what they can into this parallel accessible legislation specific to First Nations.

I don't see it as a separating thing. I see it as a recognition of the status of First Nations in Canada, and their need to be recognized across the nation.

M. Belanger : Merci, sénatrice. Je ne peux certainement pas parler au nom de l'Assemblée des Premières Nations ou des communautés des Premières Nations au Canada. Comme je l'ai mentionné, l'Assemblée des Premières Nations a adopté une résolution qui demandait une mesure législative distincte sur l'accessibilité pour les Premières Nations. Cette résolution a été adoptée en 2017, et je présume que le gouvernement en a été informé à l'époque.

Je ne suis pas constitutionnaliste. Cependant, selon ce que j'en comprends, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, le gouvernement a l'obligation de consulter les communautés des Premières Nations lorsqu'une mesure législative peut avoir une incidence sur leurs droits ou leurs droits issus de traités. Je crois que vous serez d'accord avec moi, sénatrice, que des lois adoptées par le gouvernement du Canada par le passé n'ont pas été particulièrement avantageuses pour les Premières Nations et les Autochtones, et nous en avons constaté les effets.

Je peux comprendre la raison pour laquelle l'Assemblée des Premières Nations souhaite avoir une loi distincte. Dans l'esprit de l'autodétermination, qui a reçu l'appui du gouvernement lorsqu'il a reconnu la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, je comprends la mentalité et la raison pour laquelle ce groupe a fait cette proposition.

Est-ce que je crois que cela créerait un sous-groupe? Pas nécessairement. Je crois que les communautés des Premières Nations ont le droit de le faire en vertu du principe de l'autodétermination. Cependant, la question est de déterminer la forme que cela prendra et ce qui sera inclus dans la mesure législative. Nous avons également soulevé des préoccupations à ce sujet. Cet organisme envisageait d'examiner le projet de loi C-81 pour voir s'il était possible de l'adopter au complet ou partiellement ou s'il ne retiendrait aucun élément.

Il faut aller de l'avant. Nous devons voir la forme que cela prendra du point de vue des Premières Nations. Cette consultation n'a pas eu lieu. Si c'est requis en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, il faut donc le faire. C'est la raison pour laquelle j'ai recommandé qu'il y ait un agent de liaison au conseil d'administration de l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité.

Si cela va de l'avant, allons-y et assurons-nous que les Premières Nations peuvent voir ce que fera cette organisation et son fonctionnement, et qu'elles peuvent inclure ce qu'elles peuvent dans cette loi parallèle sur l'accessibilité pour les Premières Nations.

Je ne considère pas cela comme quelque chose de distinct. Je le vois comme une reconnaissance du statut des Premières Nations au Canada et de leur nécessité d'être reconnues au pays.

I don't know if that answers your question, but that's what I believe.

[*Translation*]

Senator Mégie: My question is for Mr. Lepofsky. Do I understand correctly that you worked on the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act?

[*English*]

Mr. Lepofsky: Yes, here's the quick CV — in 1980.

[*Translation*]

Senator Mégie: I'd just like to get to my real question.

Was there a timetable? If so, are you seeing any progress towards the deadline?

[*English*]

Mr. Lepofsky: There was a movement to get the legislation in place and I had the privilege of leading that movement. It was passed unanimously in 2005. The idea of the deadline of 2025 came from the government, not from us. The minister who brought it in came to the house committee here and said, "You should do it, too," and we agreed with her. It was a great idea and we jumped on it and said it was great. It may not be as quick as we'd like, but it got action going. Are they on schedule now? No.

Senator, your colleagues were asking questions about the five-year review. We've had three of these reviews in Ontario. Their core job is to say, "Are we on schedule?" And all three reviews demonstrated — the most recent one in the most blistering terms — no, we're not and we need strong action.

Now, if we didn't have that deadline, their review could be informative but it certainly wouldn't have the message that it does that we are far behind schedule. This came up in question period as recently as yesterday in the Ontario Legislature. It is a critical tool.

Let me give you one more example because you are asking, "Will this help?" The Toronto Transit Commission runs a subway and has a whole bunch of subway stations. Approximately half of them have no elevator. But to its credit, the TTC has a plan to make them all accessible by 2025 because they've read the Ontario legislation.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais c'est ce que je pense.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse à M. Lepofsky. J'ai cru comprendre que vous avez collaboré à l'élaboration de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ai-je bien compris?

[*Traduction*]

M. Lepofsky : Oui. Voici un résumé — en 1980.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Je voulais juste ajouter ma vraie question.

Avaient-ils un échéancier? S'ils en avaient un, est-ce que vous observez un mouvement vers la mise en œuvre de cet échéancier?

[*Traduction*]

M. Lepofsky : Il y avait un mouvement pour l'adoption de la loi, et j'ai eu le privilège d'être à la tête de ce mouvement. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité en 2005. L'échéancier de 2025 est l'idée du gouvernement; ce n'est pas la nôtre. La marraine du projet de loi a témoigné devant le comité de la Chambre des communes et elle a dit que vous devriez aussi le faire, et nous étions d'accord avec elle. C'était une excellente idée. Nous avons donc saisi l'occasion. C'était une idée géniale. Cela ne se déroule peut-être pas aussi rapidement que nous l'aurions voulu, mais nous avons pu mettre en branle le processus. Le gouvernement respecte-t-il le calendrier établi? Non.

Sénatrice, vos collègues ont posé des questions sur l'examen quinquennal. Nous en avons eu trois en Ontario. Le principal objectif est de déterminer si nous respectons l'échéancier. Les trois examens ont confirmé — le plus récent était le plus cinglant à ce propos — que nous ne respectons pas l'échéancier et que nous avons besoin de mesures plus dynamiques.

Sans cet échéancier, cet examen pourrait être informatif, mais cela ne nous permettrait pas d'avoir le même message, soit de confirmer que nous accusons beaucoup de retard. Cette question a été abordée hier pendant la période des questions à l'Assemblée législative de l'Ontario. C'est un outil essentiel.

J'aimerais vous donner un autre exemple, étant donné que vous cherchez à déterminer si ce sera utile. La Commission de transport de Toronto gère un métro et une panoplie de stations de métro. Environ la moitié d'entre elles n'ont pas d'ascenseur. Toutefois, il faut reconnaître que la Commission de transport de Toronto a un plan pour rendre toutes ses stations de métro accessibles d'ici 2025, parce qu'elle a lu la loi ontarienne.

Actually, the Ontario government has not passed a regulation addressing subway stations, but the mere presence of that date in the legislation itself has led this major subway to adopt that plan.

Let me tell you one more thing. They tried to back down from that plan a few years ago and push it back, and we went to the media and said: "Not fair; the act says 2025." And that media pressure led the TTC to back down and stick to 2025.

If the minister's approach to this legislation had prevailed in Ontario, we would be further behind in getting those subway stations accessible.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you.

[English]

Senator Dasko: I will focus specifically on your meeting with the minister this afternoon. In the interests of being efficient and especially effective, in your meeting with the minister could you focus her mind on what she would be willing to do, and could you get back to us with any insights or promises, pledges, intelligence, anything you can? That will help us move forward, given the time frame that's left, the suggestions you have for us, which in my mind seem serious and extensive. But maybe it is all easy, but I'm a new senator.

If you could learn from the minister what she would be willing to do — and I'm not saying that will determine what we do — that will help us very much in what we do. Then we will understand what might be doable and what all of us, in the end, might hope to expect and get from the process. Can I ask you that question?

Mr. Lepofsky: As a deputation who is notorious for long, wordy answers, my answer is yes.

Senator Dasko: We look forward to getting back to you. And I know Senator Omidvar has a question.

Senator Omidvar: Thank you for being here. And Mr. Lepofsky, for the correspondence that you have been in with not just me but everyone. And I want to probe your assessment of the capacity of the CRTC and the CTA on disability accessibility. They were here yesterday. I quoted to them a section of your letter, a rather blistering assessment of their lack of progress. They, in turn, responded by talking about the great pride they have in the progress they have made. And I will quote from a brief submitted to this committee from the CRTC. They talk about the history of their progress: In the mid 1980s, they

En fait, le gouvernement ontarien n'a pas adopté de règlement concernant les stations de métro, mais la seule présence de cette date dans la loi a forcé cet important métro à adopter ce plan.

J'ai une dernière chose à dire. Les autorités ont essayé de rebrousser chemin par rapport à ce plan et de repousser l'échéance, et nous sommes allés devant les médias pour dire que ce n'était pas juste et que la loi prévoit que ce soit fait d'ici 2025. La pression exercée par les médias a forcé la Commission de transport de Toronto à faire marche arrière et à respecter l'échéance de 2025.

Si la démarche de la ministre par rapport à cette loi avait eu le dessus en Ontario, nous accuserions un retard encore plus grand en vue de rendre accessibles ces stations de métro.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : J'aimerais particulièrement parler de votre rencontre avec la ministre cet après-midi. En vue d'agir de manière efficiente et surtout efficace, lors de votre rencontre avec la ministre, pourriez-vous lui demander ce qu'elle serait prête à faire et pourriez-vous nous faire part de vos observations ou des promesses, des engagements, des renseignements, et cetera? Cela nous aidera pour la suite des choses, compte tenu du temps qu'il nous reste et des suggestions que vous nous avez faites. Je considère vos suggestions comme sérieuses et détaillées. Ce sera peut-être très facile, mais je suis nouvelle au Sénat.

Si vous pouviez apprendre de la ministre ce qu'elle est prête à faire — et je ne dis pas que cela déterminera ce que nous ferons —, cela nous serait grandement utile dans nos travaux. Nous serons ainsi en mesure de comprendre ce qui est possible et ce que nous pouvons tous nous attendre à obtenir du processus. Puis-je vous demander cela?

M. Lepofsky : À titre de délégué qui est bien connu pour donner de longues réponses, ma réponse est oui.

La sénatrice Dasko : Nous avons hâte d'entendre ce que vous aurez à nous dire, et je sais que la sénatrice Omidvar a une question.

La sénatrice Omidvar : Merci de votre présence ici. Merci, monsieur Lepofsky, de votre correspondance avec moi et tout le monde. J'aimerais vous poser des questions concernant votre évaluation de la capacité du CRTC et de l'Office des transports du Canada en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées. Des représentants ont témoigné devant le comité hier. Je leur ai lu une partie de votre lettre qui se voulait une évaluation cinglante du peu de progrès réalisés. Les représentants ont répondu en expliquant qu'ils étaient très fiers des progrès accomplis. Je vais vous citer des extraits du mémoire

mandated TTY relay services. In 2009, it was expanded to include the provision of IP relay services, and five years later, the provision of video relay services. A 911 service is currently mandated. In 2009, the CRTC began to require broadcasters to provide described video services four hours per week. Would you still use the word “lousy” to describe their progress?

Mr. Lepofsky: Only in public. In private, they may be slightly more colourful.

Senator Omidvar: Tell us what you can.

Mr. Lepofsky: I say this not just to be glib, but we are not saying that they did nothing. Full disclosure: Scott Streiner, the head of the CTA, is a good guy with a strong record in human rights. If you could pass an amendment to make him immortal, we would vote for it.

Senator Omidvar: Not in our power.

Mr. Lepofsky: I don't know if you have the authority. That may be provincial.

I say two things in terms of these agencies. The first is that they do not have core expertise. They are not there; they are experts in broadcasting and in transit, not in accessibility. That's what the accessibility commissioner will be.

Look at the track record of the CTA — three decades, their own draft regulation out for comment now acknowledges that they have not done enough. Why couldn't they have done some of this years ago? We didn't just invent people with disabilities using airplanes or trains. This is not new. It is not rocket science.

The final thing I would say is what the amendment focuses on. They have labyrinthian procedures that are designed for major regulatory decision-making. I get that. But it is not suited to us. That's why we give credit to the government in its design of clauses 94 to 110 in the bill to come up with something even more streamlined than the sometimes more labyrinthian process of the Human Rights Commission.

But we need those other agencies to talk about not just no wrong door, but equally fast, comparable procedures, once you get behind that door. And I didn't hear them say they were going

soumis au comité par le CRTC. Il est question des progrès réalisés. Au milieu des années 1980, le CRTC a rendu obligatoire le service de relais par téléscripteur. En 2009, cette décision a été élargie pour inclure la prestation du service de relais téléphonique par protocole Internet. Cinq ans plus tard, c'était le tour de la prestation du service de relais vidéo. Les entreprises doivent actuellement offrir un service 911. En 2009, le CRTC a commencé à obliger les télédiffuseurs à offrir quatre heures de vidéodescription par semaine. Utiliseriez-vous encore le terme « minables » pour décrire les progrès du CRTC?

M. Lepofsky : Seulement en public. En privé, mon langage est un peu plus coloré.

La sénatrice Omidvar : Dites-nous ce que vous pouvez.

M. Lepofsky : Je ne dis pas cela seulement pour me montrer désinvolte, mais nous ne disons pas que ces organismes n'ont rien fait. Je dois avouer que Scott Streiner, qui est à la tête de l'Office des transports du Canada, est une bonne personne avec un excellent bilan en matière de droits de la personne. Si vous pouviez adopter un amendement pour le rendre immortel, vous auriez notre soutien.

La sénatrice Omidvar : Cela ne relève pas de notre compétence.

M. Lepofsky : Je ne sais pas si cela relève de votre compétence. C'est peut-être une compétence provinciale.

J'ai deux choses à dire par rapport à ces organismes. Premièrement, ils ne possèdent pas d'expertise fondamentale en la matière. Ce n'est pas leur domaine. Ce sont des spécialistes de la télédiffusion et des transports et non de l'accessibilité. C'est ce que sera le commissaire à l'accessibilité.

Prenez le bilan de l'Office des transports du Canada. Cela fait trois décennies et leur propre projet de règlement, qui a été publié aux fins de commentaires, reconnaît que l'office n'en a pas fait suffisamment. Pourquoi ne pas l'avoir fait il y a des années? Cela ne date pas d'hier que des personnes handicapées prennent l'avion ou le train. Ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas sorcier.

J'aimerais parler d'une dernière chose; c'est l'aspect sur lequel l'amendement met l'accent. Ces organismes ont des procédures labyrinthiques qui sont conçues pour prendre des décisions réglementaires importantes. Je le comprends. Toutefois, ce n'est pas adapté à nous. Voilà pourquoi nous félicitons le gouvernement pour les articles 94 à 110 du projet de loi; il arrive à quelque chose d'encore plus simplifié que le processus parfois plus labyrinthique de la Commission des droits de la personne.

Cependant, il faut que ces autres organismes affirment non seulement qu'il n'y aura pas de mauvaises portes, mais aussi que les procédures seront aussi rapides et comparables une fois que

to do that, or didn't hear them saying they were going to commit to doing that. That's why we need this amendment.

Senator Omidvar: Fine. Thank you.

The Chair: Thank you. I know we are running over time a little bit, but I think, persons with disabilities in Canada — and I am part of that community — have waited for this bill for over 40 years. So we may take an extra five minutes.

[*Translation*]

I have a brief question.

Ms. Desforges, we've talked a lot about Ontario's experience, but I would be remiss if I didn't ask you about the French language. You touched on it. The French version of the bill contains references to "personnes handicapées" throughout. You brought this up, as have senators. Senator Cormier addressed it in the Senate Chamber. I'm talking about the suggestion that we do like the international community and refer instead to "personnes en situation de handicap." Is that something that matters? Is it something that should at the very least be noted?

Ms. Desforges: Yes, of course. Canada just signed on to the optional protocol to the UN convention, so adding it to the bill would be appropriate. However, most provincial statutes, including Quebec's, use the term "personnes handicapées." If the terminology was changed, ensuring alignment between the statutes of the two levels of government would be important. Nevertheless, it would certainly be a good idea to do like the UN and adopt the term "personnes en situation de handicap."

[*English*]

The Chair: Thank you for your answers. Thank you for your excellent questions. It has been valuable to the study of Bill C-81.

On that note, unless there is a declaration of other business, I declare this meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

vous aurez franchi cette porte. Je ne les ai pas entendus dire que c'est ce qu'ils feront et je ne les ai pas non plus entendus dire qu'ils s'engageront à le faire. Voilà pourquoi nous avons besoin de cet amendement.

La sénatrice Omidvar : D'accord. Merci.

La présidente : Merci. Je sais que le temps est déjà légèrement dépassé, mais j'estime que les personnes handicapées au Canada — et je fais partie de cette communauté — attendent ce projet de loi depuis plus de 40 ans. Nous pouvons donc prendre cinq minutes de plus.

[*Français*]

J'aimerais poser une courte question.

Madame Desforges, on a beaucoup parlé de l'expérience ontarienne, mais je m'en voudrais de ne pas vous demander votre opinion au sujet de la langue française. Vous en avez parlé un peu. Dans le projet de loi, on utilise souvent l'expression « personnes handicapées ». Vous l'avez mentionné, de même que des sénateurs, comme le sénateur Cormier en Chambre, en suggérant qu'on devrait peut-être plutôt préciser, comme on le fait à l'échelle internationale, qu'il s'agit de personnes « en situation de handicap ». Est-ce que c'est important, et est-ce qu'on devrait au moins en faire une observation, à votre avis?

Mme Desforges : Oui, bien entendu. Le Canada vient de signer le protocole facultatif à la convention internationale de l'ONU. Ce serait donc un élément pertinent à ajouter dans le projet de loi. Par contre, dans la plupart des lois provinciales, y compris au Québec, on parle de personnes handicapées. Si on faisait cette modification, il faudrait voir comment les lois des deux ordres de gouvernement pourraient s'arrimer, mais il serait certainement pertinent d'adopter l'expression « personnes en situation de handicap », comme c'est le cas dans la convention de l'ONU.

[*Traduction*]

La présidente : Merci de vos réponses. Merci de vos excellentes questions. Nous avons eu de précieux échanges pour notre étude du projet de loi C-81.

Cela dit, à moins que vous vouliez parler d'autres travaux, je déclare la séance levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, April 10, 2019

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Christianne Laizner, Vice-Chairperson, Telecommunications.

Canadian Human Rights Commission:

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner;

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications.

Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board:

Catherine Ebbs, Chairperson.

Canadian Transportation Agency:

Scott Streiner, Chair and Chief Executive Officer.

Federal Accessibility Legislation Alliance:

Bill Adair, Executive Director, Spinal Cord Injury Canada.

ARCH Disability Law Centre:

Kerri Joffe, Staff Lawyer.

Council of Canadians with Disabilities:

Steven Estey, Government and Community Relations Officer.

Thursday, April 11, 2019

Communication Disabilities Access Canada:

Barbara Collier, Executive Director.

Canadian National Institute for the Blind:

Diane Bergeron, Vice President, Engagement and International Affairs.

March of Dimes Canada:

Zinnia Batliwalla, National Manager, Government Relations and Advocacy.

Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance:

David Lepofsky, Chair.

BC Aboriginal Network on Disability Society:

Neil Belanger, Executive Director (by video conference).

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec:

Camille Desforges, Deputy Executive Director.

TÉMOINS

Le mercredi 10 avril 2019

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Christianne Laizner, vice-présidente, Télécommunications.

Commission canadienne des droits de la personne :

Marie-Claude Landry, présidente;

Keith Smith, directeur général intérimaire, Politiques et communications.

Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral :

Catherine Ebbs, présidente.

Office des transports du Canada :

Scott Streiner, président et premier dirigeant.

Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité :

Bill Adair, directeur général, Lésions médullaires Canada.

ARCH Disability Law Centre :

Kerri Joffe, avocate-conseil.

Conseil des Canadiens avec déficiences :

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires.

Le jeudi 11 avril 2019

Accès troubles de la communication Canada :

Barbara Collier, directrice générale.

Institut national canadien pour les aveugles :

Diane Bergeron, vice-présidente, Mobilisation et Affaires internationales.

Marche des dix sous du Canada :

Zinnia Batliwalla, gestionnaire national, Relations gouvernementales et représentation.

Alliance de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario :

David Lepofsky, président.

BC Aboriginal Network on Disability Society :

Neil Belanger, directeur général (par vidéoconférence).

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec :

Camille Desforges, directrice générale adjointe.